



ALLIANZ FRANCE

Rapport Investissement Durable 2022



Avant- propos



Chères lectrices, chers lecteurs,

En 2022, l'actualité démontre l'urgence de mener à bien la transition énergétique. Plus que jamais, cette prise de conscience s'accroît.

D'abord, d'un point de vue scientifique, avec le sixième rapport d'évaluation du GIEC qui prouve que les activités humaines sont la seule cause du réchauffement climatique. Les conséquences du changement climatique ont des effets irréversibles pour l'homme et pour les écosystèmes. Ces effets vont déjà au-delà de nos capacités d'adaptation actuelles dans certaines régions. Cependant, il est encore possible d'atténuer les effets du dérèglement climatique. Pour les acteurs privés, cela signifie qu'il est indispensable d'accélérer le développement des solutions concrètes pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. L'enjeu est de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C au maximum d'ici la fin du siècle ; cela a été rappelé lors de la COP26 et cela ne sera possible que si nous parvenons à baisser fortement nos émissions carbone à court et moyen terme.

La prise de conscience passe aussi par l'actualité géopolitique, avec l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a entraîné la guerre sur le territoire ukrainien à partir du 24 février 2022. Cette guerre – qui est avant tout un drame humain – rend plus perceptible encore notre dépendance aux énergies fossiles, ainsi qu'aux entreprises et aux pays fournisseurs de ces énergies. Elle exacerbe la nécessité de construire une vision cohérente et globale de l'ESG, autour des trois piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. Dans le court terme, les bouleversements induits par la guerre sur l'ensemble des piliers de l'ESG doivent être considérés de façon pragmatique.

Ce contexte nous pousse à agir.

Nous devons réduire l'empreinte carbone de nos investissements. Cela passe d'abord par l'accompagnement des entreprises qui opèrent une transition bas-carbone et par le fléchage de nos investissements vers les infrastructures et l'immobilier durables.

Cela passe aussi par le renforcement de l'efficacité énergétique – qui est un prérequis pour réussir la transition et limiter l'utilisation des ressources. En ce sens, la sobriété énergétique est une clé complémentaire : la meilleure énergie est l'énergie que nous n'utilisons pas.

En parallèle, nous devons innover pour imaginer des solutions qui permettent de préserver la biodiversité et le capital naturel de façon pérenne.

Enfin, ce contexte nous rappelle qu'il est indispensable de s'engager pour une transition juste, en prenant systématiquement en compte les impacts sociaux de nos investissements. Le constat est simple : nous ne sommes pas égaux face aux impacts du dérèglement climatique, ni face aux opportunités de la transition bas-carbone. La situation géopolitique actuelle renforce cette tension.

La transition juste, c'est aussi renforcer la cohésion territoriale, investir dans l'économie locale et agir pour la justice sociale.

Pour relever ces défis, la coopération est indispensable. C'est en travaillant collectivement que nous pourrons être à la hauteur de la responsabilité que nous portons vis-à-vis de la société, et des clients.

À travers ce rapport, je souhaite vous présenter les actions concrètes mises en œuvre par Allianz France pour construire une économie plus durable.



Matthias Seewald

Directeur des Investissements
Membre du comité exécutif
d'Allianz France

Cordialement
M. Seewald



Table des matières

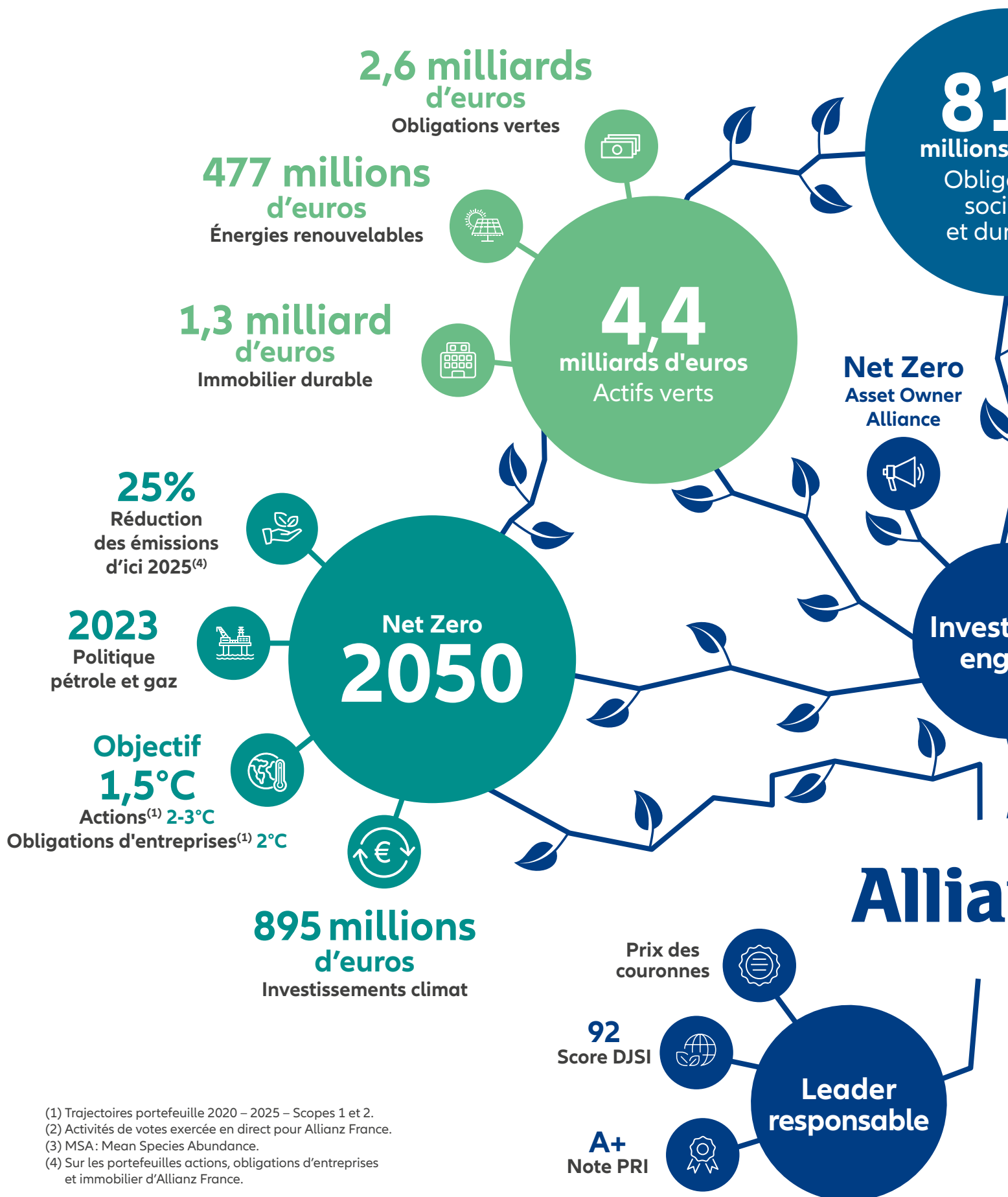
Introduction	8
Correspondances TCFD et Art.29	9
Chapitre 1 – La durabilité au sein d’Allianz France	10
1. Gouvernance & Durabilité	10
2. Allianz France	13
3. L’ESG au sein d’Allianz France - Allianz Investment Management (AIM)	20
Chapitre 2 – Cadre réglementaire de la finance durable	28
1. La réglementation européenne	30
2. La réglementation française	35
Chapitre 3 – Net Zero 2050	38
1. Une ambition claire : atteindre la neutralité carbone d’ici 2050	40
2. Dérèglement climatique : risques, impacts et réponses	41
3. Pilotage des enjeux climatiques dans le portefeuille	42



Chapitre 4 – Préservation de la biodiversité	56
1. Initiatives et groupes de travail sur la biodiversité	58
2. Impact des investissements sur la biodiversité	59
3. Gouvernance et gestion des risques liés à la biodiversité	63
4. Dépendances aux services écosystémiques	65
Chapitre 5 – Allianz France, actionnaire engagé	66
1. Politique de vote et résultats	68
2. Engagement des gestionnaires d'actifs	71
Chapitre 6 – Investir pour un avenir durable	72
1. L'immobilier durable	75
2. Investissement dans les obligations durables	78
3. Transition énergétique	80
4. Investissements à impact	82
5. Investissements dans l'économie réelle	83

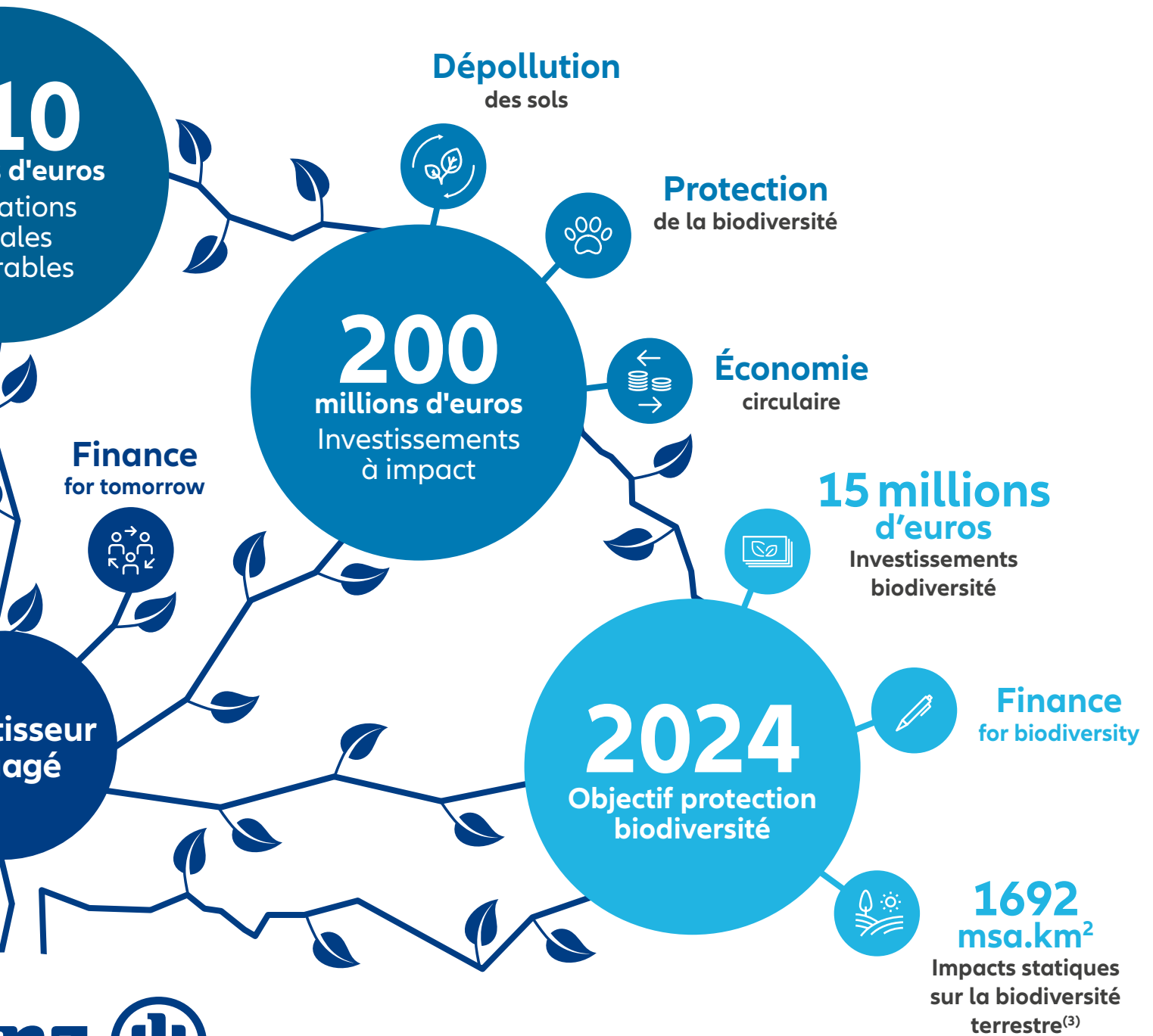
Allianz France, assureur et investisseur

Une responsabilité sociétale profondément ancrée au sein des investissements.

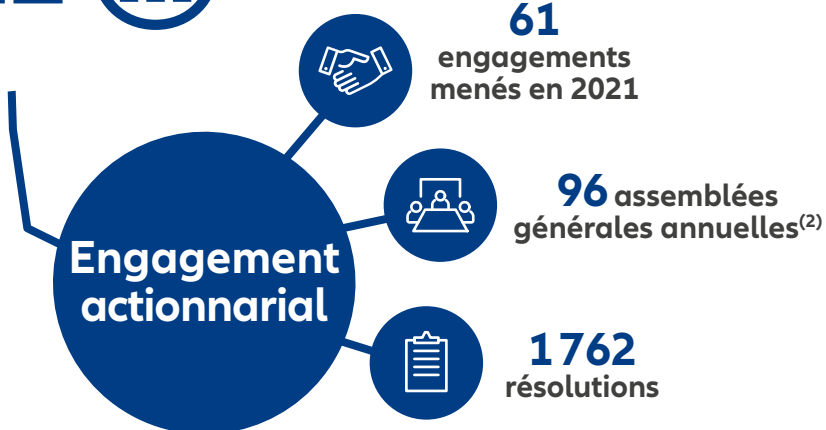


(1) Trajectoires portefeuille 2020 – 2025 – Scopes 1 et 2.
(2) Activités de votes exercée en direct pour Allianz France.
(3) MSA: Mean Species Abundance.
(4) Sur les portefeuilles actions, obligations d'entreprises et immobilier d'Allianz France.

Investisseur engagé



nz 



Notre ambition ESG

10 piliers pour comprendre l'intégration des enjeux de durabilité au sein des investissements d'Allianz France.



Une gouvernance ESG solide

Structurée au niveau du Groupe Allianz ainsi qu'au niveau local Allianz France, la gouvernance se décline du comité des investissements jusqu'au conseil d'administration d'Allianz France.



Une intégration ESG qui se décline sur toute la chaîne de valeur de l'investissement

Au fil des années, les aspects ESG s'insèrent à travers toute la chaîne de valeur de l'investissement, du sourcing à l'investissement, en passant par le suivi des risques et le reporting.



Une approche ESG visant à couvrir l'ensemble de nos activités d'investissement

Nous cherchons à favoriser une intégration ESG harmonisée et transparente sur tous les périmètres liés aux investissements, des portefeuilles aux unités de compte.



Un suivi des enjeux ESG qui s'enrichit

À travers des analyses thématiques, sectorielles et quantitatives plus précises, nous améliorons l'évaluation des risques, des impacts et des opportunités, tout en veillant à la résilience des investissements.



Une ambition durable forte basée sur les recommandations scientifiques

Cette ambition se traduit par la fixation d'objectifs quantifiés, la structuration d'un plan d'action, et des indicateurs suivant, lorsque c'est possible, les impacts dans l'économie réelle.



Un engagement avec les parties prenantes

Nous travaillons avec nos gestionnaires d'actifs et les entreprises, ainsi qu'avec des coalitions internationales comme CA100+ pour l'intégration des enjeux de développement durable au sein des plans stratégiques des entreprises.



Des politiques d'exclusion crédibles et alignées avec nos objectifs de durabilité

Ces politiques d'exclusions évoluent et se renforcent sur les trois dimensions E, S et G.



Une exposition aux opportunités d'investissements durables

Nous cherchons à investir sur les thématiques alignées avec nos ambitions de durabilité, comme la biodiversité, le financement de la transition énergétique et la relance post-pandémie.



Une conformité face aux cadres réglementaires

Anticiper et intégrer les aspects liés aux réglementations sur la finance durable, SFDR, Taxonomie verte européenne, article 29 et loi Pacte.



Communication, formation et éducation et leadership

Former nos collègues aux enjeux de durabilité, communiquer à nos clients les actions menées, participer aux coalitions et initiatives locales et internationales sur l'intégration de la durabilité dans la finance pour accélérer la transition.

Correspondances TCFD et article 29

La TCFD ou Task-force on Climate related Financial Disclosure est un groupe de travail créé en 2015 par le Conseil de stabilité financière (FSB) dans le but de promouvoir la transparence de l'information publique quant aux risques financiers en lien avec le changement climatique. Les recommandations de déclaration sont structurées autour de quatre domaines thématiques qui représentent des éléments essentiels du fonctionnement des organisations : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques ainsi que les mesures et objectifs.

S'appuyant sur les travaux de la TCFD, la loi Énergie-Climat de 2019 (qui fixe l'objectif de neutralité carbone pour 2050 en France) a instauré un cadre légal de transparence de cette information à travers l'article 173 devenu depuis article 29. Ce dernier traduit les ambitions françaises sur la transparence des acteurs financiers sur l'ESG, notamment à travers l'intégration d'indicateurs quantifiés sur les cibles de décarbonation, les énergies fossiles et la biodiversité.

Dimensions TCFD	Recommandations	Correspondances
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> a) Décrire la surveillance des risques et opportunités climatiques par le conseil d'administration b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités climatiques 	Sections 1.1;1.2;1.3
Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> a) Décrire les risques et opportunités climatiques identifiés par la société sur les court, moyen et long termes b) Décrire l'impact des risques et opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'institution c) Décrire la résilience dans la stratégie de l'institution, en tenant compte des différents scénarios climatiques, y compris le scénario d'une augmentation des températures de 2° C au moins 	Sections 3.2; 3.3;4.2;4.3;6.1
Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> a) Décrire les procédures de l'institution visant à identifier et à évaluer les risques climatiques b) Décrire les procédures de l'institution pour la gestion des risques climatiques c) Décrire comment les procédures d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques sont intégrées à la gestion globale des risques de l'entreprise 	Sections 1.2;3.1; 3.2;3.3;4.2;4.3; 5.1;5.2
Systemes de mesure et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> a) Indiquer la méthodologie utilisée par l'institution pour évaluer les risques et opportunités climatiques en conformité avec sa stratégie et sa procédure de gestion des risques b) Déclarer les émissions de gaz à effet de serre (GES) Scope 1, Scope 2 et le cas échéant, Scope 3 et les risques associés c) Décrire les objectifs utilisés par l'entreprise pour gérer les risques et les opportunités climatiques et les performances réalisées par rapport aux objectifs 	Section 3.1;3.2; 6.1

Sections de l'article 29	Recommandations	Correspondances
Section 1, 2 & 3 Approche et ressources ESG	<ul style="list-style-type: none"> • Description générale de l'approche ESG • Description des ressources financières, humaines et techniques sur l'ESG • Gouvernance ESG dans la structure des entités, la gestion des risques et les comités internes 	Sections 1.1;1.2; 1.3;2.1;2.2
Section 4 Stratégie d'engagement des entreprises et des gestionnaires d'actifs	<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre des entreprises ciblées par la stratégie d'engagement • Description de la stratégie de vote, des résolutions et des résultats • Critères ESG dans la sélection des gestionnaires d'actifs 	Sections 1.2;5.1;5.2
Section 5 Taxonomie et exposition aux énergies fossiles	<ul style="list-style-type: none"> • Actifs sous gestion alignés sur la taxonomie de l'UE • Actifs sous gestion exposés à des activités liées aux énergies fossiles 	Sections 2.1;3.3
Section 6 & 7 Alignement sur les objectifs en matière de climat et de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif quantifié sur 10 ans et description de la méthodologie, de l'impact sur les portefeuilles et des actions de suivi • Description de la stratégie d'alignement sur les objectifs en matière de biodiversité, contribution à la préservation et aux impacts de la biodiversité 	Sections 3.1;3.2;3.3;4.1; 4.2;4.3;4.4
Section 8 & 9 Intégration de l'ESG dans la gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Description, segmentation, priorisation et suivi des risques ESG • Analyse de la méthodologie, des scénarios, des risques physiques et de la biodiversité • Plan d'amélioration continue : identification des opportunités et des actions d'amélioration 	Sections 3.1;3.2; 4.2;4.3

La durabilité au sein d'Allianz France

1. Gouvernance & Durabilité

Gouvernance au niveau du Groupe Allianz

En tant que société mère du Groupe Allianz, la responsabilité finale de toutes les décisions relatives au développement durable incombe au Conseil d'administration d'Allianz SE. Afin de soutenir le Conseil d'administration dans son processus de prise de décision, Allianz SE a mis en place un Conseil de développement durable Groupe (connu jusqu'en janvier 2022 sous le nom de Conseil ESG Groupe) qui détient le rôle de conseiller sur toutes les questions relatives au développement durable. Il est composé de membres du Conseil d'administration d'Allianz SE et de responsables de centres opérationnels du Groupe, et se réunit au moins une fois par trimestre. Les principales responsabilités du Conseil du développement durable du Groupe Allianz sont les suivantes :

- préparer le cadre général de la durabilité pour le Groupe Allianz,
- aligner l'intégration de la durabilité (ESG) dans les processus opérationnels du Groupe Allianz avec Allianz en tant qu'organisation (opérations et organisation) et Allianz en tant qu'institution financière (investissement, assurance, gestion des actifs) ainsi que la communication interne et externe correspondante.

En outre, il assume la responsabilité de la supervision et du pilotage des questions de durabilité au sens général, tels les sujets concernant le climat, la société et la gouvernance. Le travail du Conseil du développement durable du Groupe est également soutenu par les fonctions d'entreprise et les entités opérationnelles, qui mettent en œuvre les questions de durabilité dans leurs activités.

Afin de renforcer les questions de durabilité au sein du Groupe Allianz, le Conseil de surveillance d'Allianz SE a créé en 2021 une commission développement durable chargée de superviser les questions ESG, d'assister le Conseil d'administration sur les normes éthiques relatives à l'utilisation des données (éthique des données) et de surveiller la stratégie de durabilité du Conseil d'administration. Il apporte son soutien à la fixation d'objectifs liés à la durabilité et à l'évaluation des performances pour la rémunération du Comité de Direction.

D'autres comités du Comité de Direction jouent un rôle important dans les processus décisionnels :

- le Comité des finances et des risques groupe supervise la gestion et la surveillance des risques, y compris les risques liés à la durabilité.
- le Comité de souscription Groupe surveille les activités de souscription et la gestion des risques associés, y compris les questions liées au développement durable,
- le Comité d'investissement Groupe se concentre sur les sujets fondamentaux liés aux investissements, y compris les questions liées à la durabilité.

En janvier 2021, le Conseil d'administration d'Allianz SE a confié la responsabilité du programme de développement durable à la nouvelle fonction « Global Sustainability ». Celle-ci dirige, coordonne, soutient et orchestre l'intégration efficace de l'approche et des politiques stratégiques du Groupe en matière de durabilité dans les processus commerciaux au sein des centres de compétences et les entités opérationnelles du Groupe Allianz.

À partir du cycle de reporting 2021, la responsabilité du reporting sur le développement durable est passée de Global Sustainability à la Direction Groupe des opérations et de l'informatique, qui collabore étroitement avec Global Sustainability pour produire le rapport Développement Durable du Groupe Allianz.

En juin 2021, une fonction d'opérations durables a été créée au sein de Direction Groupe des opérations et de l'informatique. Ce nouveau département renforcera l'approche de la durabilité des entités opérationnelles en se concentrant principalement sur l'infrastructure et les applications informatiques, la gestion des installations, les achats et les déplacements professionnels.



“ 3 questions à ...

Fabien Wathlé,

Directeur général d'Allianz France



Face à l'urgence climatique, l'appel à agir est de plus en plus marqué vis-à-vis des entreprises. Selon vous, quel est le rôle que doit jouer un assureur pour accompagner les nécessaires transformations de l'économie vers un modèle bas-carbone plus respectueux de l'environnement ?

Je pense que les assureurs ont un rôle essentiel à jouer. Peut-être plus que tout autre acteur, ils ont bien conscience que le coût de l'inaction sera plus élevé que celui de l'action, comme le rappelle encore le dernier rapport du GIEC. Le fait d'accompagner leurs assurés au quotidien, d'indemniser chaque jour des sinistres naturels, leur permet de voir concrètement l'impact du changement climatique dans leurs bilans.

Les assureurs possèdent aussi de puissants leviers pour agir, des leviers qui quelque part les obligent. Le fait de gérer 2 600 milliards d'euros en France pour le compte des assurés, mais aussi de proposer à des millions de clients des produits qui intègrent les enjeux de durabilité à plusieurs niveaux, leur donne une capacité unique à accélérer les transitions. C'est tout le sens de l'initiative prise par Allianz France d'atteindre la neutralité carbone dans ses activités d'ici 2030 et au niveau de son portefeuille d'investissements d'ici 2050. Quand un groupe mondial comme Allianz prend une initiative aussi forte, cela a forcément un impact. Il faut continuer sur cette voie, continuer à se fixer des objectifs ambitieux à court, moyen et long terme, mais aussi à développer des plans d'action sur le climat et la biodiversité qui se fondent sur les recommandations scientifiques.

La communication des entreprises sur leurs engagements et actions pour le développement durable est de plus en plus « surveillée » par la société civile et la législation. Comment éviter de tomber dans le piège du greenwashing ?

C'est un sujet crucial pour toutes les entreprises, mais particulièrement pour les assureurs, qui doivent être des tiers de confiance. La confiance est au cœur de la relation entre un assureur et son client : si l'assuré n'a pas la certitude absolue que son assureur fera ce qu'il a promis, il n'a aucune raison de faire appel à lui.

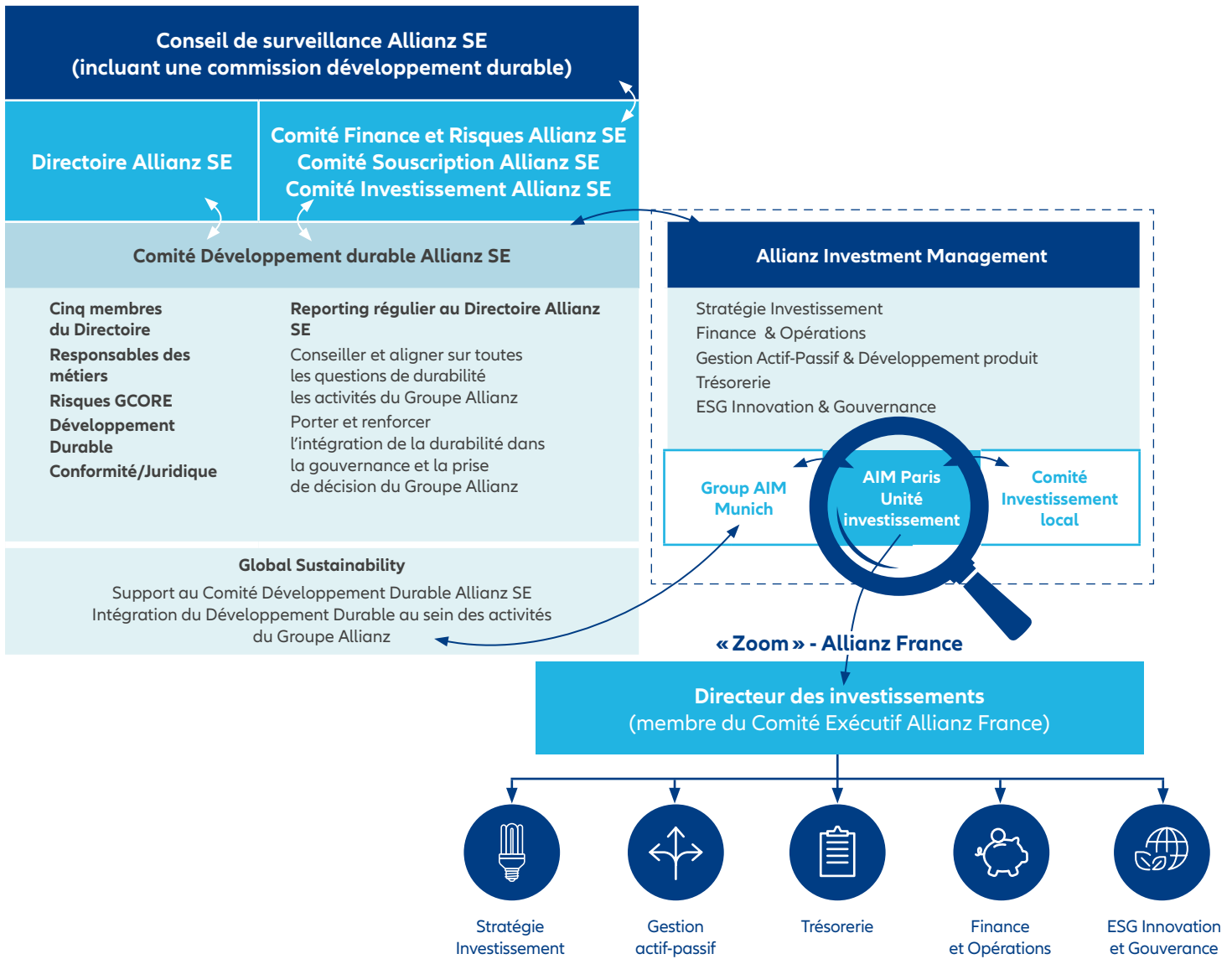
Je pense que pour garder cette confiance, il faut s'astreindre à une approche simple mais exigeante, qui consiste à être transparent en toutes circonstances et à gérer nos activités de manière sérieuse et responsable. Cela implique de dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit, mais aussi d'avoir un regard direct sur l'impact de nos produits et les activités des entreprises dans lesquelles nous investissons.

La transparence des entreprises sur leur gestion est donc clé, tout comme les normes, qui renforcent la crédibilité du système. Mais il faut faire attention à ne pas brouiller les choses par une profusion de règles ou de labels.

La réponse au changement climatique devient de plus en plus complexe, entre les injonctions à protéger le capital naturel, participer à une transition juste, financer l'économie réelle, accélérer la sobriété énergétique, etc. Comment Allianz France jongle-t-il entre tous ces enjeux ?

Ces enjeux ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Jongler entre le financement de l'économie, la protection de la biodiversité et la sobriété énergétique est possible à condition de se doter de stratégies fines et surtout d'agir sur tous les leviers à notre disposition : nos investissements, notre activité quotidienne en tant qu'entreprise, mais aussi l'impact de nos produits. Chez Allianz France, la gouvernance en termes de durabilité se décline à la fois dans nos produits et dans nos investissements. Elle est donc présente sur toute notre chaîne de valeurs pour favoriser l'intégration de la protection de la biodiversité, du financement de l'économie réelle et des projets répondant aux enjeux sociaux. Pour ne jamais nous tromper de priorité, il faut toujours garder à l'esprit ce que signifie être un assureur responsable. Notre vocation, comme assureur mondial, comme investisseur institutionnel, est de participer à bâtir une société plus durable, plus inclusive et plus juste. C'est cette idée qui doit nous guider dans toutes nos actions.

Figure 1 | Organisation des fonctions ESG Allianz Groupe & Allianz France



Gouvernance Allianz France

La responsabilité sociale et environnementale concerne l'ensemble de l'entreprise et chaque direction contribue selon les enjeux attachés à son activité. Chez Allianz France, la gouvernance des sujets liés au développement durable est répartie selon les expertises entre trois unités, l'Unité Investissements, l'Unité Data, Engagement, Marketing & Stratégie et l'Unité Assurance de bien et responsabilités. Au sein de l'Unité Investissements, l'équipe ESG Innovation et Gouvernance supervise l'intégration des critères ESG dans l'ensemble des activités d'investissement d'Allianz France.

Le Directeur ESG est directement rattaché au Directeur des Investissements lui-même membre du comité exécutif d'Allianz France. Depuis 2020, le Directeur ESG assiste au comité local des investissements, présidé par le Directeur des investissements qui porte la responsabilité finale de l'intégration formelle des aspects ESG sur les poches et mandats de gestion (suivi et revue des exigences et indicateurs ESG en coordination avec les gestionnaires d'actifs).



2. Allianz France

Allianz France et l'Axe Engagé

L'investissement durable d'Allianz France s'inscrit dans la déclinaison du plan stratégique Allianz France 2025. Allianz poursuit son action en tant qu'acteur engagé pour la transition énergétique, à travers nos participations à différentes initiatives de place sur le plan international, régional et local. Cela se traduit par une volonté de transformer nos habitudes pour intégrer de nouveaux cadres de références. Pour l'illustrer, Allianz France place les enjeux de durabilité au cœur du plan stratégique 2025. Ce dernier se découpe en 5 thématiques appelées « Axes ». L'axe « Engagé » porte notre vision pour dessiner un monde plus solidaire et plus durable.

Il traduit notre conviction et notre implication notamment en faveur de la transition écologique vers une économie bas-carbone. Il reprend non seulement notre engagement vers la neutralité climatique mais aussi notre volonté de faire évoluer durablement nos activités quotidiennes d'investissement, de suivi des risques, de mesure de performance.

L'ambition d'Allianz France à travers l'axe Engagé est de faire évoluer ses activités, à la fois côté investissements et côté assurance, pour mieux répondre aux attentes sociétales et exigences environnementales de nos clients, de la société et de nos collaborateurs.

L'axe Engagé englobe quatre initiatives :



Être exemplaire dans la maîtrise de notre impact environnemental et sociétal.



Faciliter la transition écologique vers une économie bas-carbone.



Contribuer à la prévention des risques, à la résilience des activités, à la protection des personnes.



Contribuer à la cohésion territoriale et développer notre engagement local.

Il s'appuie sur trois volets qui définissent la gouvernance autour du sujet de la durabilité chez Allianz France :

- Entreprise citoyenne
- Assureur responsable
- Investisseur durable

L'engagement de notre entreprise depuis plusieurs années vers une économie bas-carbone a conduit à plusieurs actions fortes qui structurent l'approche ESG d'Allianz France. Pour ce qui est de l'investissement, l'on peut citer :

- le plan de décarbonation des portefeuilles d'investissements,
- la protection de la biodiversité et la préservation d'écosystèmes fragiles,
- l'intégration des enjeux de durabilité au sein des produits d'épargne,
- le financement de solutions innovantes bas-carbone et des opportunités technologiques et sociales pour favoriser la transition des secteurs industriels et assurer une transition juste.

Placer l'objectif d'une économie bas-carbone au cœur du plan stratégique Allianz France 2025 illustre l'importance pour Allianz France de ces enjeux.

“ 3 questions à ... François Nedey, Membre du comité exécutif en charge des assurances de biens et responsabilités, co-sponsor de l’Axe Engagé du plan stratégique Allianz France 2025



”

Quelle est l’ambition portée par l’axe Engagé chez Allianz France ?

La démarche de l’axe Engagé correspond à la volonté d’Allianz France de mettre en avant une forme d’exemplarité dans la prise en compte de la responsabilité sociétale que peut avoir un assureur. Cela se traduit principalement autour de 4 grands axes : l’exemplarité dans la prise en compte de la responsabilité sociétale d’un assureur, la facilitation de la transition bas-carbone, juste et pour tous, l’engagement local et la cohésion territoriale, ainsi que la prévention des risques et la résilience des activités. Bien sûr, le sujet de la décarbonation des investissements est clé pour témoigner de l’engagement d’Allianz, et fait partie intégrante de ce programme. Ces objectifs, portés par la Direction des investissements, se traduisent à travers des projets opérationnels et des indicateurs comme la baisse de l’empreinte carbone, la couverture du portefeuille, le suivi des risques et opportunités liées à la transition ou encore l’exposition aux énergies fossiles. L’axe Engagé, c’est aussi l’occasion de coordonner les objectifs de décarbonation avec des initiatives sur l’assurance de Biens et de Responsabilité, sur nos produits, nos services, nos engagements pour nos clients, notre engagement sur les sujets de prévention et l’impact de nos activités. S’adapter aux nouveaux usages, être en phase avec les aspirations sociétales et celles de nos clients, se plier aux exigences environnementales : c’est aussi cet alignement et cette convergence des intérêts qui nous assurent la construction d’un cadre pour un « business model » plus durable.

Quels ont été les progrès en 2021 sur les axes de travail identifié ?

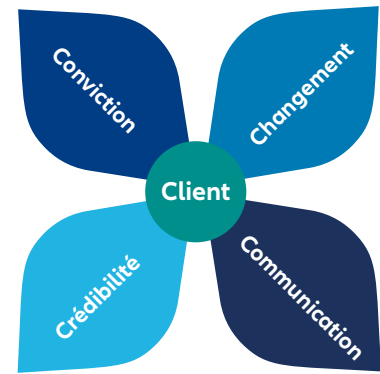
Les lancements d’initiatives ont été nombreux en 2021 et il est difficile d’en faire un panorama exhaustif, mais prenons deux exemples sur l’actif et le passif. Sur l’actif, les récents développements de ces deux dernières années ont été portés par les évolutions réglementaires fortes sur la finance durable. Allianz France, à travers l’axe Engagé, s’est mis en ordre de marche sur les exigences liées à SFDR, la Taxonomie verte européenne, ainsi que sur l’article 29. En parallèle, les efforts se poursuivent pour la décarbonation du portefeuille avec la définition d’une première échéance à court terme, de baisser l’empreinte carbone du portefeuille de 25 % d’ici 2025. Sur le passif, je retiens les avancées faites sur le chemin de l’intégration de la RSE à nos produits, notamment via la définition, le déploiement et la labellisation par l’Afnor de la « Grille Empreinte », véritable matrice et outil de mesure de cette dimension dans nos produits.

Quelles sont les priorités pour 2022 ?

Dans le prolongement de 2021, cette année doit être l’occasion de confronter nos produits commercialisés à la labellisation. Sur ce point, la mise en place de la loi Pacte va nous permettre d’accompagner et de développer notre offre de fonds orientés et crédibles dans leur approche d’investissements sur des thématiques durables. Par ailleurs, nous allons également mettre l’accent sur la mesure et l’évolution de l’impact de nos activités.

Approche 4C : Conviction, Changement, Communication & Crédibilité

L'ambition définie à travers le plan stratégique Allianz France 2025 et l'axe Engagé, s'appuie sur une conviction forte de notre rôle d'entreprise citoyenne et d'engagement sociétal. Cette conviction se traduit par l'évolution, le changement de nos comportements dans nos différentes activités et les projets menés pour la maîtrise de l'empreinte carbone de nos actifs, la trajectoire climatique de nos portefeuilles d'investissement ainsi que les travaux méthodologiques comme par exemple sur la biodiversité. Ces projets sont la preuve de notre engagement ESG, sur lequel nous pouvons nous appuyer pour communiquer avec l'ensemble de nos parties prenantes, et notamment nos clients. C'est ainsi que nous bâtissons notre crédibilité en tant qu'entreprise responsable et que nous nous présentons à la fois fournisseur et facilitateur de solutions pour un avenir durable.



Conviction – Une gouvernance ESG au cœur des activités d'investissement

Nous considérons la gouvernance comme le premier aspect qui permet aux entreprises d'adopter une approche durable, afin d'adresser les questions sociétales, sociales et environnementales. Chez Allianz France, la gouvernance ESG est ainsi positionnée comme une priorité au sein de nos activités d'investissement. Ces deux dernières années ont été le témoin d'une accélération importante de l'intégration ESG à travers notamment la prise d'engagements forts et d'objectifs de décarbonation.

Directement reliée au membre du comité exécutif en charge des investissements, l'équipe ESG, Innovation et Gouvernance supervise et coordonne tous les sujets d'investissement liés au développement durable. Ce positionnement permet de garantir une intégration ESG tout au long de la chaîne de valeur de l'investissement, en collaboration avec les équipes d'investissement, de suivi des risques, de développement produit, d'ALM et de la conformité.

Cette équipe fournit au comité des investissements les évaluations ESG, ainsi qu'un positionnement sur l'inclusion et le respect des exigences ESG d'Allianz France. La liste d'exclusion ESG est suivie et mise à jour mensuellement par les équipes Compliance, Finance & Opérations. L'équipe ESG constitue une expertise indépendante chez Allianz France, et porte les responsabilités et missions suivantes :

- **Intégration et projets ESG** : l'équipe a la responsabilité de l'évaluation extra financière de l'ensemble des opportunités d'investissement et pour l'ensemble des classes d'actifs sur le portefeuille. L'équipe coordonne aussi les projets d'intégration ESG ainsi que la mise en place et le suivi des objectifs de décarbonation du portefeuille, et la conformité sur les aspects réglementaires (Taxonomie, SFDR, Article 29).
- **Recherche & Innovation** : l'équipe mène des activités de recherche sur les thématiques durables comme la biodiversité, les alternatives énergétiques bas-carbone, l'investissement à impact et l'intégration des enjeux sociaux dans les modèles de transition. L'équipe travaille aussi en collaboration avec les équipes d'investissement sur la recherche et l'analyse de stratégies liées à ces thématiques.
- **Communication & leadership** : l'équipe est en charge de la publication du Rapport Investissement Durable, livrable clé de l'Unité Investissements d'Allianz France. La participation et communication avec nos parties prenantes, telles que France Assureurs, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), et d'autres initiatives de marché sur les sujets de la finance durable est aussi assurée par l'équipe ESG.

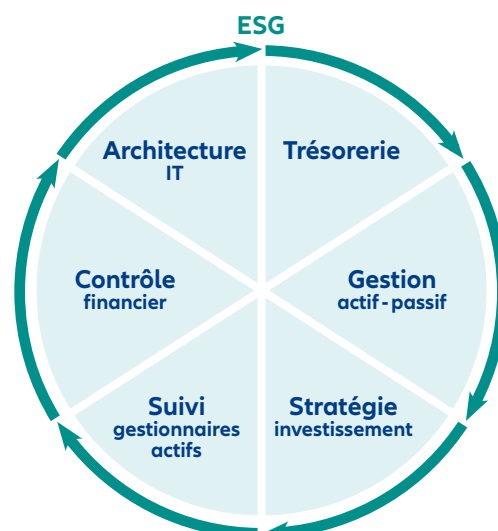


Figure 2 | L'ESG au cœur de la chaîne de valeur de l'Unité Investissements d'Allianz France



Changement – L'intégration ESG au sein des activités d'investissement pour transformer les modèles

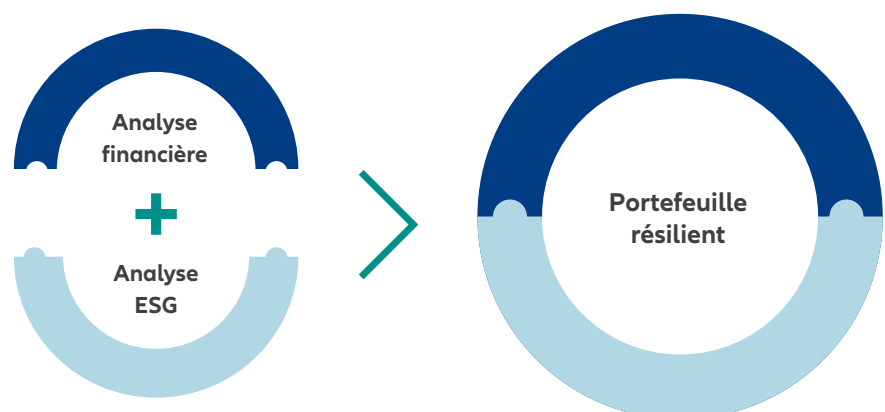
L'ambition long terme d'Allianz France de construire un portefeuille résilient a profondément renforcé l'intégration transversale de l'expertise ESG au sein des fonctions d'investissement. Ce défi est maintenant au cœur des discussions pour chaque thème, chaque projet, chaque idée d'investissement ou nouveau produit. Il nous force à nous interroger sur la pertinence des décisions pour servir nos objectifs de durabilité.

Cette ambition passe par la mobilisation et la collaboration de toutes les équipes dédiées aux investissements pour redéfinir la façon dont nous menons nos activités quotidiennes. Près de 10% des effectifs de l'Unité Investissements Allianz France sont dédiés au département ESG, Innovation et Gouvernance. Celle-ci est soutenue par des fournisseurs de données et des consultants, tels que Trucost, EcoAct, MSCI, Refinitiv & Carbon 4 Finance. Ces entreprises accompagnent Allianz France sur différents périmètres, pour la réalisation d'analyse ESG, climat et biodiversité du portefeuille d'actifs.

Chez Allianz France, la construction d'un portefeuille plus résilient se base sur 4 étapes :

1. Conduire une analyse ESG standardisée sur toutes les décisions d'investissement. L'équipe ESG réalise une analyse liée à l'intégration des risques et opportunités ESG de manière standardisée, différenciant les niveaux d'intégration entre fonds ESG et fonds à impact.
2. Mesurer l'exposition aux risques ESG à travers différents types d'indicateurs tels qu'un scoring ESG, le suivi des controverses, le calcul et suivi de l'empreinte carbone, l'exposition aux énergies fossiles. Ces indicateurs ESG sont surveillés sur nos stratégies d'investissement, dans la sélection des gestionnaires d'actifs. Nous cherchons à comprendre l'évolution de l'exposition de nos portefeuilles et mandats aux risques ESG, sur toutes les classes d'actifs, ainsi qu'à en mesurer les potentiels impacts financiers (par exemple à travers les stress-test climatiques).
3. Identifier les opportunités d'investissement durable. Nous cherchons continuellement à accroître notre exposition à des stratégies thématiques sur les enjeux ESG, afin d'améliorer à la fois la performance du portefeuille et la résilience de ce dernier. Ces stratégies peuvent financer des solutions positives pour le climat, la protection de la biodiversité ou en termes d'impact sociétal et/ou local. Dans ces cas là, nous réalisons une analyse technique pour évaluer la pertinence de l'approche au regard de la thématique en question. L'analyse technique vient compléter la revue du cadre ESG.
4. Échanger avec les parties prenantes. Nous cherchons à influencer la performance ESG des émetteurs à travers le vote des résolutions aux assemblées générales, la revue des modalités d'intégration des enjeux ESG par les gestionnaires d'actifs dans la gestion des portefeuilles et la promotion des risques ESG dans les discussions avec les entreprises et les gestionnaires d'actifs.

Figure 3 | Intégration ESG dans chaque décision d'investissement



Communication & leadership – échanger, engager et former

Nous sommes désireux de contribuer à l'intégration des questions de durabilité au-delà de l'industrie financière, afin d'ancrer la transition écologique dans l'économie réelle. La communication avec les parties prenantes, en interne comme en externe (collaborateurs, gestionnaires d'actifs, experts et clients) est un élément clé.

• Sensibilisation et formation des collaborateurs au sein d'Allianz

En 2021, le Groupe Allianz a organisé des sessions de formation à destination des collaborateurs des Unités Investissements de ses différentes filiales.

De son côté, l'équipe ESG d'Allianz France a mené des actions de sensibilisation au sein l'Unité Investissements auprès des collaborateurs, du Comité de Direction et du Hub Paris :

- formation sur l'exposition aux énergies fossiles et les caractéristiques du secteur,
- formation sur la réglementation européenne (taxonomie, SFDR).

Différentes actions de sensibilisation et formation ont également été ouvertes à l'ensemble des collaborateurs d'Allianz France telles que la création d'un programme d'apprentissage sous forme d'un MOOC sur la finance durable (en partenariat avec Allianz Global Investors).

• Échanger avec nos clients sur les enjeux ESG

Nous interagissons régulièrement sur les aspects ESG avec nos clients. L'équipe ESG participe régulièrement aux Comités d'Orientations des Placements organisés avec les clients institutionnels pour échanger sur la stratégie et l'intégration des enjeux de durabilité dans les portefeuilles d'investissement.

Dans nos produits d'épargne et dans la sélection des Unités de Compte (UC), nous travaillons et coordonnons les projets avec les équipes de l'écosystème « Mon avenir » et les groupes de réflexion « offre financière » et « finance durable » sur l'intégration d'une approche ESG. Nous observons une demande grandissante de la part de nos clients, pour une plus grande transparence de l'intégration des critères de durabilité dans les solutions d'épargne dans lesquelles ils investissent. Nous plaçons nos clients au centre de notre processus d'innovation pour répondre et nous adapter à cette évolution que nous saluons et soutenons.

• Comprendre le rôle de finance dans l'accélération d'une transition juste et bas-carbone

Face aux défis à relever pour accélérer le passage à une économie plus durable, moins dépendante des énergies fossiles, et plus consciente de la nécessité de protéger les écosystèmes, chaque entreprise, secteur, individu a un rôle à jouer à son niveau. Chez Allianz France, en tant qu'investisseur et assureur, nous assumons le rôle clé de l'industrie financière dans l'allocation de nos investissements, ainsi que celui des services d'assurance vie et biens pour transformer et impulser publiquement le changement. Nous souhaitons, à travers l'innovation et l'évolution de nos modèles économiques, non seulement soutenir cet élan vers une société plus durable, mais contribuer à la façonner avec nos collaborateurs, nos pairs et nos clients.

Nos engagements pour l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 n'auront de sens que si nous parvenons à emmener sur cette trajectoire les entreprises que nous finançons et assurons. Cela est particulièrement important pour les secteurs fortement exposés aux risques de transition tels que l'utilisation ou l'extraction des énergies fossiles, la construction et le transport. Dans ce sens, nous avons la responsabilité d'évaluer ces risques pour les entreprises en portefeuille, de les engager à adopter une ambition similaire à la nôtre, puis de suivre sa traduction dans les aspects opérationnels de ces entreprises.

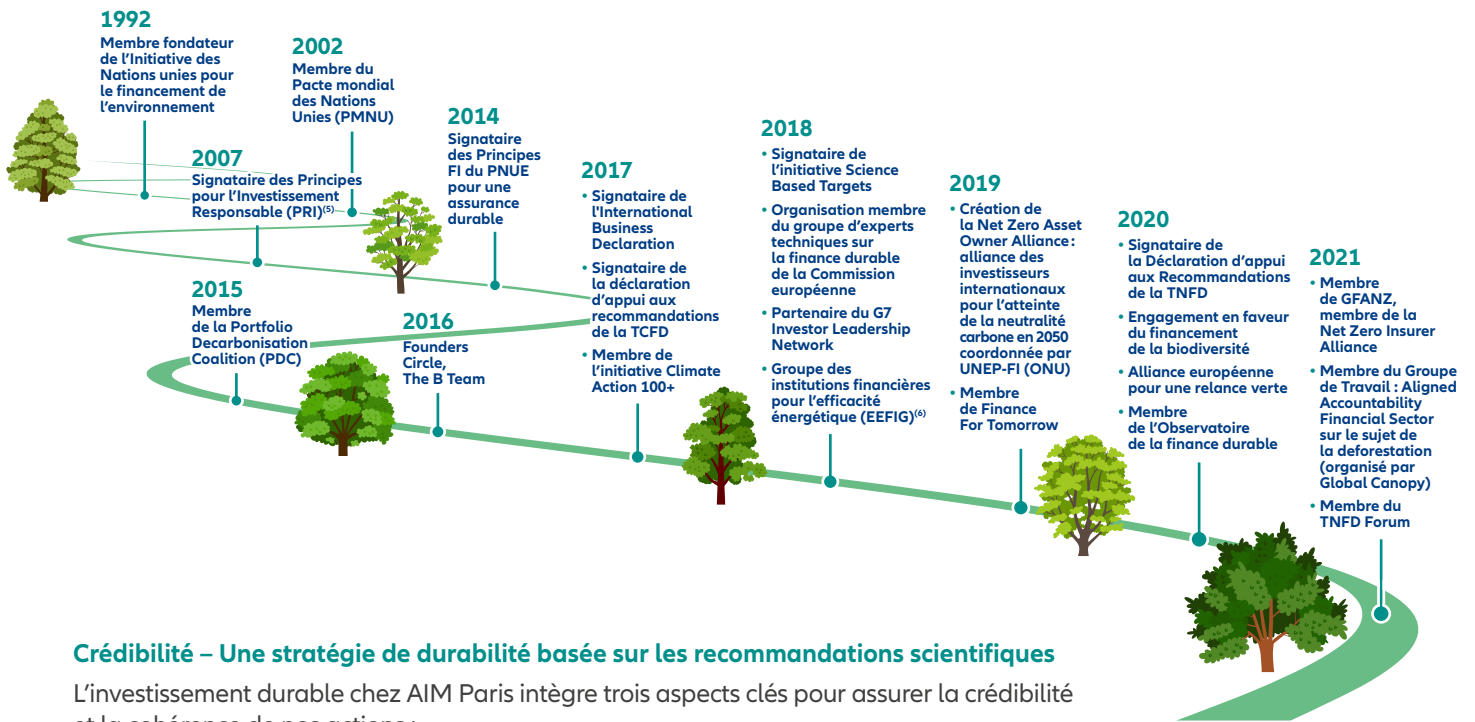
• Leadership sur la durabilité et les bonnes pratiques à adopter

Nous cherchons également à discuter de nos ambitions en matière de développement durable et des pratiques à mettre en place avec nos pairs, les experts scientifiques et ONGs, au sein de la communauté dans laquelle nous évoluons. Nous partageons régulièrement avec les médias et les parties prenantes de l'industrie financière sur nos dernières politiques et réussites ESG. En tant qu'investisseur, nous avons aussi à cœur de contribuer et soutenir les initiatives permettant aux investisseurs institutionnels d'unir leurs forces et de parler d'une voix unifiée, notamment à travers les initiatives internationales comme la Net Zero Asset Owners Alliance et Climate Action 100+. Nous participons aussi à des groupes de travail plus techniques, sur le développement d'outils et de méthodologies, comme c'est le cas sur la biodiversité à travers notre implication dans la TNFD.

Finalement, nous souhaitons apporter notre soutien aux régulateurs, sur le plan français et à l'échelle européenne, pour plaider en faveur de mesures réglementaires efficaces. À cet égard, nous soutenons les initiatives législatives visant à promouvoir une plus grande transparence des aspects de durabilité au sein des portefeuilles d'investissements (SFDR, Article 29), mais aussi au niveau des entreprises (CSRD).



Figure 4 | Engagement ESG du Groupe Allianz



Crédibilité – Une stratégie de durabilité basée sur les recommandations scientifiques

L'investissement durable chez AIM Paris intègre trois aspects clés pour assurer la crédibilité et la cohérence de nos actions :

• Une ambition climatique basée sur les recommandations scientifiques

Le rapport spécial 1,5°C, commandé par les participants de la COP21 en 2015 au GIEC et livré en 2018, a confirmé les conclusions du 5^e cycle d'évaluation (clôturé en 2013, le 5^e cycle d'évaluation statuait notamment sur le rôle primordial des activités humaines dans le changement climatique), et a estimé les impacts liés au changement climatique résultant de la différence entre un réchauffement climatique de 2°C ou 1,5°C.

Ce rapport est utilisé comme référence scientifique pour définir la trajectoire des émissions dans le cadre de la Net Zero Asset Owner Alliance. Les recommandations sont claires : pour augmenter la probabilité de limiter le réchauffement à 1,5°C, le rapport indique la nécessité d'atteindre la neutralité carbone vers 2050 pour les émissions anthropiques, et d'ici là, de réduire les émissions de 50% tous les 10 ans. En 2021, le GIEC a publié le 1^{er} rapport du 6^e cycle d'évaluation de l'impact du changement climatique. Ce rapport portait sur la compréhension physique du changement climatique, dont les 3 principales conclusions sont :

- 100% du réchauffement climatique est dû aux activités humaines, de manière établie et univoque.
- L'ampleur des changements récents constatés est sans précédent, notamment sur le niveau de la mer qui n'a jamais augmenté aussi rapidement durant les trois derniers millénaires que depuis 1970.
- Dans tous les scénarios d'émissions à l'exception du plus bas, nous dépasserons le seuil de réchauffement à 1,5°C dans un avenir proche (2021-2040).

Dans son rapport publié en mai 2021 sur les trajectoires pour atteindre la neutralité carbone, l'Agence Internationale de l'Énergie définit les conditions nécessaires pour le secteur de l'énergie et le mix énergétique mondial. Les trajectoires prennent en compte des critères de faisabilité technique, d'efficacité énergétique, de coût social et de croissance, mais limite aussi le recours aux solutions de compensation et stockage de carbone. Dans ces scénarios, trois éléments clés sont identifiés : un déploiement et une multiplication des sources de production d'énergies propres qui vont de pair avec une électrification des usages sans précédent, la fin de nouveaux projets d'exploration et d'extraction sur les énergies fossiles et le rôle des changements comportementaux ainsi que de l'ambition politique.

• Adoption des cadres réglementaires lié à la finance durable et anticiper les évolutions du marché

Pour suivre l'intégration des dimensions ESG dans l'analyse, le Groupe Allianz fonde son approche sur les recommandations illustrées par les normes internationales.

Le cadre d'intégration ESG PRI, avec la participation du CFA Institute, fournit aux investisseurs institutionnels un cadre complet d'intégration ESG à trois niveaux : un premier niveau de recherche ESG qui éclaire, entre autres, les listes d'exclusion ou de surveillance, les activités de vote, l'engagement et les analyses de risque et d'opportunité ESG pour le portefeuille. Un deuxième niveau d'évaluation financière de portefeuille couvrant l'analyse de crédit, les modèles d'évaluation et les prévisions financières. Un troisième niveau d'agrégation d'indicateurs financiers et extra-financiers éclairant la répartition de l'actif, la gestion des risques et la construction de portefeuille.

Chez Allianz France, notre approche ESG, qui concilie performance financière et extra-financière, ainsi que notre stratégie Carbon Smart d'identification, d'évaluation et de management, s'inspirent des recommandations PRI.

(5) Le Groupe Allianz a signé les PRI en 2011 - Signature des PRI : <https://www.unpri.org/signatory-directory/allianz-se/842.article>.

(6) Le Groupe Allianz a rejoint en 2018 le groupe des institutions financières pour l'efficacité énergétique (EEFIG), créé par la Direction générale de l'énergie (DG Énergie) de la Commission européenne et l'Initiative de financement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI).

- **Intégrer les 3 piliers de l'ESG**

Les conséquences de la crise sanitaire vécue par nos sociétés ont appelé à développer une forte capacité d'adaptation à tous les niveaux. Allianz France s'est donné pour priorité, afin de capitaliser sur la gestion de crise post Covid-19, de renforcer sa capacité d'adaptation et de résilience face à ce type d'événements extrêmes. Tout au long de cette crise, nous avons cherché à lutter contre l'isolement. Ces efforts d'adaptation des conditions de travail et de vie, ainsi que la résilience de nos activités et la coordination de nos équipes dans cette période ont été les témoins de l'importance pour une entreprise de ne pas négliger les considérations sociales au sein de l'intégration ESG à travers son modèle d'affaires.

Alors que la thématique sociale a pu parfois être éclipsée par des préoccupations environnementales et de gouvernance, la crise de la Covid-19 a mis en évidence son importance. Nous pensons que cette crise soutiendra la dynamique vers une intégration ESG globale en faveur d'entreprises capables de démontrer des bases solides sur les trois piliers E, S et G.

Pour aller plus loin...

Des scénarios biodiversité ?

Dans le cadre de la TNFD, Allianz France travaille également à l'élaboration de scénarios permettant d'évaluer la dépendance des actifs que nous finançons à la biodiversité, plus précisément les services écosystémiques, et l'impact que ces derniers pourraient avoir sur la valeur financière de nos investissements s'ils venaient à disparaître. Dans cette perspective, l'équipe ESG d'Allianz France se fonde sur la publication « Silent Spring » de la Banque de France afin d'établir une méthodologie et définir des indicateurs pertinents pour identifier cette dépendance à la biodiversité.



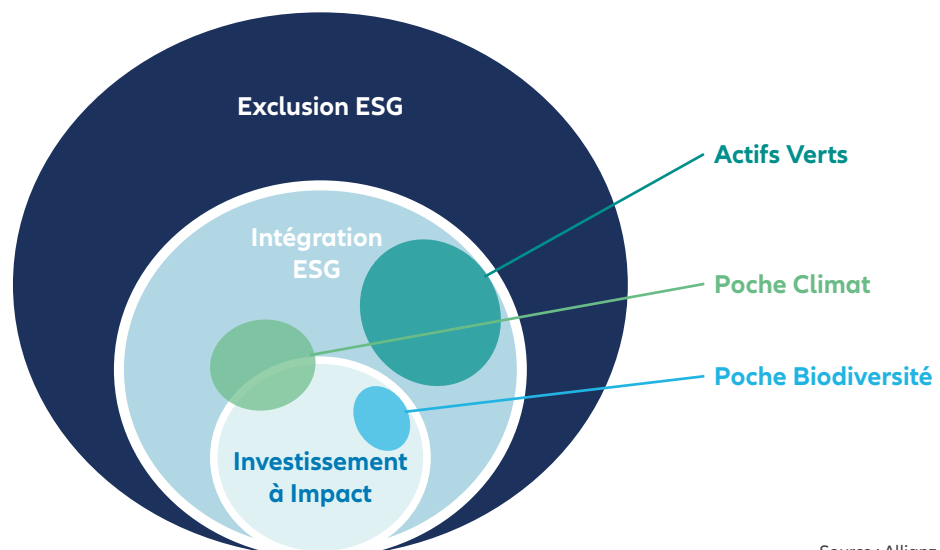
3. L'ESG au sein d'Allianz France - Allianz Investment Management (AIM)

Au sein du portefeuille Allianz France

L'approche ESG d'Allianz France se construit sur 4 niveaux :

- **Les exclusions ESG** : exclusion des entreprises, industries ou pays avec un impact ESG négatif et dont les activités ou le cadre réglementaire ne sont pas en accord avec nos convictions et nos politiques d'exclusions.
- **L'intégration ESG** : nous avons mis un place une analyse ESG sur l'intégralité des classes d'actifs de notre portefeuille. Sur les actifs cotés, un mécanisme de scoring ESG est utilisé. Sur les actifs non cotés, une évaluation au cas par cas est développée. Nous engageons toutes les entreprises en dessous des scores « seuils » ESG définis.
- **Les actifs verts** : au sein de notre portefeuille, nous avons défini comme « actifs verts » les actifs qui participent activement à la transition bas-carbone, nos investissements dans les obligations vertes, dans les bâtiments certifiés et dans les énergies renouvelables.
- **L'investissement à impact** : un cadre d'évaluation sur l'impact, basé sur la mesure d'une contribution positive et mesurable sur les enjeux ESG nous a permis depuis 2 ans de développer une poche d'investissement à impact.

Figure 5 | Les différentes formes d'intégration ESG au sein du portefeuille d'Allianz France



Source : Allianz France

Exclusions ESG

En 2021, Allianz a mis à jour son « ESG Integration Framework » détaillant son approche de la durabilité au sein des différentes activités (assurance et investissement) du Groupe. Ce document permet notamment d'aligner les principaux fondamentaux autour des processus ESG entre les entités d'Allianz. Il permet aussi de garantir une cohérence des approches dans l'intégration de la durabilité sur tous les segments d'activités.

En complément, l'Unité Investissements est dotée d'un document de procédure : « Allianz ESG Functional Rules for Investments »⁽⁷⁾ qui accompagne l'intégration ESG sur le plan opérationnel.

Les « Functional Rules » servent de référence pour toutes les questions liées au déploiement opérationnel du cadre ESG et évoluent en permanence pour refléter les meilleures et plus récentes pratiques qu'Allianz cherche à intégrer dans son approche ESG. Ce document, propre aux investissements, définit les règles, les principes, la gouvernance et le processus d'intégration et d'application des facteurs ESG dans les portefeuilles d'investissement.



(7) Les « ESG Functional Rules » pour l'Unité investissement est un document interne non publié.

La première étape de notre intégration ESG est l'exclusion des industries associées à des impacts ESG négatifs. L'objectif principal de cette démarche d'exclusion est de communiquer explicitement au marché notre position concernant la prise en compte insuffisante des enjeux ESG par ces entreprises. Nous rendons ainsi visible l'importance que nous attribuons à la durabilité en choisissant de ne pas soutenir les entreprises qui ne sont plus conformes à nos convictions, et à plus grande échelle, qui nous exposent à des risques réputationnels en n'intégrant pas un cadre de normes éthiques alignées avec nos ambitions ESG.

Les listes d'exclusion d'Allianz sont mises à jour régulièrement, nourries par des bases de données de fournisseurs externes, ainsi que des recherches internes et externes. Les exclusions sont faites au niveau sectoriel, pays et/ou entreprise selon les cas suivants :

- Exclusion et restriction de certains secteurs, telles que les entreprises produisant ou associées à des armes controversées⁽⁸⁾.
 - Exclusion des entreprises liées à l'utilisation ou l'extraction de charbon : depuis 2015, nous ne finançons pas de modèles d'affaires basés sur le charbon. Pour aller plus loin, nous avons introduit, dès 2018, deux critères d'exclusion au-delà desquels nous excluons les entreprises de nos portefeuilles. Les deux conditions sont les suivantes :
 - Revenus : seuil relatif fixé à 30% des revenus provenant de l'extraction charbon ou de la production d'électricité à base de charbon.
 - Capacité : exclusion des entreprises planifiant plus de 0.3 GW de nouvelles capacités d'électricité à partir du charbon.
- En 2021, la politique d'exclusion charbon d'Allianz a été renforcée, intégrant les dernières recommandations scientifiques de l'AIE et du GIEC. À partir de 2023, de nouveaux critères d'exclusion charbon seront mis en place⁽⁹⁾ :
- Revenus : baisse du seuil relatif à 25% des revenus provenant de l'extraction charbon, de la production d'électricité à base de charbon, ainsi sur les prestataires de service.
 - Capacités installées : exclusion des entreprises possédant plus de 5 GW de capacité électrique basées sur le charbon ou qui extraient plus de 10 MT de charbon par an.
 - Capacités nouvelles : exclusion des entreprises planifiant de nouvelles capacités d'extraction ou de production d'électricité à partir du charbon.
 - Évolution des seuils alignée sur une trajectoire 1,5° C : nous prévoyons d'abaisser ces seuils en accord avec les recommandations scientifiques pour rester sous les 1,5° C. Ainsi, le seuil lié aux revenus diminuera à 15% en 2026, pour atteindre 0% en 2040.
- Exclusion d'entreprises exploitant les hydrocarbures non conventionnels : en 2020, nous avons introduit un seuil supplémentaire visant à exclure les entreprises dont plus de 20% des revenus proviennent des activités liées aux hydrocarbures non conventionnels (schistes bitumineux).
 - Restriction de certaines obligations souveraines : nous limitons également les investissements sur la dette souveraine issue par des pays associés à de graves violations des droits de l'homme et présentant de sérieuses limites sur l'intégration des enjeux ESG dans les politiques gouvernementales.
 - Exclusion d'entreprises à la suite de l'échec d'un processus d'engagement actionnarial⁽¹⁰⁾ : dans le cadre de notre approche ESG, nous entamons des démarches d'engagement actionnarial avec les entreprises en dessous d'un seuil ESG défini. Les entreprises pour lesquelles l'engagement et le dialogue n'ont pas permis d'atteindre un niveau d'assurance ou un plan d'action raisonnable pour l'intégration des enjeux liés à la durabilité peuvent être exclus après 6 semaines si :
 - les réponses aux questions d'engagement sont systématiquement insuffisantes, ou,
 - l'entreprise ne montre aucune volonté d'améliorer sa performance ESG, ou,
 - la société ne répond à aucune des communications d'engagement d'Allianz au cours du cycle annuel.

(8) Les cadres de références liés aux armes controversés sont détaillés dans le ESG Integration Framework.

(9) Politique Exclusions charbon Allianz :

<https://www.allianz.com/content/dam/onemarketing/azcom/Allianz.com/responsibility/documents/Allianz-Statement-coal-based-business-models.pdf>

(10) Pour plus de détails, veuillez consulter le chapitre 5 « engagement actionnarial et leadership ».



Intégration ESG

3 Piliers	10 Thèmes	35 enjeux ESG	
Environnement	Changement climatique	Émissions carbone Empreinte carbone des produits	Financement des solutions à impact environnemental Vulnérabilité au changement climatique
	Capital naturel	Stress hydrique Biodiversité et utilisation des sols	Approvisionnement en matières premières
	Pollution et traitement des déchets	Émissions toxiques et déchets Packaging et déchets	Déchets électroniques
	Opportunités environnementales	Opportunités dans les clean tech Opportunités dans les bâtiments verts	Opportunités dans les énergies renouvelables
Social	Capital humain	Gestion du personnel Santé et prévention	Développement capital humain Standards sur les chaînes de production
	Sécurité produit	Sécurité et qualité produit Sécurité composants chimiques Sécurité financière des produits	Confidentialité et sécurité données Investissement responsable Risques santé et démographique
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversé Relations avec les communautés	
	Opportunités sociales	Accès communications Accès à l'investissement	Accès aux infrastructures de santé Opportunités dans l'alimentation et la santé
Gouvernance	Gouvernance des entreprises	Instances de contrôle, surveillance et de direction	Gestion salariale
	Gouvernance des entreprises & RSE	Éthique Transparence fiscale	

En tant que propriétaire d'actifs, Allianz intègre systématiquement une évaluation ESG dans tous les processus d'investissement et sur toutes les classes d'actifs. Les approches d'investissement ESG varient en fonction de la qualité de l'actif (coté ou non coté) et des types d'investissement (fonds ouverts ou mandats). L'intégration ESG au niveau des fonds est analysée à deux niveaux : l'analyse du cadre ESG d'une stratégie d'investissement, mais également de la maturité du gestionnaire d'actifs sur les aspects ESG. Nous assurons des intégrations ESG systématiques à travers :

- Un score ESG sur les investissements cotés
- Un process d'évaluation dédié ESG pour les actifs non cotés
- Une sélection et revue ESG des fonds et gestionnaires d'actifs

Suivi d'un score ESG pour les entreprises listées

La notation ESG d'Allianz France est basée sur le score ESG Weighted Average Key Issue (WAKI) fourni par MSCI ESG Research. La méthodologie est utilisée pour évaluer et gérer les risques ESG significatifs sur les émetteurs cotés (obligations entreprises et actions) dans le cadre de nos mandats et fonds dédiés. La notation MSCI évalue le profil de durabilité des émetteurs sur 35 thématiques ESG mise à jour tous les ans.

Des seuils sur ce score ESG ont été établis de manière à assurer une exigence de durabilité minimum sur notre portefeuille d'investissement et identifier les entreprises ayant une faible performance ESG. Ces seuils représentent les 10 % des scores ESG les plus faibles pour chaque groupe régional. Ces groupes régionaux sont définis par MSCI, et correspondent aux zones géographiques suivantes : Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique et Marchés Émergents.

Pour les émetteurs souverains, le score MSCI ESG Government est utilisé, avec un seuil fixé pour représenter les 10 % des scores ESG les plus faibles, sans catégorisation régionale.

Figure 6 | Évolution du profil ESG du portefeuille Allianz France par région

Classe d'actifs	Région	Évolution WAKI 20-21
Actions et obligations d'entreprises	Global	+ 5,7 %
	Europe	+ 6,7 %
	Pays émergents	+ 3,2 %
	Amérique du Nord	+ 5,8 %
	Asie/Pacifique	+ 3,7 %
Souverain	Global	+ 2,8 %
	Europe	+ 3,5 %
	Pays émergents	+ 0,9 %
	Amérique du Nord	- 3,7 %
	Asie/Pacifique	+1,4 %

Évaluation ESG au cas par cas sur les actifs non cotés

Sur le non coté, Allianz France évalue les risques et les opportunités d'investissements à deux niveaux :

- Une analyse des risques ESG : toutes⁽¹¹⁾ les activités potentiellement sensibles sont contrôlées, au cas par cas, directement ou indirectement⁽¹²⁾ par Allianz France. Nous appliquons le cadre lié aux critères d'identification d'activités sensibles du groupe Allianz pour aider à détecter les risques ESG et pour déterminer si ces risques sont suffisamment gérés et traités par les entités faisant l'objet d'un investissement potentiel⁽¹³⁾.
- Une analyse des opportunités ESG : dans le cas où l'activité est liée aux enjeux de développement durable, tels que le financement de la transition énergétique, l'immobilier durable, ou encore l'économie circulaire, une analyse technique est réalisée pour évaluer la pertinence et l'alignement des activités financées avec la stratégie de décarbonation du Groupe Allianz et d'Allianz France.

Sur la base des résultats de ces deux évaluations, nous prenons la décision parmi les possibilités suivantes :

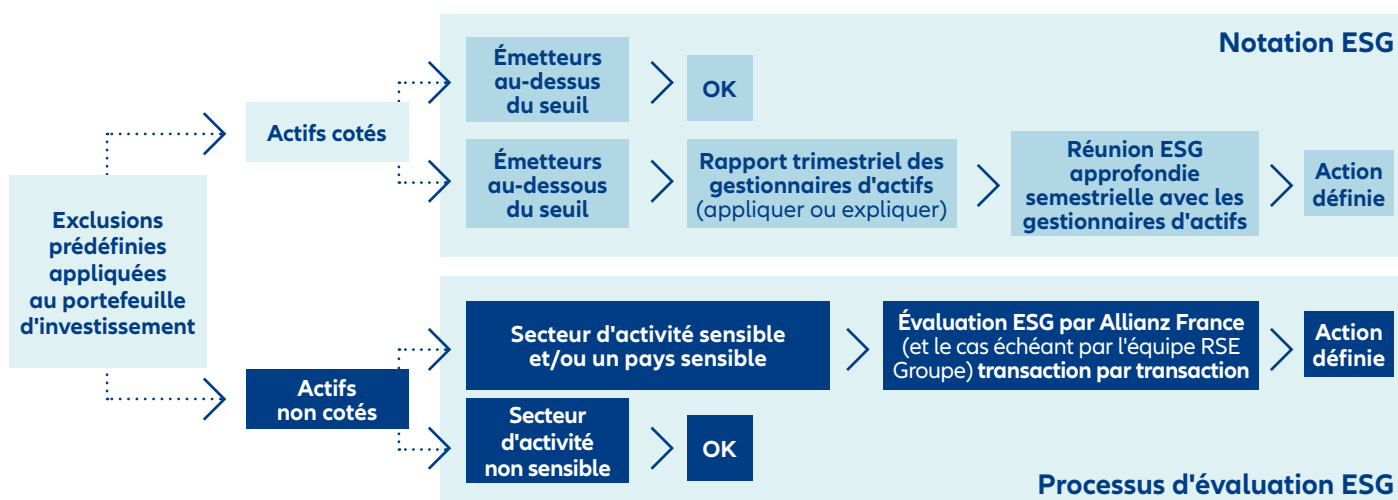
- valider l'analyse ESG,
- demander des informations supplémentaires dans le but d'obtenir un niveau de confort suffisant sur le cadre ESG,
- ne pas valider le cadre et la pertinence de la stratégie au vu d'une approche ESG trop faible.

(11) « Sensible » signifie à l'intérieur du périmètre prédéfini d'Allianz (zones d'activité sensibles et liste des pays sensibles), pour plus de détails, voir https://www.allianz.com/content/dam/onemarketing/Allianzcom/Allianz_com/sustainability/documents/Allianz_ESG_Integration_Framework.pdf.

(12) « Indirectement » signifie que les analyses ESG sont effectuées par des gestionnaires d'actifs accrédités par le Groupe Allianz comme ayant les références de filtrage. Allianz France vérifie régulièrement ces analyses.

(13) Pour plus de détails, voir https://www.allianz.com/content/dam/onemarketing/Allianzcom/Allianz_com/sustainability/documents/Allianz_ESG_Integration_Framework.pdf.

Figure 7 | Intégration ESG entre les classes d'actifs



Quelle(s) action(s) ?

Les émetteurs présentant des scores ESG inférieurs aux seuils exigés sont au centre de nos discussions avec les gestionnaires d'actifs. Trois types d'actions sont généralement définis pour ces émetteurs à l'issue du processus : le désinvestissement immédiat, l'engagement et/ou réévaluation positive du score ESG de l'émetteur.

- **Désinvestissement** : le désinvestissement immédiat est effectué sur une base limitée, uniquement lorsque nous reconnaissons officiellement l'échec de nos efforts d'engagement. En conséquence, nous demandons à nos gestionnaires d'actifs de céder la position dans un délai de 6 semaines pour les actions cotées ou nous mettons la dette en « suspens » jusqu'à ce que l'instrument arrive à maturité, sans autoriser tout investissement supplémentaire sur l'émetteur.
- **Engagement actionnarial** : dans l'optique de contribuer à changer les comportements des entreprises dans l'économie réelle, notre première action est d'engager avec l'entreprise un dialogue, en qualité d'actionnaire, pour influencer ses comportements vers des pratiques plus durables⁽¹⁴⁾.
- **Réévaluation positive du score ESG** : régulièrement, nos fournisseurs de données ESG réévaluent la notation ESG (MSCI) des émetteurs. Le dialogue actionnarial peut conduire l'entreprise à fournir de nouvelles preuves/informations spécifiques liées à l'intégration ESG permettant au fournisseur de données de revoir positivement sa notation ESG. Si la réévaluation de ce score ESG est au-dessus du seuil régional, le processus d'engagement est clôturé.
- **Engagement et vote** : les critères ESG sont bien intégrés dans la politique de vote d'Allianz France, servant de ligne directrice pour notre propre pratique de vote et de référence pour le vote par procuration de nos gestionnaires d'actifs. Par conséquent, nous exerçons nos droits d'actionnaire et votons directement ou indirectement, comme par exemple à travers l'intermédiaire du gestionnaire d'actifs interne d'Allianz (AGI), lors des assemblées générales annuelles (AGA). Pour certains de nos fonds d'actions dédiés, nous examinons les résolutions présentées par les entreprises et votons en ligne avec nos politiques internes. En cas de vote délégué, nous examinons les politiques de vote des gestionnaires d'actifs pour nous assurer qu'elles sont cohérentes avec nos points de vue et nos valeurs, ainsi que pour la prise en compte appropriée des sujets ESG.

(14) Pour plus de détails, se référer au chapitre 5 – Allianz France, actionnaire engagé.



Actifs verts et investissements thématiques

Figure 8 | Actifs verts et investissements thématiques, Allianz France



Le rapport du GIEC clôturant le 6^e cycle d'observation du changement climatique est formel, les investissements pour la transition énergétique sont 3 à 7 fois inférieurs aux montants annuels nécessaires pour financer cette dernière. Il est ainsi crucial que les prochaines années voient la tendance s'inverser pour sortir des énergies fossiles et développer massivement le financement de la transition énergétique.

Chez Allianz France, en parallèle de l'intégration ESG, nous suivons une approche thématique permettant d'identifier et de tracer des investissements ayant un objectif de durabilité explicite, portant sur les actifs soutenant la transition énergétique, les obligations vertes, ou encore les obligations sociales et durables. Historiquement, nous avons défini les actifs verts comme les investissements directement fléchés vers des actifs réels et des projets bas-carbone qui favorisent l'accélération de la transition énergétique :

- **Énergie renouvelable** : fermes solaires et champs éoliens en France et en Europe.
- **Bâtiments verts certifiés** : bâtiments ayant obtenu une certification attestant d'un niveau d'intégration des enjeux environnementaux dans la construction/rénovation du bâtiment. Labels HQE, BREEAM & LEED.
- **Obligations vertes** : instruments de financement de projets liés à la transition énergétique.

À fin 2021, notre exposition aux actifs verts s'établit à 4,4 milliards d'euros. Nous travaillons et nous engageons nos gestionnaires d'actifs internes comme Allianz Real Estate (ARE), Allianz Capital Partners (ACP) et Allianz Global Investors (AGI) pour développer nos encours sur des actifs qui remplissent ces critères.

En 2021, nous avons développé une approche thématique pour mieux suivre nos investissements dans des fonds (indirects) qui soutiennent les enjeux de décarbonation de l'économie et de préservation du capital naturel à travers nos portefeuilles d'investissements :

- **Financement Net Zero 2050 et Climat** : cette poche a pour objectif de soutenir des stratégies d'investissement qui intègrent des méthodologies innovantes pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, ainsi que des fonds orientés vers les infrastructures bas-carbone. Les fonds peuvent présenter des stratégies diversifiées ou thématiques, tous devant s'aligner avec les exigences d'Allianz sur l'intégration ESG, et présenter un cadre de suivi des objectifs climatiques crédible. À date, nous comptabilisons 895 millions d'euros sur cette poche.
- **Financement Biodiversité** : cette poche a pour objectif de soutenir des stratégies d'investissement qui ciblent la préservation et la régénération du capital naturel. Si les méthodologies et indicateurs ne sont pas encore standardisés sur ces thématiques, nous travaillons de concert avec l'ensemble des parties prenantes (gestionnaires d'actifs, ONGs, fournisseurs de données et entreprises) pour développer un cadre commun d'analyse. À terme nous avons vocation à développer des indicateurs crédibles qui nous permettront d'identifier les impacts de nos investissements sur la biodiversité, ainsi que de flécher ces derniers sur des véhicules favorisant sa préservation. Nous comptabilisons aujourd'hui 15 millions d'euros d'actifs sous gestion sur des stratégies biodiversité, répartis à 100% sur des fonds à impact selon les critères Allianz France.

En 2022, nous avons pour ambition de continuer à encourager nos gestionnaires d'actifs à rechercher et investir dans des actifs qui remplissent nos critères d'exigence sur les thématiques identifiées ci-dessus. Conscients que le dérèglement climatique et les solutions bas-carbone qui sont proposées viennent avec des enjeux sociaux cruciaux, nous allons aussi développer notre approche sur l'intégration de la question sociale au sein des stratégies d'investissements. En prenant en compte les derniers développements sur la Taxonomie sociale et les premières approches autour de la transition juste publiées par Finance For Tomorrow, nous travaillons à intégrer ces aspects sociaux dans nos investissements durable.

Investissement à impact

Chez Allianz France, nous avons structuré notre stratégie d'investissement à impact pour allouer une partie de notre portefeuille à des opportunités d'investissement qui ont une contribution positive à l'économie réelle ainsi qu'à l'environnement. Notre stratégie est soutenue par des outils d'évaluation internes qui nous permettent de nous assurer que les fonds d'impact dans lesquels nous investissons sont gérés correctement et conformément à nos objectifs. Avant chaque investissement, nous vérifions cet alignement et, dans certains cas, élaborons des stratégies avec les gestionnaires d'actifs. L'investissement à impact chez Allianz France est la troisième forme de notre politique d'investisseur durable.

Nos lignes directrices s'inspirent de la définition du Global Impact Investment Network (GIIN) et des Principes opérationnels pour la gestion de l'impact (OPIM), pour considérer l'investissement à impact comme une stratégie d'investissement avec une intention claire d'améliorer les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux, tout en assurant un rendement financier positif. En règle générale, ces impacts doivent être mesurables (KPI) et transparents (par le biais de rapports périodiques).

Notre stratégie d'investissement à impact repose sur trois étapes requises : l'intentionnalité, la mesurabilité et le suivi et l'amélioration.

Figure 9 | Principes de l'investissement à impact



Source : Allianz France

Intentionnalité : considérer l'intention d'améliorer les enjeux sociétaux consiste à évaluer les objectifs à atteindre grâce à nos pratiques d'investissement. Ceux-ci peuvent être liés à des objectifs environnementaux, y compris l'atténuation du changement climatique, la protection de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'air, entre autres. Sur le plan social, nous recherchons des objectifs liés à l'accès à l'éducation, à la santé, à l'alimentation, à l'énergie propre et au logement. Dans ce domaine, nous concentrons nos efforts sur les bénéficiaires qui ont le plus besoin de ces impacts (populations des zones reculées, familles à faibles revenus, minorités, personnes handicapées, sous-éduquées, etc.).

Tout en étant attentifs à la question de l'additionnalité, nous basons systématiquement nos décisions d'investissement sur l'intentionnalité et les perspectives d'ajouter une valeur positive en termes d'impact social et environnemental. Nous considérons également que plus le besoin est grand, plus l'impact est élevé.

Mesurabilité : nous recherchons des indicateurs de performance clés mesurables, clairs et comparables dans le temps. Ces KPIs nous permettent de suivre l'impact réel de nos investissements et peuvent aller de l'environnement (ex. émissions de CO₂ évitées, hectares de terrain restaurés, amélioration de la qualité de l'air, entre autres) au social (ex. nombre d'écoles ou d'hôpitaux construits, nombre de nouveaux bénéficiaires ayant accès à de l'énergie propre, projets de logements sociaux livrés, etc.).

La mesurabilité concerne également la précision des KPIs utilisés pour suivre l'impact. Ces indicateurs doivent refléter une amélioration globale résultant des activités des sociétés détenues. Par expérience, les KPIs à impact environnemental ont une nature plus précise. En ce qui concerne les indicateurs sociaux, nous sommes confrontés à des types de mesure d'impact moins standardisées, limitant la capacité de faire une agrégation plus précise. Malgré ces défis, nous pouvons considérer la théorie du changement d'un projet donné pour estimer les attentes d'impact à l'aide d'hypothèses raisonnables⁽¹⁵⁾.

(15) Dans la lignée de Morra et Rist (2009), nous comprenons la « théorie du changement » comme une « théorie de la façon dont une initiative mène aux résultats souhaités », spécifiant la logique sous-jacente, les hypothèses, les influences, les liens causaux et les extrants et résultats attendus d'un programme ou d'un projet donné (Morra Imas, L. et R. Rist. The Road to Results : Designing and Conducting Effective Development Evaluations, Banque mondiale, 2009).

Suivi et Amélioration : une fois les investissements effectués, nous surveillons les rendements financiers de chaque fonds investi, en tenant compte des impacts positifs et négatifs, afin d'évaluer si les impacts obtenus répondent à nos attentes et où notre financement a eu le plus de valeur ajoutée. Il s'agit d'une étape importante pour nous assurer que nous tirons des leçons de nos pratiques d'investissement de manière à informer l'examen des futurs projets et fonds d'investissement à impact. Par conséquent, la présence d'une surveillance continue des KPIs et de rapports d'impact sur la fin de l'investissement est une chose à laquelle nous accordons une attention particulière lors de l'examen des investissements d'impact potentiels.

Dans le but de sélectionner les fonds de manière cohérente, un outil d'analyse d'impact dédié a été développé et mis en œuvre par Allianz France pour classer ce type de fonds.

Grâce à notre approche ESG à trois formes, nous intégrons les critères ESG au sein de la gestion d'investissement d'Allianz France. En d'autres termes, nous approfondissons la compréhension des sujets et des défis ESG et améliorons nos pratiques ESG au fil du temps.

La durabilité au sein des produits et Unités de Compte

Chez Allianz, nous plaçons nos clients au centre de notre processus d'innovation pour nous assurer d'obtenir des produits innovants à plus forte valeur ajoutée pour nos clients. Des études et des rapports récents montrent l'importance croissante pour les clients des questions de durabilité.

De plus en plus, les clients demandent une transparence accrue sur la prise en compte des enjeux ESG dans les solutions d'épargne dans lesquelles ils investissent et souhaitent que ces dernières intègrent les questions de durabilité et contribuent dans la mesure du possible à leur résolution.

Nous cherchons à répondre à ces demandes, conjointement avec les équipes de développement produits, de marketing et de gestion d'actifs, afin de créer des solutions d'investissement visant à promouvoir la transition énergétique et, plus globalement, les enjeux ESG dans les supports en Unité de Compte (UC).

En 2021, sur les offres en Unité de Comptes, Allianz France s'est fixé l'objectif de proposer une gamme dont 80% des supports d'investissement intégreront des critères ESG. Pour ce faire, Allianz France a développé une approche spécifique pour évaluer le niveau d'intégration des enjeux de durabilité dans les fonds d'investissements sur 2 plans : au sein de la structure de la stratégie d'investissement et sur la maturité du gestionnaire d'actifs en matière de durabilité (cf. section « ESG dans la sélection des gestionnaires d'actifs »).

Allianz France développe aussi, à travers ses offres de gestion profilées, des gammes thématiques, telles que « climat et humain » qui permettent à nos clients d'investir de manière responsable, tout en ciblant concrètement une thématique liée au développement durable.

ESG dans la sélection des gestionnaires d'actifs

Amélioré en 2020 et enrichi en 2021, notre cadre d'évaluation ESG tient compte à la fois de la qualification ESG des gestionnaires de fonds ainsi que du cadre ESG spécifique au niveau de la stratégie d'investissement.

Ainsi, Allianz France analyse non seulement les critères ESG pris en compte lors de la construction des fonds ainsi que le profil du gestionnaire d'actifs pour comprendre « l'identité » ESG dans l'ensemble des activités de gestion de fonds. Cette matrice ESG nous permet d'établir un niveau de maturité de l'intégration ESG (faible, limitée, moyenne, avancée). Grâce à ce processus, nous obtenons un score comparable pour tous les fonds dans lesquels nous investissons et nous pouvons définir des exigences pour les gestionnaires d'actifs au cours du processus de revue des stratégies d'investissement.

Figure 9 | Matrice d'évaluation ESG des fonds d'investissement, Allianz France

Piliers	Intégration ESG au niveau du fonds	Maturité ESG du gestionnaire d'actifs
Critères	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs ESG du fonds Screening négatif Méthodologie d'évaluation ESG Performance ESG & KPI d'impact Surveillance des KPI Notation ESG externe 	<ul style="list-style-type: none"> Politique d'investissement responsable Score d'adhésion PRI Expertise & gouvernance ESG Engagement ESG Exclusion du charbon et des combustibles fossiles

Cadre réglementaire de la finance durable

La sphère politique occupe une responsabilité centrale dans les actions à mener pour endiguer l'urgence climatique et respecter les objectifs fixés par l'accord de Paris. Les États, les institutions politiques européennes et internationales, ainsi que les organismes de contrôle détiennent le pouvoir d'intégrer ces enjeux dans le cadre réglementaire. De l'impulsion forte qui est donnée pour faire évoluer la réglementation dépend la réorientation efficace des flux de capitaux vers le financement de la transition juste et la protection des écosystèmes.

La COP26 qui s'est tenue début novembre 2021 à Glasgow fut l'occasion pour les États de mettre à jour leurs objectifs de décarbonation à travers la nouvelle publication des contributions déterminées au niveau national (Nationally Determined Contributions - NDCs). À cette date, l'ONG Climate Action Tracker note que la trajectoire qui découle des politiques et actions climatiques actuellement mises en place par les pays, et dont le niveau se situe entre 2,5-3°C, est loin d'être alignée avec celle de l'accord de Paris qui vise un réchauffement de 1,5°C d'ici la fin du siècle. Cet écart témoigne des efforts conséquents qui restent encore à faire.

Depuis fin 2020, les instances réglementaires de l'Union européenne s'activent pour dessiner le cadre qui permettra d'atteindre la cible des 55% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Ces évolutions réglementaires visent notamment à 1) améliorer la transparence et le fléchage des capitaux vers des activités durables (taxonomie(s) européennes), 2) clarifier le niveau d'intégration des enjeux ESG par les fonds d'investissements (SFDR, labellisation article 8 ou 9), 3) augmenter la transparence sur la publication d'indicateurs de durabilité des supports et produits financiers. Tous ces aspects constituent des enjeux clés pour l'atteinte de la neutralité carbone d'ici à 2050 en Europe et dans le reste du monde.

En France, le secteur financier est tenu d'informer publiquement la façon dont il intègre les enjeux ESG, Climat et Biodiversité dans les portefeuilles d'investissement (article 29 de la loi Énergie Climat qui succède à l'article 173) et doit proposer un minimum de supports d'investissement labellisés durables dans ses produits d'épargne et de retraite (loi Pacte).



“ 3 questions à ...

Marion Dewageneare,

Directrice Allianz Patrimoine



En tant qu'assureur responsable, l'un des rôles d'Allianz France est d'orienter l'épargne vers le financement des enjeux de demain comme la transition énergétique et socialement juste ou encore la protection de notre environnement. Comment intégrez-vous cette dimension dans l'offre proposée à vos clients ?

En tant qu'investisseur et assureur responsable, nous avons effectivement vocation à adresser à travers les produits et solutions d'épargne que nous proposons, les enjeux de durabilité. Nous avons réuni, au sein de l'écosystème « Mon Avenir », les expertises et compétences dédiées pour y réfléchir et agir notamment sur l'offre financière proposée à nos clients. Sur ce point, nous avons plusieurs ambitions :

- Intégrer les standards ESG sur notre univers d'Unités de compte proposé par notre produit phare, Allianz Vie Fidélité : transformer à terme le profil de notre gamme pour garantir à nos clients une offre dont 80% intègrent, a minima, un cadre de critères et standards d'investissement durable fixé par Allianz France.
- Développer notre offre de solutions thématiques : à travers des supports dédiés spécialisés pour soutenir les grands enjeux de transformation de notre société vers un modèle plus durable.
- Construire une gestion sous mandat durable : proposer à nos clients des gestions profilées ou pilotées qui intègrent les enjeux ESG au sein de leurs allocations de portefeuille.

Selon vous, comment peut-on se repérer parmi la diversité des labels « ESG » disponibles sur le marché français et européen, au vu de la loi Pacte, et de l'intégration des préférences de durabilité dans les questionnaires clients suite à la révision de la DDA (directive de distribution d'assurance) ?

Aujourd'hui le processus de sélection des fonds qui rentrent dans l'univers des Unités de comptes des produits d'épargne répond à des exigences en matière financière et extra-financière qui intègrent l'obtention, ou non, de labels ou certifications qualifiant les aspects « durables » du fonds.

Concernant la gestion pilotée et profilée, nos experts en investissement sélectionnent les supports en tenant compte, non seulement de l'obtention d'un label, mais aussi de la qualification SFDR (article 8 ou 9) des fonds. L'univers d'investissement d'Allianz Vie Fidélité est d'ailleurs bien positionné par rapport au marché, puisqu'il offre +20% de fonds article 9 (fonds avec un objectif environnemental ou social quantifié). Nos clients sont de plus en plus concernés par l'investissement durable, et nous sommes prêts à les accompagner sur ce plan.

Au sein d'Allianz France, comment s'organise la création d'une offre produit orientée vers les enjeux de durabilité, entre la structuration, l'expertise thématique et la compréhension des attentes clients ?

C'est à travers l'écosystème « Mon Avenir » que cela se fait. Depuis quelque temps maintenant, Allianz France a fait le constat qu'il était nécessaire de changer nos façons de travailler, ceci notamment pour :

- Prendre en compte l'évolution rapide du marché et du comportement de nos clients.
- Être plus à même de répondre aux innovations et aux propositions de nouveaux acteurs (fintech).
- Favoriser la coopération transverse pour plus d'efficacité et accélérer la mise sur le marché de nouvelles offres.

Ainsi l'écosystème « Mon Avenir » a pour mission de prévoir et d'optimiser les revenus futurs de nos clients. Il est construit autour de « squads », qui sont des équipes pluridisciplinaires composées d'équipiers colocalisés issus de différentes unités/directions ayant des compétences complémentaires. Chacune des « squads » est autonome et œuvre sur des objectifs communs. C'est cette organisation qui nous permet d'aborder ces questions transverses et stratégiques en étant sûrs de pouvoir mobiliser les expertises adéquates pour y répondre au mieux.

1. Réglementation européenne

En mars 2018, la Commission européenne a présenté son plan d'action sur le financement de la croissance verte⁽¹⁶⁾. Ce plan d'action vise à :

- 1) Réorienter les flux de capitaux vers des investissements qui favorisent la croissance durable.
- 2) Gérer les risques financiers induits par le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources, la dégradation de l'environnement et les problématiques sociales.
- 3) Favoriser la transparence et créer une vision de long terme pour les activités économiques et financières européennes, alignée avec les objectifs de l'accord de Paris.

Les réglementations majeures de ce plan d'action sont le règlement Disclosure (Sustainable Finance Directive Regulation - SFDR) et la Taxonomie verte européenne.

Sustainable Finance Directive Regulation (SFDR)



La réglementation en bref

Le règlement Disclosure entré en vigueur le 10 mars 2021 a pour principaux objectifs de :

- Créer un cadre législatif standardisé afin de fournir plus de transparence sur l'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans les politiques et les décisions d'investissement.
- Prévenir les pratiques de « greenwashing » afin d'assurer la comparabilité entre les acteurs financiers et la bonne communication avec les clients.

Le règlement SFDR exige des acteurs des marchés financiers la publication, au niveau des entités et des produits, des informations standardisées concernant la prise en compte et l'intégration des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans les processus d'investissement. Aux côtés des exigences de transparence, il introduit une classification concrète des produits financiers selon trois degrés d'intégration de la durabilité : les produits ne faisant pas la promotion spécifique de caractéristiques durables (article 6), les produits faisant la promotion de caractéristiques durables (article 8), les produits ayant un objectif durable (article 9).

La mise en œuvre chez Allianz France

En qualité d'investisseur et de fournisseur de solutions d'épargne, notamment à travers ses activités d'assurance vie, Allianz France est mobilisée pour mettre en œuvre dans les délais légaux le nouveau cadre réglementaire sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Une équipe dédiée « SFDR » a été constituée réunissant les expertises nécessaires. Le déploiement de ce cadre s'opère en coordination avec le le Groupe Allianz afin d'assurer une démarche harmonisée, partager les retours d'expériences et définir les bonnes pratiques. L'ambition d'Allianz France est d'intégrer les nouvelles exigences de reporting dans les systèmes d'information internes, automatiser leur accès, faciliter leur mise à jour.

Concrètement en 2021 Allianz France a :

- Publié avec succès les informations liées au premier niveau de déploiement de SFDR (dit niveau 1 des Regulatory Technical Standards RTS).
- Au niveau de l'entité, publié sur son site internet sa politique d'intégration des risques de durabilité (article 3 SFDR), la prise en compte des incidences négatives sur les facteurs de durabilité (article 4), la prise en compte de la durabilité dans la rémunération des instances dirigeantes (article 5).
- Au niveau des produits, répertorié dans les documents précontractuels la classification de l'ensemble des fonds proposés au sein des produits ouverts à la commercialisation (article 6, 8 et 9).

Les prochaines étapes

- **Déploiement des RTS de niveau 2** : l'équipe SFDR reste mobilisée sur les deux prochains jalons requis par le niveau 2 des RTS qui entreront en vigueur l'année prochaine, tout en veillant à la mise à jour requise du niveau 1, entré en vigueur en 2021. À partir du 1^{er} janvier 2023 sera publié le document normé précontractuel pour les produits financiers classés article 8 ou 9. Ce document présentera désormais l'information sous une forme standardisée et devra être mis à disposition des clients à la souscription. L'information portera sur les éléments engageants permettant au fonds d'atteindre les caractéristiques/objectifs environnementaux/sociaux du support, les indicateurs de durabilité suivis, la part éventuelle d'alignement envisagé sur la Taxonomie européenne ou encore la part éventuelle d'investissements durables incluse dans le fonds.

(16) https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/180308-action-plan-sustainable-growth_fr.pdf.

Au 30 juin 2023 au plus tard, la publication - déjà en vigueur – relative à la prise en compte des incidences négatives sur les facteurs de durabilité sera complétée d'un reporting de 20 indicateurs d'incidences négatives : 18 obligatoires et 2 choisis. Il conviendra alors d'expliquer leur évolution de manière annuelle et, le cas échéant, expliciter les actions en vue de minimiser leur impact.

- **Formation des collaborateurs :** la formation est un enjeu clé du succès de la bonne mise en œuvre des nouvelles normes. Une fois le cadre posé, Allianz France a déployé un important effort de formation sur la réglementation SFDR auprès de l'ensemble des différentes équipes liées à la gestion des investissements, portant sur les exigences réglementaires, la définition du cadre et des critères de durabilité retenus par le Groupe Allianz, ainsi que les processus opérationnels (notamment sur l'accès aux données). Les efforts de formation se poursuivront afin d'assurer l'appropriation de ces nouvelles exigences réglementaires par l'ensemble des parties prenantes : investissement, produit et distribution.



Pour aller plus loin...

SFDR et classification des fonds : quelles approches sur le Portefeuille Général et sur l'univers d'Unités de compte (UC) d'Allianz France ?

Le 10 mars 2021, l'entrée en vigueur du règlement SFDR exigeait la publication du niveau de classification des fonds sous gestion (article 6, 8 ou 9) de la part des institutions financières (auto-qualification), selon leur niveau d'intégration ESG et les objectifs de durabilité.

Cette nouvelle exigence réglementaire européenne transforme en profondeur le marché de la finance durable.

Elle permet désormais de faciliter l'identification et l'orientation des flux d'investissements vers des véhicules portant des « considérations environnementales ou sociales » (article 8) ou intégrant « un objectif d'investissement durable » (article 9) dans leur cadre de gestion. Un an plus tard, l'étude Morningstar « SFDR Article 8 and Article 9 Funds : 2021 in Review », fait un bilan du marché européen sur les niveaux de classifications des fonds d'investissements européens et illustre l'impact de la réglementation :

- Les fonds possédant les plus importants encours intègrent des caractéristiques ESG suffisantes pour se classer Article 8. En effet, l'étude observe qu'en termes d'AUM 42% des encours sont classés Article 8 ou 9, représentant seulement 28% des supports en nombre de fonds. À l'inverse, 71% des fonds qui représentent < 60% des encours sont classés Article 6.
- La classification Article 9 reste encore largement minoritaire sur le marché, autant en termes de fonds (3,4%), qu'en termes d'encours (4,7%). Cette classification, pourtant aidée par la réglementation sur les benchmark européens (qui permet à tous les fonds suivant des indices PAB - Paris Aligned Benchmark - ou CTB - Climate Transition Benchmark - de se classer Article 9), relève l'exigence ESG face au niveau du marché.
- La réglementation a aussi impacté la collecte et la création produit : 50% des nouveaux fonds lancés en 2021 étaient Article 8 ou 9 et les nouveaux encours ont été captés à 64% par des produits classés Article 8 ou 9.

L'adoption de la classification SFDR par le marché sans critère précis sur le niveau d'intégration et l'ambition des objectifs d'investissement durable soulève cependant des questions sur la standardisation et la crédibilité des différentes approches. Pour tenter de remédier à cette limite, Allianz France a veillé à :

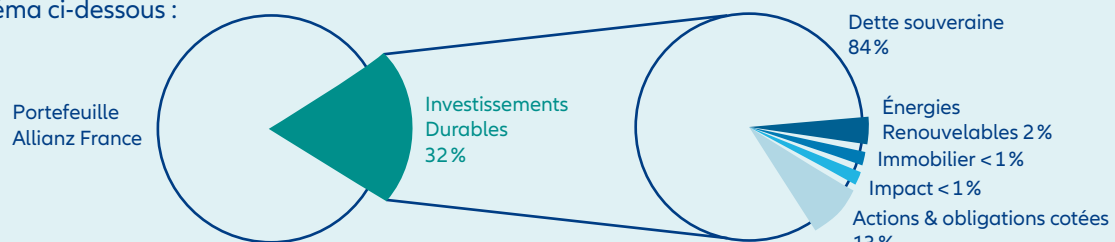
- Adosser à la classification « Article 8 » de son Portefeuille Général, une définition transparente du scope des actifs répondant à des critères de durabilité.
- Suivre la répartition des qualifications Article 8 et 9 sur le périmètre UC, sans en faire un critère absolu. Ainsi la grille de notation ESG propriétaire développée par Allianz France reste l'analyse de référence, utilisée en interne pour qualifier la maturité des fonds sur l'intégration ESG, au-delà des qualifications Article 8 ou 9.

Quels critères pour définir le périmètre des investissements durables ?

Pour répondre à la définition des investissements durables de son Portefeuille Général relevant de l'Article 8, Allianz a développé une approche détaillée et transparente pour chaque classe d'actif basée sur les critères suivants :

- Critère(s) « Dot Not Significant Harm » : pour les entreprises et le souverain, filtre d'exclusion sectoriel sur les énergies fossiles et exclusions basées sur les PAII.
- Principe de Gouvernance : filtre d'exclusion des entreprises exposées à des controverses de gouvernance et/ou liées aux respects des droits du travail. Sur le souverain, exclusion des pays présentant un score supérieur à 15 du Allianz Human Right Risks Index.
- Contribution environnementale ou sociale : pour les entreprises, filtre sur le pourcentage de chiffre d'affaires tiré d'activités durables, ainsi que les encours sur les obligations durables (obligations vertes, sociales et durables). Sur le souverain, seuls les pays ayant inscrit dans leur cadre réglementaire l'ambition de neutralité carbone sont retenus, avec les encours sur les obligations souveraines durables. Sur l'immobilier, fixation d'un seuil de certification minimum selon les labels HQE, BREEAM & LEED.

Selon cette approche la part de nos investissements durables s'élève à 32% et se décline sur les différentes classes d'actifs selon le schéma ci-dessous :



Classification et Ambition ESG de l'univers UC Allianz Vie Fidélité

Sur le périmètre UC associé au produit d'épargne Allianz Vie Fidélité qui comprend 167 fonds, 72% relèvent des Articles 8 ou 9, avec un univers composé à plus de 20% de fonds classés Article 9. À terme, nous avons vocation à proposer au sein de ce produit une intégration des exigences extra financières selon le cadre propriétaire Allianz France sur 80% de l'univers des fonds externes.

En parallèle, nous travaillons avec les équipes de l'écosystème « Mon avenir », regroupant les expertises de gestion de patrimoine, de durabilité, de structuration financière et de distribution pour anticiper l'intégration des enjeux de durabilité au sein des différents produits d'épargne et gammes de gestion libres, profilées et pilotées, pour s'adapter aux attentes et sensibilités des clients sur ces thématiques.



La réglementation en bref

La Taxonomie européenne désigne la classification des activités économiques ayant un impact positif sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités dites « vertes » afin d'accélérer l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050. Cette réglementation va profondément modifier l'approche sur de l'investissement durable à plusieurs niveaux. En premier lieu, elle vise à identifier clairement les activités économiques susceptibles de « contribuer de manière substantielle » à six objectifs environnementaux :

- 1. Atténuation du changement climatique**
- 2. Adaptation au changement climatique**
- 3. Utilisation durable de la protection des ressources aquatiques et maritimes**
- 4. La transition vers une économie circulaire**
- 5. La prévention et le contrôle de la pollution**
- 6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes**

Les entreprises concernées par la directive sur l'information non-financière (NFRD) devront rendre compte de leur part d'activités alignées avec la Taxonomie verte européenne. De la même manière, les institutions financières et les gestionnaires de fonds devront rendre compte de leur part d'activités alignées sur la Taxonomie verte.

Dans un second temps, la Taxonomie de l'UE servira de base à la prochaine norme européenne sur les obligations vertes, le EU Green Bonds Standard, dont l'adoption définitive est attendue début 2024 pour une entrée en vigueur en 2025. Ce changement établira des lignes directrices claires pour les acteurs du marché et fournira un périmètre standardisé pour encadrer le recours aux obligations « vertes » comme instrument de financement. Cette réglementation, comme SFDR, a pour but d'enrayer les pratiques de « greenwashing » sur les marchés financiers.

La mise en œuvre chez Allianz France

Allianz France a piloté le groupe de travail en charge de l'implémentation de la réglementation Taxonomie au sein du Groupe Allianz. Les travaux ont contribué à l'identification des exigences réglementaires incombant à Allianz en tant qu'institution financière, la sélection d'un fournisseur de données et l'intégration de ces données pour le reporting du Groupe Allianz ainsi que la mise en place d'un processus de collecte de données pour les actifs financiers non cotés. Le montant des actifs éligibles (en valeur de marché) à la Taxonomie européenne pour le portefeuille d'Allianz France s'élève à 13,2% des actifs sous gestion (hors souverain) pour un montant total de 6,4 milliards d'euros⁽¹⁷⁾.

Le Groupe Allianz faisant partie des membres de la Plateforme sur la Finance Durable, nous avons participé aux différentes consultations des rapports publiés par cette institution – la Taxonomie sociale, la Taxonomie des activités de transition, etc. Par ailleurs, Allianz France a participé de manière ponctuelle aux groupes de travail portant sur des thématiques spécifiques liées à la Taxonomie, notamment sur l'application du règlement à des instruments financiers particuliers, tels que les obligations vertes.

Les prochaines étapes

Dès janvier 2023, le Groupe Allianz publiera les informations relatives à la Taxonomie à travers un reporting complet sur l'éligibilité de ses actifs financiers avec la Taxonomie. Cette démarche sera également menée au sein d'Allianz France. À partir de 2024, Allianz France, en coopération avec le Groupe, s'attachera à effectuer le reporting de l'alignement de ses actifs financiers avec la Taxonomie

(17) En ce qui concerne les investissements, la taxonomie limite le champ d'application aux entreprises européennes qui sont obligées de publier un rapport basé sur la directive sur les rapports non financiers (NFRD). Plusieurs catégories d'actifs n'ont pas encore été incluses dans le champ d'application de la taxonomie, mais nous pensons que les exigences de déclaration dans le cadre de la taxonomie conduiront à une plus grande transparence sur le marché. De plus, Allianz France a fait le choix de ne pas utiliser des données estimées pour sa déclaration relative à la taxonomie et se base uniquement sur des informations fiables et vérifiées par nos gestionnaires d'actifs. Enfin, 2021 étant la première année d'implémentation de la taxonomie, nous nous attendons dans les prochains exercices à ce qu'une plus grande partie de nos actifs en portefeuille nous communique leurs chiffres relatifs à l'éligibilité.

Pour aller plus loin...

La Taxonomie sociale européenne, fondement de la transition juste

Si le plan d'action de l'Union européenne pour la finance durable publié en 2019 contient une approche des enjeux environnementaux, il intègre aussi les aspects sociaux liés à la transition bas-carbone. Les évolutions réglementaires se sont jusqu'alors principalement concentrées sur le premier volet, notamment avec la création de la Taxonomie verte et l'intégration des critères de « garanties sociales minimales » visant à encadrer l'impact des activités sur les enjeux sociaux.

En juillet 2021, la plateforme européenne pour la finance durable a publié une première ébauche de Taxonomie sociale européenne pour consultation. Cette réglementation, conçue comme une extension de la Taxonomie verte, a été construite en intégrant les standards et normes européens et internationaux existants telle que la charte sociale européenne, le socle européen des droits sociaux, mais aussi les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

La Taxonomie sociale a pour objectif de venir encadrer les pratiques des secteurs d'activité ayant une « contribution sociale substantielle ». Il s'agit d'un système de classification des activités économiques selon des critères « sociaux » et de durabilité. Cette nouvelle Taxonomie sociale vise à devenir un référentiel commun pour améliorer la transparence des activités qualifiées de « sociales ». À terme, elle permettra aussi d'identifier et d'orienter plus efficacement les investissements vers les activités et entreprises qui contribuent aux objectifs sociaux de l'Union Européenne.

La Taxonomie sociale s'appliquerait au niveau des activités (biens et services) pouvant répondre à des besoins humains fondamentaux (dimension verticale) et au niveau des entreprises dans leurs impacts et dans leurs relations avec les différentes parties prenantes et le respect des droits de l'Homme (dimension horizontale). En tant que membre de la plateforme sur la finance durable, Allianz France participe à cette réflexion.



1. Réglementation française

L'article 29 de la loi Énergie-Climat



La réglementation en bref

La loi Énergie-Climat publiée en Novembre 2019 porte à l'échelle nationale l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. L'article 29 remplace l'article 173 sur les aspects de transparence des institutions financières pour le financement de la transition énergétique.

Par cet article, la loi renforce fortement les exigences de transparence demandées aux acteurs financiers quant à leur action pour accélérer la transition bas-carbone et l'alignement de leurs portefeuilles d'investissement avec l'accord de Paris. Cela se traduit notamment par la publication d'indicateurs quantitatifs sur les objectifs de décarbonation, ainsi que sur l'exposition au financement des énergies fossiles. Il intègre aussi des exigences de transparence sur la biodiversité pour accélérer le développement méthodologique sur cette thématique et permettre à terme de fixer, comme sur le climat, des objectifs quantifiés sur la protection de la biodiversité. L'article 29 vise à faciliter la comparaison, entre les acteurs, des avancées sur le financement de la transition, la mesure des risques et les analyses de scénarios climatiques.

La mise en œuvre chez Allianz France

Pour intégrer les nouvelles exigences de transparence portées par l'article 29, Allianz France a développé un outil de suivi des informations contenues dans le rapport d'investissement durable, en fonction des sections de la réglementation, de manière à pouvoir :

- valider les informations déjà fournies, en ligne avec la nouvelle réglementation,
- enrichir les informations intégrées dans le rapport sur lesquelles des précisions doivent être apportées,
- prioriser les informations à publier encore non fournies, selon le degré de maturité ainsi qu'identifier les étapes nécessaires pour assurer un niveau de confiance suffisant sur les résultats d'analyses.

Ce fichier est suivi en interne par l'équipe ESG de l'Unité investissement. L'alignement avec les exigences réglementaires est présenté aux équipes concernées, telles que la Direction Juridique et la Direction des Risques. Cette année nous avons renforcé notre reporting sur les aspects suivants :

- Approche et gouvernance ESG globale, sur les investissements directs, l'univers des unités de compte et de l'offre produit.
- Exposition de notre portefeuille aux combustibles fossiles.
- Nouveaux indicateurs sur la mesure de la contribution des acteurs aux enjeux de la transition énergétique.
- Stratégie et indicateurs sur la biodiversité.
- Nouveaux indicateurs sur les résultats des votes gérés en direct par Allianz France.

Les prochaines étapes

Nous poursuivrons la démarche d'apporter une information de plus en plus étayée quant à l'action d'Allianz France pour financer la transition écologique et la protection de la biodiversité. Au-delà des indicateurs et éléments chiffrés, nous avons à cœur d'explicitier notre démarche méthodologique ainsi que les défis auxquels nous sommes confrontés pour mettre en œuvre nos objectifs de durabilité.

Pour aller plus loin...

La RE2020, une hausse des exigences sur les bâtiments neufs

L'objectif de cette loi française – entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 – est de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et du confort des nouveaux bâtiments, tout en diminuant leur impact carbone. Ses principaux objectifs visent la poursuite de l'amélioration de la performance énergétique (baisse des consommations des bâtiments neufs, diminution de l'impact sur le climat des bâtiments neufs) en prenant en compte l'ensemble des émissions des bâtiments en analyse cycle de vie (de la construction en passant par l'exploitation et jusqu'à la fin de vie).

Cette loi est prise en compte dans le cadre de la gestion du portefeuille immobilier détenu en direct dans le portefeuille d'Allianz France (notamment avec le soutien d'Allianz Real Estate) puisque tous les projets de construction faisant l'objet d'une demande de permis de construire déposée à partir du 1^{er} juillet 2022 seront soumis à la RE2020.



La réglementation en bref

La loi Pacte (**Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises**) publiée en 2019 a pour ambition de favoriser la croissance durable des entreprises françaises. Sur les 221 articles de la loi, 10 concernent l'industrie financière et visent notamment à simplifier le cadre de l'épargne retraite tout en cherchant à l'orienter vers l'économie durable.

La loi Pacte vise aussi l'orientation de l'épargne vers l'investissement socialement responsable (ISR) en rendant l'offre des contrats d'assurance-vie plus verte, avec notamment l'obligation de proposer des produits ayant obtenu le label ISR. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les contrats d'assurance-vie multi-supports doivent obligatoirement inclure dans leurs univers d'Unité de compte, au minimum un fonds labellisé ISR ou Greenfin ou Finansol et requiert désormais la publication du pourcentage de fonds labellisés dans les univers d'Unités de compte des produits d'épargne.

La mise en œuvre chez Allianz France

Allianz France intègre les critères de labellisation dans son cadre d'analyse ESG de revue des fonds pour les univers d'unité de compte, permettant d'évaluer l'ambition et la maturité d'une stratégie d'investissement en termes de durabilité.

En 2021, selon les études de Novethic⁽¹⁸⁾ sur les revues de marchés français et européen, les encours liés à des fonds orientés vers les enjeux de durabilité (environnement, social, thématique) ont largement augmenté par rapport à 2019. Le marché français se distingue du marché européen par l'avancée significative de la labellisation de ses encours : sur les 1186 fonds dans lesquels sont investis près de 900 milliards d'euros, deux tiers d'entre eux sont labellisés ISR.

Les deux autres labels GreenFin et Finansol, moins répandus sur le marché sont aussi plus exigeants et visent des thématiques spécifiques pour contribuer à la transformation durable de l'économie :

- Le label Greenfin couvre principalement des fonds d'obligations vertes ou à thématique environnementale, notamment orientés vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la gestion et le traitement de l'eau et des déchets, et de manière plus globale à l'atténuation du changement climatique. Preuve d'une certaine exigence et ambition du label, la très grande majorité des fonds labellisés sont classés Article 9 (selon la nomenclature SFDR). Ce label recense 29 fonds et 20 milliards d'euros d'actifs sous gestion en France.
- Le label Finansol, identifie les fonds à impact solidaire. Le label recense aujourd'hui 160 fonds en France qui répondent au cadre de critères d'impact social établi, cependant ces fonds ne présentent pas forcément une approche ESG (ce n'est pas un critère du label).

Les prochaines étapes

Nous allons renforcer l'information des clients sur les enjeux de durabilité en lien avec les fonds labellisés, poursuivre les travaux sur l'articulation de stratégies labellisées dans nos produits d'épargne et établir un reporting des fonds labellisés présents dans nos produits.

(18) <https://www.novethic.fr/finance-durable/publications/etude/market-data-fonds-durables-france-decembre-2021.html>.



Net Zero 2050

L'année 2021, à l'image des années précédentes, fut l'occasion d'un appel à la prise de conscience quant à l'urgence d'agir, illustré par le 6^e cycle d'analyse du GIEC dont les rapports font état d'une crise climatique profonde. Ses recommandations sont formelles : la transformation de notre économie est inévitable si nous souhaitons pouvoir faire face aux alertes du changement climatique. Le coût des actions d'adaptation et d'atténuation sera inférieur aux dommages causés par le dérèglement climatique si l'ensemble des acteurs économiques changent leurs manières d'agir. Il est admis qu'il existe 9 limites planétaires, 6 ont été franchies à des niveaux inquiétants : le changement climatique, la préservation de la biosphère, l'évolution de l'utilisation des sols, la pollution chimique et plastique, la perturbations des cycles biochimiques (azote, phosphore), et très récemment, l'humidité des sols.

En réponse, de nombreux acteurs du secteur financier ont rendu publiques leurs ambitions d'aligner leurs activités sur les objectifs de l'Accord de Paris, accompagnées par la mise en place d'actions concrètes. En 2019, le Groupe Allianz a joué un rôle moteur dans la création et assure, encore aujourd'hui, la présidence de la Net-Zero Asset Owner Alliance, une alliance constituée de 74 propriétaires d'actifs, qui vise la neutralité carbone à horizon 2050. En 2021, le Groupe Allianz s'est fixé des cibles de décarbonation quantifiées et a renforcé sa politique d'exclusion sur le charbon.

L'intégration de ces enjeux au sein de la chaîne de valeur de l'investissement est clé pour faire évoluer durablement notre portefeuille, quelle que soit la nature de l'actif. Ainsi l'approche Carbon Smart, développée en 2018 et que l'équipe ESG d'Allianz France fait évoluer régulièrement, nous permet de décliner ces ambitions sur le climat en 3 étapes :

- Identification des enjeux liés au dérèglement climatique.
- Évaluation et gestion des risques de transition, physiques et de contentieux.
- Opportunités et impacts financiers liés au changement climatique.



“ 3 questions à ... Franck Chopin, Expert climatique au sein de la Direction des risques, Allianz France ”



Les différentes sources scientifiques sont unanimes sur le constat de l'urgence climatique, comment dresser, en quelques chiffres, le bilan de la détresse environnementale dans laquelle nous sommes ?

L'Accord de Paris table sur une hausse de la température limitée à 1,5°C de plus par rapport à l'ère préindustrielle. Cependant nous savons aujourd'hui que tenir cet objectif va s'avérer très difficile. La hausse des températures, d'au moins 1,5°C (nous sommes aujourd'hui à 1,1°C) aura de lourdes conséquences sur la santé, les moyens de subsistances et la sécurité alimentaire, en somme nos vies, nos économies et nos écosystèmes.

Aujourd'hui, la communauté scientifique estime que nous nous orientons vers une trajectoire de réchauffement de l'ordre de 3,2°C d'ici 2100, prenant en compte les efforts et politiques actuels, avec des conséquences accrues pouvant être dramatiques sur la température des océans, sur les écosystèmes marins, sur la montée des eaux, sur la fréquence et l'intensité des aléas climatiques, mais aussi sur les migrations de population ainsi que sur l'accès aux denrées de première nécessité. Les zones les plus affectées seront les zones arctiques, arides, les petits états insulaires en développement, et les pays les moins avancés. À titre d'exemple, si rien n'est fait d'ici 2050, environ 1 milliard d'êtres humains vivront en zones à risque pour ce qui est de la montée des eaux ou des submersions marines.

Comment définir un scénario climatique et quelles sont les différentes hypothèses technologiques, sociologiques, politiques, qui peuvent différer pour envisager la transition écologique ?

Effectivement, on parle beaucoup de scénarios climatiques. Un scénario, selon la définition du GIEC, est une « description vraisemblable de ce que nous réserve l'avenir, selon un ensemble cohérent d'hypothèses sur les principales forces motrices des sociétés (technologies, prix, politiques) ». Ce ne sont pas des prédictions ni des prévisions, cependant cela nous permet de mieux comprendre les conséquences de telle ou telle évolution/action. Les différents scénarios climatiques envisagés par le GIEC intègrent ainsi de nombreux paramètres sociétaux (coopérations internationales, consommation durable et robuste), commerciaux (transports, bâtiments) et technologiques (recours à la bio énergie, captage et stockage du dioxyde de carbone, énergies éolienne et solaire). De nombreux scénarios peuvent amener à un réchauffement climatique de 1,5°C et ceux-ci peuvent être basés sur des hypothèses technologiques, sociologiques et politiques très différentes. À titre d'exemple, un scénario peut se baser sur une hypothèse de société où la demande en énergie décroît jusqu'en 2050 tandis qu'un autre se basera sur une société adoptant un usage intensif du captage et stockage du dioxyde de carbone. Cependant les scénarios restent des modélisations basées sur des hypothèses qui peuvent ne pas se matérialiser dans le réel, être sous-estimées ou au contraire amplifiées, ils renseignent sur des futurs possibles, pas sur le futur qui adviendra. Dans cette idée, les exemples de scénarios présentés n'anticipent pas les problématiques énergétiques liées à la guerre ou encore l'émergence d'une rupture technologique pouvant totalement rebattre les cartes.

Net-Zéro en 2050, qu'est-ce que cela signifie ?

La neutralité carbone consiste à atteindre l'équilibre entre émissions et absorption de gaz à effet de serre d'ici 2050, en ligne avec l'objectif de limiter l'augmentation de température à 1,5°C à l'horizon 2100. Pour cela les trajectoires d'émissions de CO₂ doivent être réduites d'environ 45% d'ici 2030 et devenir égale à zéro d'ici 2050.

Il y a plusieurs manières d'atteindre la neutralité carbone. L'approche adoptée par Allianz est de chercher à baisser, dans un premier temps les émissions de manière absolue, et de ne chercher à compenser que les émissions résiduelles anthropiques du portefeuille et de ses activités. Ainsi, potentiellement, seulement le dernier segment des émissions d'Allianz ne sera compensé pour atteindre cette fameuse « neutralité carbone ».

1. Une ambition claire : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

Le rapport des scientifiques du GIEC

Le sixième cycle d'analyse du GIEC (2021-2022) a permis la publication de recommandations pour le climat mettant en lumière les incidences physiques du changement climatique (WGI), l'analyse de ses impacts et de l'adaptation des écosystèmes (WGII) ainsi que l'évaluation des capacités d'atténuation (WGIII). En voici les principaux enseignements :

- Il est maintenant prouvé que les activités humaines sont la seule cause du réchauffement climatique, dont les impacts rapides, globaux et dont l'ampleur, la fréquence et l'intensité sont sans commune mesure avec les variations climatiques observées lors de siècles passés. Limiter le réchauffement climatique entre 1,5°C et 2°C est pourtant encore possible à condition de réduire très fortement les émissions dans la prochaine décennie.
- Les conséquences du changement climatique ont des effets néfastes et irréversibles poussant les hommes au-delà de leurs capacités d'adaptation actuelles dans certaines régions. Entre 40 et 50% de la population mondiale vit dans des conditions de vulnérabilité très forte face au dérèglement climatique. Les actions pour adapter nos modes de vies, nos sociétés civiles et nos économies doivent également prendre en considération les enjeux de justice sociale ainsi que l'inertie des effets du changement climatique (les actions entreprises aujourd'hui se matérialiseront seulement à moyen-long terme).
- Pour atténuer les effets du dérèglement climatique, tous les secteurs socio-économiques doivent enclencher dès maintenant une profonde transformation et réduire de moitié leurs émissions d'ici à 2030. Ce changement a certes un coût. En revanche, agir dès aujourd'hui sera beaucoup moins onéreux que de rester passif et subir les effets de notre inaction actuelle. Cela doit s'opérer à travers la sortie progressive des énergies fossiles, l'arrêt au plus vite du financement de nouveaux projets fossiles, l'investissement massif dans les énergies renouvelables et les mécanismes d'efficacité et de sobriété énergétique.

Traduire les scénarios en objectifs climatiques : définir une feuille de route pour la décarbonation

En 2019, le Groupe Allianz, 11 autres propriétaires d'actifs et l'UNEP FI ont créé la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), une coalition d'investisseurs dont les membres se sont engagés à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 sur leurs investissements. Au cours des deux dernières années, des initiatives similaires ont été lancées sur les activités d'assurance, de banque et de gestion d'actifs. À l'occasion de la COP26, ces alliances ont toutes été réunies sous la GFANZ (Glasgow Financial Alliance for Net Zero), qui rassemble ainsi plus de 450 membres pour \$130 milliards d'actifs sous gestion.

Ces initiatives sont essentielles pour soutenir les efforts de décarbonation du secteur financier. Elles permettent tout d'abord de s'aligner sur des objectifs établis sur des scénarios de référence communs : l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 basée sur les scénarios 1,5°C du GIEC. À travers les travaux réalisés et publiés notamment dans le cadre du Target Setting Protocol (TSP), les feuilles de route Net Zero sont dessinées. Elles détaillent les attentes et exigences à tenir pour les membres de la NZAOA. Ainsi, en 2021, conformément au TSP 2021, le Groupe Allianz s'est fixé des objectifs de réduction de 25% de l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions et d'obligations d'entreprises et d'aligner son portefeuille immobilier direct sur une trajectoire 1,5°C.

Nos actions pour conduire la décarbonation des portefeuilles d'investissement s'articulent autour des recommandations de ces protocoles. Ces derniers sont mis à jour régulièrement (publication d'une nouvelle version en janvier 2022) pour refléter les dernières avancées des travaux des membres en matière de décarbonation, d'engagement, de méthodologies et d'indicateurs.

Les principales actions que nous devons mettre collectivement en œuvre se déclinent en 3 étapes :

- L'évaluation et le suivi de la baisse de l'empreinte carbone des portefeuilles. Les cibles seront révisées tous les 5 ans et progressivement étendues à l'ensemble des classes d'actifs.
- L'accompagnement et l'engagement des entreprises travaillant dans les secteurs à fort enjeux pour la transition écologique. Notre rôle en tant qu'investisseur de long terme est de s'assurer que les entreprises que nous finançons travaillent dans le sens de notre ambition, de manière à actionner la transition écologique dans l'économie réelle.
- Le financement des solutions pour une transition bas-carbone. Nous avons vocation à développer massivement les investissements pour accélérer la transition bas-carbone et préserver le capital naturel.



2. Dérèglement climatique : risques, impacts et réponses

En tant qu'assureur et investisseur de long terme, nous sommes directement exposé au dérèglement climatique. Nous cherchons à en anticiper les conséquences dès maintenant à travers le soutien à la transition écologique et la préservation du capital naturel. Nous soutenons un modèle de transition ordonnée, dans lequel les coûts économiques et sociaux sont minimisés par une réorientation progressive de l'économie vers la neutralité carbone, qui commence dès aujourd'hui, comme recommandé par le NGFS⁽¹⁹⁾.

Segmentation des risques, opportunités et impact

La première étape consiste à identifier les risques et les opportunités liés au climat dans l'ensemble de nos activités. Les risques liés au changement climatique, peuvent être classés en 3 catégories : les risques de transition, les risques physiques et les risques de litige.

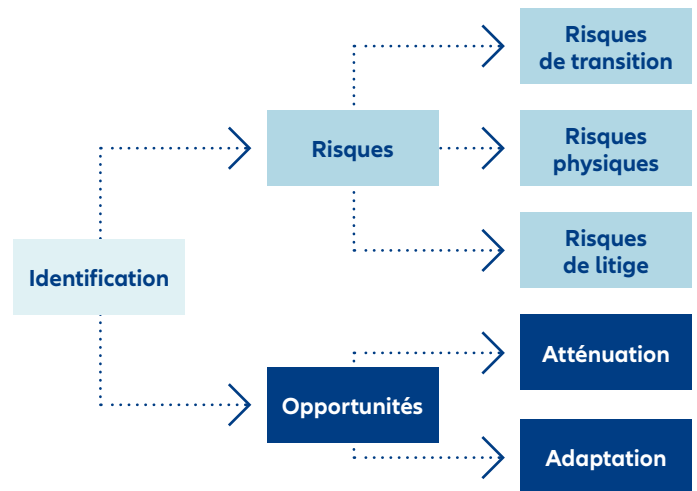


Figure 10 | Matrice des enjeux climatiques, Allianz France

Type de risque	Risques de transition	Risques physiques	Risques de litige								
Définition et priorisation	<p>Les risques de transition se définissent par les impacts et opportunités issus d'une transition vers une émission bas-carbone. Les impacts liés à la transition peuvent varier selon le type de modèle de transition (anticipée, agressive, désordonnée...), ainsi que d'autres éléments macro-économiques comme la stabilité financière ou géopolitique internationale. Certains secteurs sont plus exposés aux enjeux de la transition bas-carbone (secteurs carbo-intensifs). Les risques de transition sont évalués à court et moyen terme.</p> <table border="1"> <tr> <td>Risques politiques : Mise en place de politiques publiques contraignantes permettant d'accélérer ou de freiner la transition bas-carbone.</td> <td>Risques de marché : Évolution des équilibres d'offre/demande sur les biens et services dans le cadre d'une transition bas-carbone.</td> <td>Risques technologiques: Développement et disruptions technologiques rendant obsolètes les solutions existantes consommatrices d'énergies fossiles.</td> </tr> </table>	Risques politiques : Mise en place de politiques publiques contraignantes permettant d'accélérer ou de freiner la transition bas-carbone.	Risques de marché : Évolution des équilibres d'offre/demande sur les biens et services dans le cadre d'une transition bas-carbone.	Risques technologiques: Développement et disruptions technologiques rendant obsolètes les solutions existantes consommatrices d'énergies fossiles.	<p>Les risques physiques correspondent à l'augmentation des impacts naturels liés au dérèglement climatique. Ils affectent les entreprises à plusieurs niveaux : sur les infrastructures, les processus de production, les marchés et les chaînes d'approvisionnement. Les risques physiques affectent également la dégradation des terres et des sols ainsi que la préservation de la biodiversité. Ils sont considérés comme des risques climatiques à moyen et à long terme.</p> <table border="1"> <tr> <td>Risque chroniques : Changements des équilibres naturels sur le long terme qui se matérialisent par exemple, par une élévation du niveau de la mer, l'accroissement des zones désertiques, etc.</td> <td>Risques aigus : Changements ponctuels dans la fréquence et/ou gravité de phénomènes climatiques tels que le cyclones, inondations, feux de forêt, etc.</td> </tr> </table>	Risque chroniques : Changements des équilibres naturels sur le long terme qui se matérialisent par exemple, par une élévation du niveau de la mer, l'accroissement des zones désertiques, etc.	Risques aigus : Changements ponctuels dans la fréquence et/ou gravité de phénomènes climatiques tels que le cyclones, inondations, feux de forêt, etc.	<p>Les risques de litige résultent de l'exposition de la responsabilité légale de l'entreprise ou des gouvernements face à ses engagements climatiques, ses obligations réglementaires, et son devoir de vigilance sur les enjeux climatiques. Les risques de litige sont considérés comme des risques climatiques de court à moyen terme.</p> <table border="1"> <tr> <td>Risques de greenwashing : Allégations pouvant porter à confusion sur l'intégration des enjeux ESG au sein des produits et stratégies d'investissement.</td> <td>Risques de contentieux climatique : Litiges juridiques basés sur le non-respect du « devoir de vigilance » des entreprises, qui les appelle à veiller à la protection de l'environnement et au respect des besoins humains essentiels.</td> <td>Contentieux réglementaire : Les entreprises sont désormais confrontées à de nombreuses exigences en matière d'information à l'égard de leurs régulateurs et peuvent manquer à leurs obligations réglementaires.</td> </tr> </table>	Risques de greenwashing : Allégations pouvant porter à confusion sur l'intégration des enjeux ESG au sein des produits et stratégies d'investissement.	Risques de contentieux climatique : Litiges juridiques basés sur le non-respect du « devoir de vigilance » des entreprises, qui les appelle à veiller à la protection de l'environnement et au respect des besoins humains essentiels.	Contentieux réglementaire : Les entreprises sont désormais confrontées à de nombreuses exigences en matière d'information à l'égard de leurs régulateurs et peuvent manquer à leurs obligations réglementaires.
Risques politiques : Mise en place de politiques publiques contraignantes permettant d'accélérer ou de freiner la transition bas-carbone.	Risques de marché : Évolution des équilibres d'offre/demande sur les biens et services dans le cadre d'une transition bas-carbone.	Risques technologiques: Développement et disruptions technologiques rendant obsolètes les solutions existantes consommatrices d'énergies fossiles.									
Risque chroniques : Changements des équilibres naturels sur le long terme qui se matérialisent par exemple, par une élévation du niveau de la mer, l'accroissement des zones désertiques, etc.	Risques aigus : Changements ponctuels dans la fréquence et/ou gravité de phénomènes climatiques tels que le cyclones, inondations, feux de forêt, etc.										
Risques de greenwashing : Allégations pouvant porter à confusion sur l'intégration des enjeux ESG au sein des produits et stratégies d'investissement.	Risques de contentieux climatique : Litiges juridiques basés sur le non-respect du « devoir de vigilance » des entreprises, qui les appelle à veiller à la protection de l'environnement et au respect des besoins humains essentiels.	Contentieux réglementaire : Les entreprises sont désormais confrontées à de nombreuses exigences en matière d'information à l'égard de leurs régulateurs et peuvent manquer à leurs obligations réglementaires.									
Mesure et évaluation des impacts financiers	<p>Mesure de l'exposition du portefeuille :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Empreinte carbone • Analyse de scénarios • Exposition aux énergies fossiles <p>Quantification de l'impact financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test de résistance intégré de la BoE • Tarification du carbone 	<p>Mesure de l'exposition du portefeuille :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Carte des risques physiques des actifs du portefeuille • Quantification de l'impact financier : test de résistance intégré à la BoE 	En cours de développement								
Sources et Fréquence	Source des données : S&P, C4F, EcoAct Analyse annuelle	Source des données : S&P Analyse annuelle									

(19) Network for Greening the Financial System.

3. Pilotage des enjeux climatiques dans le portefeuille

La réponse à la crise climatique se construit sur trois concepts majeurs : l'adaptation, l'atténuation et la sobriété face aux conséquences liées au dérèglement du climat. Conformément à la définition du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) :

- L'adaptation fait référence au « processus d'ajustement au climat réel ou prévu et à ses effets ». Ex : la construction de digues, l'élévation des infrastructures, le recours à des feux dirigés afin de prévenir les incendies de forêt à répétition ou de favoriser des cultures tolérantes à la sécheresse.
- L'atténuation est « l'intervention humaine pour réduire les sources ou améliorer les puits de gaz à effet de serre ». Ex : remplacement des voitures à moteur thermique par des véhicules électriques ou encore remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables.
- La sobriété est « un ensemble de mesures et de pratiques quotidiennes qui évitent la demande en énergie, matériaux, sol et eau tout en offrant à chacun une vie décente dans les limites planétaires ». Ex : réduire la température du chauffage, diminuer la taille des équipements consommateurs d'énergie ou encore mutualiser les usages des biens et transports.

Le dernier rapport du GIEC nous l'a rappelé, si la transition a un coût certain, l'inaction face au changement climatique sera beaucoup onéreuse à l'avenir.

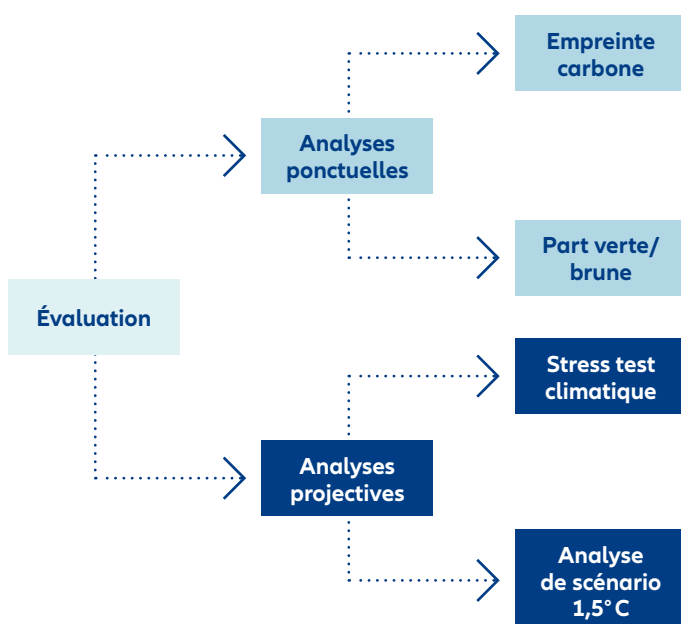
Analyses et mesures d'impact des risques liés à la transition bas-carbone

En nous appuyant sur notre expertise interne et en partenariat avec des fournisseurs de données externes et des organismes de recherche, nous cherchons à développer l'analyse des enjeux du changement climatique au sein de notre portefeuille à différents niveaux de granularité (portefeuille, classes d'actifs et secteurs, entreprises).

Notre approche a pour objectif d'optimiser la trajectoire de nos portefeuilles pour se rapprocher de celle d'un scénario 1,5 °C sans dépassement ou avec un dépassement minimale comparé au budget carbone associé à un tel niveau de réchauffement. Pour cela, nous utilisons 2 types d'analyses :

- Des analyses statiques : analyses « historiques » à une date donnée. Ex : empreinte carbone, part verte/brune, exposition aux secteurs d'activités basés sur les combustibles fossiles.
- Des analyses prospectives : analyses dynamiques qui projettent l'exposition du portefeuille sur un horizon de temps variable. Ex : Alignement de scénarios, stress-test climatiques.

Figure 11 | Évaluation et métriques – risques de transition, Allianz France



Empreinte carbone

Le point de départ de nos analyses d'exposition aux risques de transition est de calculer l'empreinte carbone de nos investissements. Avec l'objectif de réduire de 25 % nos émissions en absolu sur nos portefeuilles d'actions, d'obligations d'entreprises et d'immobilier d'ici 2025, nous évaluons les émissions financées par nos investissements.

Nous calculons désormais aussi l'« efficacité » carbone de nos portefeuilles. Ce qui nous permet de comprendre dans quelle mesure nos investissements sont orientés vers des entreprises qui parviennent à faire baisser les émissions liées à leurs activités.

L'approche pour calculer les émissions financées⁽²⁰⁾ varie selon la classe d'actif :

- Pour les actions et obligations d'entreprises, sont intégrées les émissions directes des entreprises (émissions directes issues des opérations et émissions liées à la consommation d'électricité correspondant aux scopes 1 et 2) ainsi que les émissions indirectes de premier tiers (émissions des fournisseurs directs contenues dans le scope 3 amont).
- Sur les obligations souveraines, c'est le cadre économique et juridique dans lequel un gouvernement opère qui sert de référence. Cela permet d'intégrer les émissions domestiques (émissions des biens et services produits et consommés dans le pays), ainsi que les émissions liées aux importations directes (émissions correspondant à l'importation de biens et services produits dans un pays différent).
- Sur l'immobilier, la méthodologie suit les recommandations du GHG Protocol (GHGP). Les émissions liées aux scopes 1 et 2 sont mesurées selon une approche de « bâtiment entier », c'est-à-dire couvrant à la fois les espaces privés et les espaces communs, tandis que les émissions de consommation d'énergie sont calculées sur une approche « localisation », s'appuyant ainsi sur des facteurs d'émissions nationaux reflétant le bouquet énergétique national ou régional moyen.

Les émissions financées du portefeuille d'Allianz France sont globalement en baisse en 2021. Cette baisse tendancielle est principalement liée à la mise à jour des empreintes carbonées à fin 2020 des entreprises financées, qui sont relativement plus faibles que les années précédentes, au vu de la forte baisse des activités durant la pandémie de Covid-19.

Un autre facteur explicatif de la baisse constatée de notre empreinte carbone est le changement méthodologique opéré entre 2020 et 2021, passant d'un calcul basé sur l'Enterprise Value à l'Enterprise Value Including Cash ce qui a pour effet de diluer la base financière liée au calcul de l'empreinte carbone du portefeuille.

Nous nous attendons donc, l'année prochaine, à une remontée modérée de ces chiffres reflétant la reprise économique de 2021 et 2022 à terme.

Si nous regardons de manière plus spécifique par classe d'actifs, nous observons :

- Sur le portefeuille actions, une baisse de la contribution des secteurs à forte intensité carbone due à un meilleur filtrage des entreprises au sein de ces secteurs, complété par un effet de réallocation sectorielle vers des secteurs moins polluants.
- Sur le portefeuille obligataire, la baisse de l'empreinte carbone est majoritairement due à un renforcement des positions sur des secteurs moins carbo-intensifs.
- Sur le portefeuille souverain, la baisse de l'empreinte carbone reflète le ralentissement des économies européennes en 2020.
- Sur le portefeuille d'infrastructures pétroles et gaz, dû à un changement méthodologique lié à la mise à jour des facteurs d'émissions par secteur, les chiffres 2019 et 2020 ne sont plus comparables. Nous avons donc seulement indiqué l'empreinte carbone à fin 2021, selon la nouvelle approche de calcul.
- Nous avons isolé notre portefeuille d'infrastructures renouvelables pour la première fois cette année, de manière à mieux comprendre sa contribution positive à l'empreinte carbone globale de nos investissements.

Figure 12 | Empreinte carbone d'Allianz France (Source : S&P Trucost)

Empreinte carbone par mn€ investis (TCO ₂ e/mn€)	2019	2020	2021	Tendance à 3 ans
Actions	147	120	78	
Obligations d'entreprises	156	152	86	
Obligations souveraines	381	460	370	
Infrastructure O&G			725	
Infrastructure EnR			63	
Portefeuille agrégé	274	338	245	

(20) Source S&P-Trucost.

Sur l'immobilier, l'intensité physique (émissions GES par m²) est utilisée pour mieux refléter les caractéristiques réelles par typologie d'actifs. Nous observons aussi une baisse de l'intensité de notre portefeuille immobilier à fin 2021.

Figure 13 | Empreinte carbone d'Allianz France Real Estate – intensité physique (Source : EcoAct)



Couverture des données

Nous utilisons les données issues de S&P- Trucost et EcoAct (Immobilier) pour mener ces analyses.

Le taux de couverture augmente sur nos actifs listés, atteignant cette année 72 % avec un travail de fond qui a été réalisé, notamment sur la partie actions.

Sur l'immobilier, le taux de couverture baisse légèrement dû à une mise à jour des données en 2021 ; nous avons notamment sorti de l'analyse certaines données résiduelles trop anciennes (2018).

Figure 14 | Empreinte carbone d'Allianz France – taux de couverture

Couverture empreinte carbone (%) AUM investis	Fournisseur	2019	2020	2021
Actions, obligations d'entreprises, souverain, infrastructure	S&P - Trucost	69%	70%	72%
Immobilier	EcoAct	94%	97%	92%

Pour aller plus loin...

Performance carbone – Carbon Impact Ratio (CIR)

À l'heure actuelle, nous mesurons notre empreinte carbone sur un périmètre d'émissions réduit, ne prenant en compte qu'une partie du scope 3. Cependant, ce dernier est essentiel dans la mesure de l'exposition des entreprises aux risques de transition, notamment dans les secteurs carbo-intensifs. Le scope 3 capture les émissions issues de l'ensemble de la chaîne de valeur amont et aval (transport, matières premières, utilisation des produits et services) liées aux entreprises. En d'autres termes, ne pas prendre en compte le scope 3, revient, par exemple, à ne pas imputer aux constructeurs automobiles la valeur carbone des voitures produites lors de leur utilisation. Et aux entreprises automobiles, le choix de la vente de voitures thermiques. Cela signifie que les efforts de réduction des émissions demandés à ces entreprises, suivis par la majorité des investisseurs, portent sur leurs opérations et achats d'énergies, mais pas sur la valeur carbone des produits et services vendus. Des efforts sont en train d'être menés pour intégrer progressivement le scope 3 dans les cibles de décarbonation des investisseurs et des entreprises, notamment sur les niveaux de couverture et de qualité des données qui sont encore trop variables d'une entreprise à une autre.

Carbon 4 Finance propose un indicateur de performance carbone des investissements qui intègre les données de scope 3 dans le cadre d'un calcul de ratio entre :

- Les émissions « économisées » qui correspondent aux émissions évitées ainsi qu'aux émissions réduites par une entreprise dans une situation de référence « business as usual ».
- Les émissions induites qui correspondent aux émissions des scopes 1,2 et 3 des entreprises financées.

Lorsque la valeur se rapproche de 1, cela signifie que le portefeuille permet d'économiser autant d'émissions qu'il n'en émet. Le ratio augmente si les émissions économisées au niveau des entreprises augmentent, ou si les émissions induites des entreprises financées baissent. Le CIR permet ainsi de donner une indication sur la capacité des entreprises financées à réduire leurs émissions par rapport à leurs activités, produits et services.

Figure 15 | Performance carbone des entreprises financées – périmètre actions et obligations listées – Scopes 1,2 et 3

Carbon Impact Ratio	2020	2021
Actions	0,13	0,12
Obligations d'entreprises	0,15	0,19

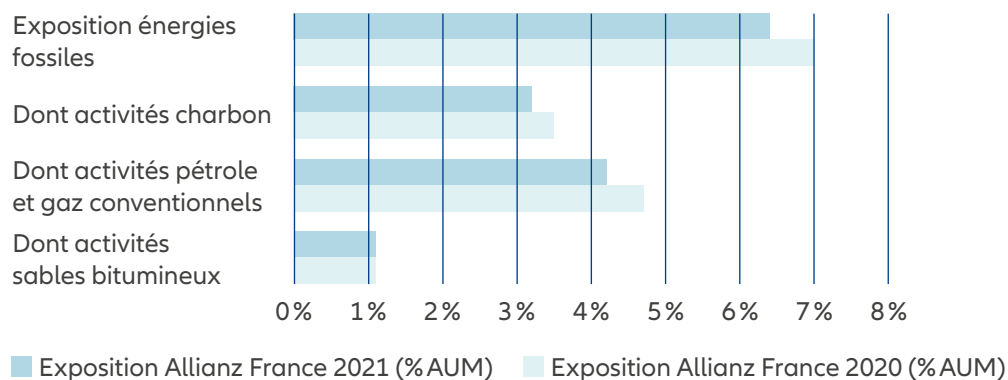
Exposition aux énergies fossiles

Vouloir atteindre l'objectif de la neutralité carbone d'ici 2050 est synonyme d'alignement de notre portefeuille d'actifs avec une trajectoire cible de 1,5 °C. Pour cela, il est nécessaire de limiter le financement des secteurs les plus polluants tels que les hydrocarbures fossiles pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels, ainsi que les activités liées au charbon. En ce sens, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a appelé, en 2021, à ne plus investir dans de nouveaux projets et infrastructures liées à l'exploitation et à l'exploration de combustibles fossiles afin de conserver des chances raisonnables d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Allianz France a initié des travaux d'analyse de l'exposition de ses portefeuilles d'investissements aux secteurs liés à l'exploitation des combustibles fossiles. Ces investissements exposés à des risques de dépréciation plus ou moins prévisibles, peuvent devenir ce qu'on appelle des « actifs échoués ».

Nous calculons notre exposition aux combustibles fossiles pour l'année 2021 sur les portefeuilles actions, obligations d'entreprises et infrastructure. Les données présentées ci-dessous sont calculées indépendamment du chiffre d'affaires des entreprises dans le secteur. Ainsi, ces chiffres ne tiennent pas compte des seuils sectoriels d'Allianz France sur le charbon et les sables bitumineux.

Figure 16 | Exposition d'Allianz France aux entreprises actives dans les énergies fossiles en 2020 et 2021 (source : Trucost)



Notre exposition aux combustibles fossiles intègre les activités suivantes :

- Extraction de charbon et production d'électricité issue du charbon.
- Extraction de pétrole et de gaz naturel, forage de puits pétroliers et gaziers et opérations liées à l'exploitation de pétrole et de gaz (notamment l'exploration⁽²¹⁾).
- Extraction de sables bitumineux.

Les expositions au pétrole, au gaz et au charbon de nos portefeuilles sont analysées de deux manières :

- Calcul de l'exposition globale au niveau du portefeuille, toutes activités confondues.
- Mesure de l'exposition en nombre d'acteur et par type d'énergies fossiles (charbon, hydrocarbures conventionnels et non conventionnels).

Dans le cas où une entreprise opère sur plusieurs segments (par exemple : extraction charbon et extraction pétrole et gaz), le montant de l'allocation n'est compté qu'une seule fois dans l'indicateur agrégé « exposition aux énergies fossiles », mais il sera reflété au niveau du calcul de l'exposition de chaque segment d'activités (respectivement « activités charbon » et « activités pétrole et gaz »). Au total, nous comptons 61 entreprises différentes impliquées sur les énergies fossiles selon les données Trucost, représentant environ 6,4 % de notre portefeuille d'actions, d'obligations d'entreprises et d'infrastructure.

Prochaines étapes : en 2023, une nouvelle politique du Groupe Allianz visant à encadrer les activités d'assurance et d'investissement sur les hydrocarbures conventionnels et non conventionnels entrera en vigueur. En ligne avec les recommandations du GIEC, cette nouvelle politique viendra restreindre le financement de nouveaux projets d'extraction et d'exploration sur les hydrocarbures non conventionnels⁽²²⁾. D'ici 2025, seront fixées des exigences pour les entreprises du secteur ayant pris des engagements de neutralité carbone, afin de démontrer la crédibilité de leurs plans de transition.

Analyse de scénarios 1,5° C

Notre ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 pour l'ensemble de notre portefeuille, nécessite à moyen terme, de comprendre la trajectoire de réchauffement induite par les activités des entreprises dans lesquelles nous investissons. Cela permet, au-delà de la mesure de l'empreinte carbone, de comprendre et d'évaluer, au niveau des portefeuilles d'investissement et des secteurs à fort enjeux, les plans de décarbonation des entreprises, à différents horizons (3, 5, 10 ans), au regard de notre ambition 1,5° C. Pour ce faire, nous utilisons 3 analyses complémentaires :

- Analyse de scénario (SBTI⁽²³⁾) : les deux premières analyses, issues des méthodologies SBTI, permettent d'évaluer la déviation, au niveau sectoriel et par classe d'actifs, entre la trajectoire des entreprises et un scénario de réchauffement. Ces analyses sont réalisées en prenant en compte les scopes 1 et 2 des émissions des entreprises.
- Climate Impact Assessment (Carbon 4 Finance) : cet indicateur, basé sur des analyses qualitatives et quantitatives, et intégrant le scope 3 des entreprises financées, permet de donner une tendance d'alignement des portefeuilles, prenant en compte des éléments non évalués dans l'approche SBTI (éléments d'analyse qualitatifs portant notamment sur la gouvernance et la stratégie de décarbonation des entreprises).

Au niveau sectoriel, l'approche SBTI différencie deux méthodologies selon les secteurs :

- La méthodologie Sectoral Decarbonisation Approach (SDA), appliquée aux entreprises de secteurs « homogènes », où un indicateur physique (par exemple des tonnes de produit) peut représenter l'activité sectorielle. Il s'agit généralement des secteurs à fortes émissions. On suit alors différentes étapes :
 - Trajectoire de l'entreprise : calcul des émissions de CO₂ et de leur intensité à l'aide des données sur les objectifs de l'entreprise et les niveaux d'actifs.
 - Trajectoire de l'AIE : prise en compte des trajectoires sectorielles de l'AIE (scénarios 1,75° C, 2° C et 2,7° C de réchauffement climatique).
 - Analyse des écarts : comparaison des deux trajectoires pour évaluer la situation de l'entreprise par rapport aux scénarios de référence de l'AIE.
- La méthodologie de GES par unité de Valeur Ajoutée (GEVA), appliquée aux entreprises de secteurs « hétérogènes » (généralement secteur à faibles émissions). Le processus est très similaire à celui de la SDA, avec pour seule différence que la méthodologie GEVA compare la trajectoire de transition d'une entreprise individuelle avec un scénario de 2° C à l'échelle de l'économie (non spécifique au secteur).

(21) Les autres activités couvertes sont les activités de maintenance et d'entretien des équipements. Les activités de transports et construction ne sont pas comprises.

(22) <https://www.allianz.com/content/dam/onemarketing/azcom/Allianz.com/responsibility/documents/Allianz-Statement-oil-gas-business-models.pdf>

(23) Science Based Target Initiative, est une initiative conjointe avec CDP, l'UNEPFI, WRI et WWF, qui vise à évaluer les ambitions des entreprises pour les aider à aligner leurs activités avec une trajectoire 1,5° C.

Au niveau sectoriel, ces analyses de scénarios nous permettent de prioriser nos efforts de décarbonation et d'observer les changements dans les secteurs à forte intensité carbone au fil des années. Les résultats sont présentés ci-dessous pour les années 2020 et 2021, sur les actions et obligations d'entreprises.

La barre bleu ciel indique que les entreprises du secteur sont alignées sur une trajectoire au moins équivalente au chiffre indiqué. Au contraire, la barre bleue marine indique la trajectoire de température la plus élevée possible pour le secteur.

Figure 17 | Évaluation de l'alignement sectoriel des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises 2020-2021 (Source : Trucost)

Méthode Alignement sectoriel (°C)		Actions 2020	Actions 2021	Obligations entreprise s2020	Obligations entreprises 2021
SDA	Production d'électricité	1,75	1,75	1,75	1,75
	Ciment	NA	1,75	1,75	1,75
	Acier	2,7	2,7	2,7	2,7
	Aérien	2,7	2,7	2,7	2,7
GEVA	Télécommunications	3	3	5	5
	Biens consommation cyclique	5	3	5	5
	Biens consommation de base	5	3	5	3
	Énergie	5	5	5	5
	Finance	3	2	1,5	3
	Santé	3	2	2	2
	Industrie	3	2	5	3
	IT	2	2	3	3
	Matériaux	3	4	4	5
	Services publics	5	5	5	3

En ce qui concerne les investissements obligataires, certaines trajectoires de température au niveau sectoriel ont diminué, notamment dans le secteur des biens de consommation de base de l'industrie et de l'IT. Cela signifie qu'au sein de chaque secteur, l'allocation semble favoriser des entreprises qui se sont fixées des objectifs de décarbonation leur permettant d'aligner leurs activités avec une trajectoire se rapprochant d'un objectif 1,5°C. Dans les secteurs des services publics, de l'énergie et de l'acier, les trajectoires sectorielles se situent toujours entre, a minima, 2,7°C et 5°C, indiquant que nous devons redoubler d'efforts sur ces secteurs à forte intensité carbone. Sur le portefeuille actions, les trajectoires de températures au niveau sectoriel ont évolué plutôt positivement, notamment sur les secteurs de biens de consommations net et l'immobilier. Cependant, à nouveau, dans les services publics, l'énergie et l'acier, les trajectoires sectorielles se situent aussi entre 2,7°C et >5°C, nous appelant à surveiller en priorité ces secteurs.

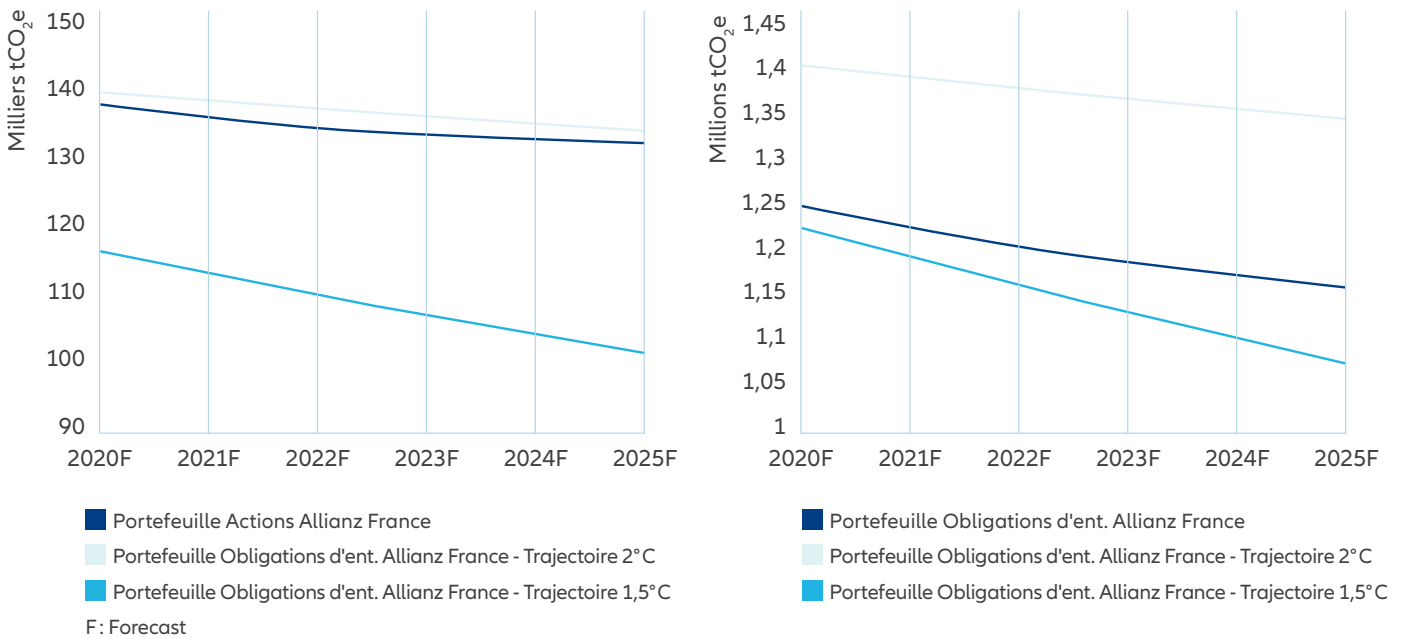
Nous réalisons aussi des analyses de scénarios au niveau du portefeuille, afin d'affiner notre compréhension au niveau agrégé de la trajectoire de nos investissements.

La méthodologie, développée par Trucost, permet aux investisseurs d'évaluer la trajectoire de transition suivie par leurs portefeuilles relativement aux objectifs de l'Accord de Paris. Les deux scénarios illustrés sont les scénarios 2°C et 1,5°C de l'AIE.

Cette analyse nous renseigne, à travers l'utilisation de données projectives, sur l'évolution à 5 ans de nos portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises contre des probabilités de réchauffement s'élevant à 1,5°C, 2°C ou plus d'ici 2100. Ces analyses, basées sur les modèles précédemment décrits SDA et GEVA au niveau sectoriel, nous montrent que :

- Notre portefeuille d'actions d'entreprise se situe sur une trajectoire proche de 2°C, mais dont la tendance de la courbe semble indiquer un léger mouvement à la hausse.
- Notre portefeuille d'obligations qui semble aujourd'hui sur une trajectoire entre 1,5°C et 2°C montre une déviation à la hausse vers un scénario proche des 2°C après 2025

Figure 18 | Évaluation de l'alignement sectoriel des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises 2020- 2025 (Source : Trucost)



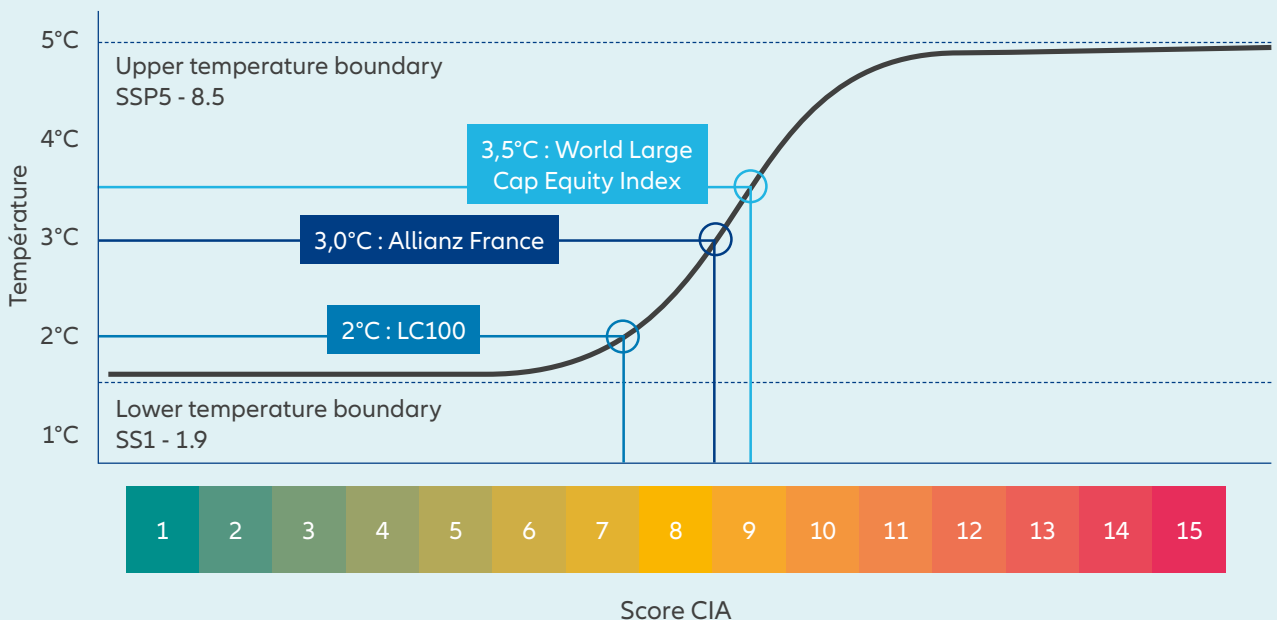
Pour aller plus loin...

Score CIA (Climate Impact Assessment)

Les analyses de scénarios actuellement menées n'intègrent pour les modèles de projection que des données issues des plans à 5 ans des entreprises avec leurs cibles de décarbonation. Ces données sont aujourd'hui majoritairement calculées sur les scopes 1 et 2 des entreprises qui ne représentent, qu'une petite partie de leurs émissions, notamment sur les secteurs à fort enjeu pour la transition bas-carbone. C'est pourquoi il peut être intéressant de pousser l'analyse plus loin avec les données issues de Carbon 4 Finance et la méthodologie du Climate Impact Assessment qui, au-delà d'intégrer le scope 3, intègrent aussi une analyse « bottom-up » comprenant des éléments qualitatifs sur les plans de transition des entreprises à court moyen et long terme (c'est-à-dire qui évaluent leur crédibilité et identifient leurs possibles lacunes).

La méthodologie agrège ensuite ces indicateurs dans un score global sur une échelle de 15 points, qui est traduit en température de réchauffement. Ici, nous avons analysé le score des portefeuilles actions et obligations d'Allianz France et avons placé sur la courbe de correspondance ci-dessous le résultat agrégé (actions et obligations) de 8.2/15, qui indique l'alignement avec une trajectoire de 3°C. Nous observons que les résultats de l'analyse CIA traduisent une tendance plutôt à la hausse par rapport aux analyses d'alignement de Trucost, montrant que l'intégration du scope 3 et d'éléments d'analyse qualitatifs jouent un rôle important dans les évaluations de la trajectoire des portefeuilles d'investissements.

Figure 19 | Score CIA des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises (Source : C4F)



Évaluation des impacts financiers

Les stress tests climat permettent d'identifier les impacts financiers potentiels liés aux risques climatiques. Allianz France combine plusieurs approches de stress-tests climat, avec un niveau de granularité différent. Les 3 stress tests modélisent des hypothèses sur le prix du carbone et son évolution. La tarification carbone est un instrument efficace en ce qu'il fournit des incitations macro-économiques en faveur de la réduction de la consommation d'énergie et l'utilisation d'énergies moins polluantes. Les trois modèles retenus par Allianz France pour évaluer les impacts financiers climatiques sont les suivants :

- Le « Unpriced Carbon Cost », développé par S&P Trucost, peut être assimilé au calcul d'une VAR (Value at Risk) climatique, basée sur l'évolution du prix du carbone. L'approche consiste à calculer une « prime de risque » du prix carbone. Cette prime représente l'écart entre les prix actuels et futurs du carbone, en fonction du pays, intégrant des caractéristiques locales liées au climat et aux politiques nationales. Pour chaque entreprise, le modèle calcule le coût financier supplémentaire découlant de l'augmentation de la tarification carbone.
- Le stress test « prix du carbone », développé en interne par le Groupe Allianz, est basé sur la simulation des scénarios de prix du carbone du NGFS⁽²⁴⁾. Dans le cadre des travaux de recherche pour penser la transition écologique, le NGFS a développé 4 familles de scénarios, qui permettent de penser différents modèles de transition, qui simulent à des niveaux de risques de transition et de risques physiques spécifiques.
- Le stress test « Climate Biennial Exploratory Scenario 2021 », développé par la banque d'Angleterre. Ce modèle illustre les impacts des risques de transitions et des risques physiques, sur trois trajectoires de transition : « early action », « late action » et « no additional action » modélisées sur la période entre 2021-2050.

« Unpriced cost of carbon », VAR Climatique - part du portefeuille fortement exposées aux risques de transition

Ce modèle basé sur l'évolution des prix du carbone et l'évaluation des coûts à porter pour les entreprises financées propose deux horizons de temps (2030 et 2050), ainsi que 3 scénarios de simulation du prix du carbone :

- Le premier scénario modélise une forte hausse des prix du carbone permettant de maintenir le réchauffement en dessous des 2° C. Ce scénario est illustré dans le tableau ci-dessous pour le portefeuille actions et obligations d'entreprises d'Allianz France.
- Le second scénario simule aussi une hausse des prix du carbone permettant de rester en dessous des 2° C. En revanche, contrairement au premier scénario, cette hausse est plus modérée et l'action politique est plus lente dans sa mise en place à court terme.
- Enfin, le dernier scénario intègre une hausse très faible des prix du carbone, tout en modélisant l'atteinte des objectifs climatiques nationaux que sont les Nationally Determined Contributions (NDC). Ce scénario conduit à un dépassement des 2° C de réchauffement.

Figure 20 | VaR climat Allianz France selon un scénario 2°C modélisés à partir d'une tarification carbone élevée
(Source : Trucost)

« Unpriced Carbon Cost » Scénario 2°C – prix du carbone élevés	2030		2050	
	Coût carbone non répercuté (mn€)	% du portefeuille avec un EBITDA à risque > 10 %	Coût carbone non tarifé (mn€)	% du portefeuille avec un EBITDA à risque > 10 %
Actions 2021	13,0	15,3 %	22,2	19,8%
Actions 2020	11,2	14,8 %	19,3	20,1%
Obligations d'entreprises 2021	109,2	14,8 %	187,1	19,0%
Obligations d'entreprises 2020	191,6	17,1 %	329,6	21,1%

Stress test interne - Scénarios NGFS et évolutions prix du carbone

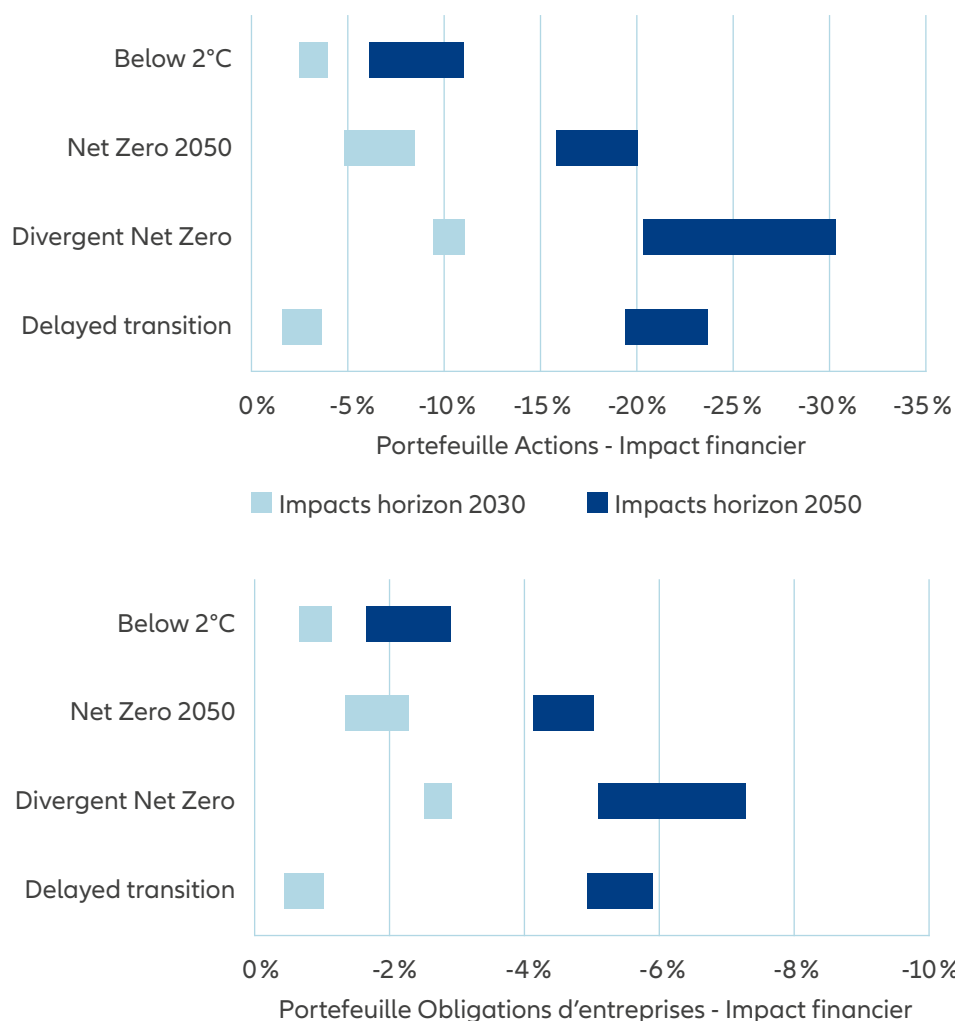
Le Groupe Allianz a créé en 2020 son propre modèle de stress test climatique pour pouvoir, dans un premier temps, évaluer les risques de transition. Le modèle est basé sur la simulation de l'impact de l'évolution de la tarification carbone, selon les scénarios développés par le Network for Greening the Financial System (NGFS). Dans la continuité du modèle élaboré par S&P- Trucost, l'objectif est de comprendre la corrélation entre l'augmentation des prix du carbone et les bénéfices ou les incidences sur le compte de résultat des entreprises. Nous constatons qu'une augmentation agressive des prix du carbone peut devenir un levier contraignant qui favorise l'adoption de technologies et solutions moins carbo-intensives.

Suivant une approche « top-down », volontairement simplifiée pour permettre une meilleure compréhension des facteurs de risques et d'impacts, le modèle applique aux empreintes carbone (scopes 1 et 2) de nos émetteurs des « chocs » de prix du carbone tirés des quatre sets de scénarios du NGFS (Below 2° C, Net Zero 2050,

(24) NGFS : Network for Greening the Financial System.

Divergent Net Zero & Delayed Transition). Chaque set est composé de trois scénarios qui sont modélisés sur deux horizons de temps, 2030 et 2050. À travers ces scénarios, les hypothèses du prix du carbone varient en fonction de l'intensité de l'action politique, du temps de leur mise en place et des incidences sous-jacentes. Les prix du carbone simulés par les scénarios NGFS pour 2030 oscillent entre 45 € et 248 € par tCO₂e selon le niveau d'ambition des gouvernements. Les projections à horizon 2050 poussent même ces prix à une hauteur de 1500 €/tCO₂ dans le cas d'un scénario « Divergent Net Zero ». Dans ce scénario, l'ambition de maintenir le réchauffement sous les 2°C est forte, mais l'action politique et la transition bas-carbone s'organisent de manière chaotique, ne permettant ni d'anticiper, ni d'optimiser les coûts de la transition pour les acteurs économiques.

Figure 21 | Impacts financiers des scénarios NGFS sur les portefeuilles actions et obligations d'entreprises d'Allianz France (Source : modèle interne du Groupe Allianz)



En raison de sa simplicité, le modèle a des limites intrinsèques. En particulier, l'analyse ne permet pas d'intégrer des hypothèses plus élaborées sur la répercussion des coûts, l'élasticité des prix et l'allègement réglementaire. Enfin, les émissions liées au scope 3 des entreprises, ne sont actuellement pas prises en compte. Nous travaillons pour adresser ces points, avec différents départements au sein du Groupe Allianz afin de rassembler les compétences nécessaires dans le cadre de plusieurs groupes de travail (élaboration de scénarios macro-économiques, automatisation des outils de modélisation, suivi des impacts dans les portefeuilles d'investissements). L'équipe ESG Investissement reste au centre de ces échanges en apportant son expertise sur la compréhension de ces enjeux.

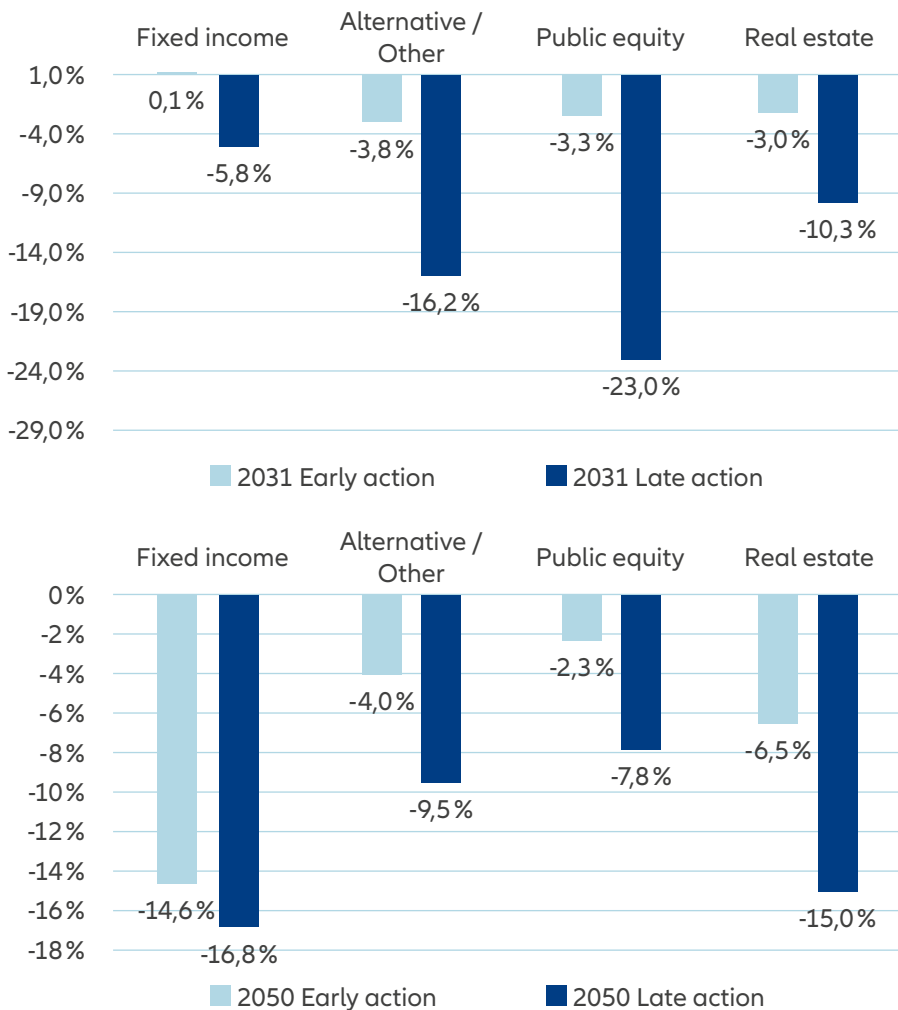
Stress test « Climate Biennial Exploratory Scenarios » 2021 - Banque d'Angleterre

Dans le modèle de stress test proposé par la Banque d'Angleterre, la couverture du portefeuille est plus large car il intègre des classes d'actifs comme l'immobilier et l'infrastructure. Construit sur les scénarios NGFS, il modélise trois types de transition :

- **Scénario « Early Action »** : La transition vers une économie bas-carbone s'opère dès 2021 avec l'entrée en vigueur de manière graduelle de politiques publiques contraignantes, notamment sur le prix du carbone. L'objectif affiché est de limiter le réchauffement climatique à 1.8°C d'ici 2050 (fin de la période de modélisation). L'impact du coût de la transition est neutre, compensé dans la seconde partie du siècle par les opportunités d'investissements bas-carbone.

- **Scénario « Late Action »** : dans ce scénario, l’amorçage de la transition est retardé de 10 ans pour commencer en 2031, aboutissant ainsi à une transition plus abrupte, et plus désordonnée. L’ambition est, là aussi, de maintenir le réchauffement autour de 1,8°C d’ici 2050. En revanche, les effets d’une transition plus agressive impactent significativement les secteurs carbo-intensifs, tout en imprimant des coûts structurels plus lourds sur nos économies.
- **Scénario « No Additional Action » (scénario non modélisé)** : ce scénario explore principalement les risques physiques liés au changement climatique. Ici, aucune nouvelle politique climatique n’est introduite en plus de celles déjà mises en œuvre, ce qui entraîne une augmentation des niveaux de température mondiale atteignant 3,3°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Figure 22 | Impacts financiers du stress test CBES 2021 sur les portefeuilles d’Allianz France (Source : Allianz)



Prochaines étapes : en 2021, le Groupe Allianz a travaillé sur l’enrichissement de son modèle interne de stress test, pour permettre notamment l’intégration des impacts sur la courbe des taux. Cet outil est en cours de développement, les travaux sont menés de concert entre les équipes de veille économique, risques, ALM et ESG.

Analyse climat – souverain

Nous étudions en parallèle l’exposition de notre portefeuille souverain aux risques physiques et de transition liés au changement climatique par le biais de l’indice Notre Dame-Global Adaptation Initiative (ND-GAIN). Le ND-GAIN distingue l’exposition d’un pays au dérèglement climatique (« vulnerability ») de sa capacité de réponse (« readiness »). L’exposition et la sensibilité d’un pays se mesurent sur six enjeux⁽²⁵⁾, sa capacité de réponse est, elle, évaluée selon trois composantes : la préparation économique, la gouvernance et les facteurs sociaux. Chaque pays analysé obtient un score global appelé « ND GAIN » pondéré, positivement, par sa capacité de réponse et négativement par son exposition. Les données les plus récentes disponibles (2020) sont utilisées pour l’analyse. Pour cette année, nous observons que le score ND GAIN du portefeuille⁽²⁶⁾ reste stable par rapport à l’année dernière.

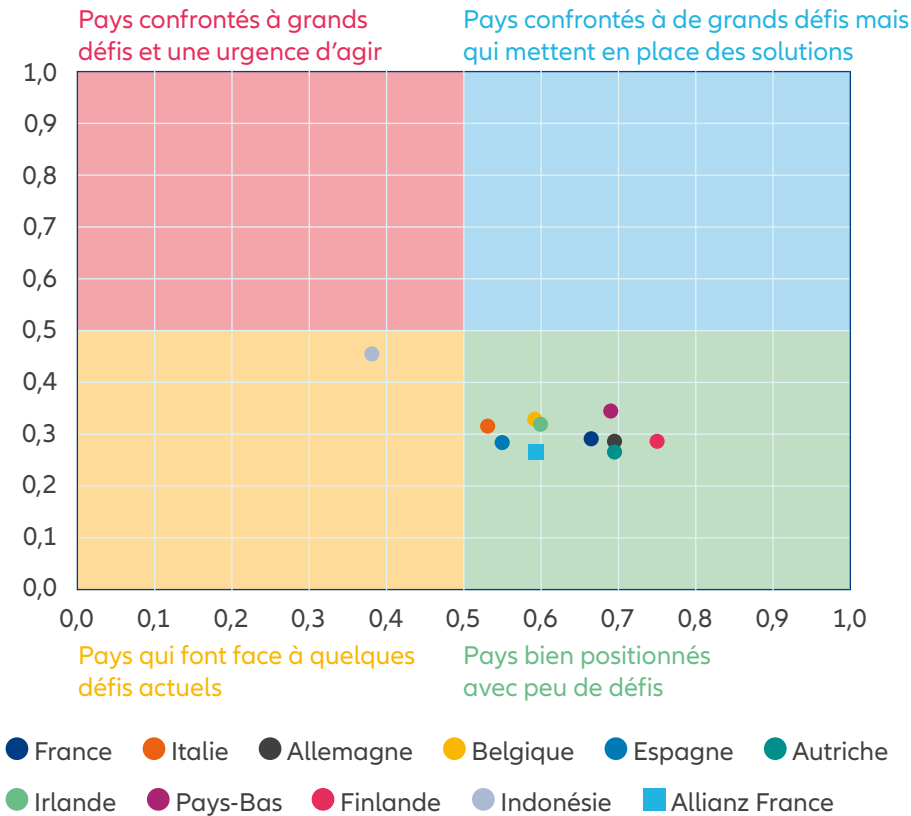
(25) Université de Notre Dame, 2021, « Global Adaptation Index Country Index Technical Report ».

(26) Prise en compte des 10 premiers poids du portefeuille souverain, représentant plus de 90% du portefeuille.

Figure 23 | Score ND GAIN – Portefeuille souverain d'Allianz France (2020)

	2020	2021
Allianz France - portefeuille obligations souveraines	62,3	62,2

Figure 24 | Matrice ND GAIN – Portefeuille obligations souveraines d'Allianz France



Le score de chaque pays est réparti dans la matrice ND-GAIN, découpée en quatre grandes catégories comme l'illustre le schéma ci-dessus. Globalement, cette matrice nous montre que le portefeuille d'obligations souveraines d'Allianz France comporte des émetteurs bien positionnés. L'exposition, principalement européenne du portefeuille souverain, montre une bonne résilience face à ces enjeux.

Pour aller plus loin...

Allianz France a lancé un groupe de travail sur l'évaluation des enjeux climatiques sur le souverain, qui vise à intégrer et opérationnaliser, à terme, le cadre de fixation d'objectifs de décarbonation en cours de développement par le consortium ASCOR. L'implémentation de cibles sur les investissements souverains constitue une étape importante dans la conduite de la décarbonation du portefeuille d'Allianz France. L'approche méthodologique doit permettre de refléter, non seulement les efforts à faire pour chaque pays, mais aussi leur capacité à adresser les enjeux multiples induits par une transition bas-carbone socialement juste pour tous.

Analyse des risques physiques

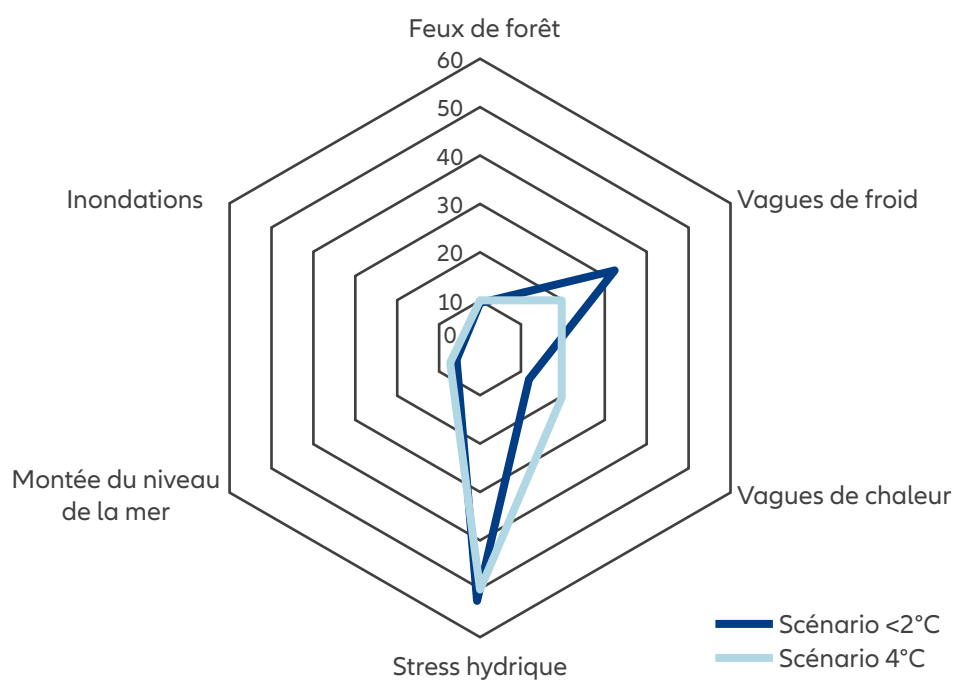
Les impacts physiques liés au dérèglement climatique se sont accélérés durant la dernière décennie nous montrant, à chaque fois, des niveaux d'intensité inédits et provoquant des désastres humains et biologiques rarement observés historiquement. Les phénomènes que nous étudions sont ceux liés par exemple à l'intensification du stress hydrique, les feux de forêt et les vagues de chaleur. Ceux-ci constituent des risques importants pour nos sociétés, écosystèmes, sociétés civiles et entreprises. En tant qu'investisseur, il est de notre responsabilité de comprendre dans quelle mesure les risques physiques menacent les entreprises que nous finançons, pour les aider à prévenir ces enjeux et les rendre plus résilientes.

Deux scénarios sont envisagés :

- Un scénario dans lequel les températures restent en dessous de 2°C d'ici 2100, où les risques physiques se matérialisent peu, au vu d'une transition bas-carbone réussie, qui aurait permis de réduire les émissions de moitié d'ici 2050.
- Un second scénario dans lequel le monde se réchauffe au-delà de 4°C d'ici 2100, qui s'inscrit dans la continuité de nos économies actuelles.

Pour mesurer l'exposition de notre portefeuille aux risques physiques sur les actions et les obligations d'entreprises, nous calculons, à horizon 2050, un score d'exposition en absolu aux risques physiques (mesure de l'exposition agrégée du portefeuille et des entreprises sous-jacentes). Nous menons une analyse complémentaire d'étude de la sensibilité aux risques physiques qui vient pondérer le premier indicateur en utilisant des facteurs de sensibilité d'impact selon les caractéristiques de l'entreprise. Par exemple, les entreprises à forte intensité de main d'œuvre sont plus susceptibles d'être touchées par deux risques climatiques : la canicule et la vague de froid, en raison de pertes de productivité dans des conditions de travail sous-optimales.

Figure 25 | Mesure en absolu de l'exposition aux risques physiques du portefeuille Allianz France - année 2050 (source : Trucost)



Plus le score est élevé, plus le risque climatique du portefeuille correspondant est élevé. Nous considérons 2050 comme une année de référence puisque les risques physiques se matérialiseront de manière plus constante à long terme. L'analyse est menée sur les portefeuilles agrégés d'actions et d'obligations d'entreprises, dont les scores restent dans une fourchette globalement inférieure à 60/100 (échelle de risques : 1 à 100). Cette année encore, le risque auquel les entreprises que nous finançons sont le plus exposées est le stress hydrique.

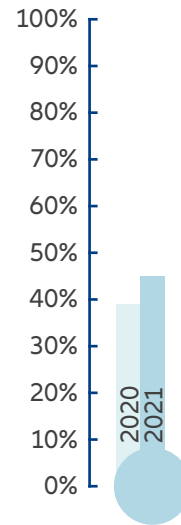
Le score de sensibilité aux risques climatiques nous donne des résultats similaires, à la distinction près que la pondération par des facteurs de sensibilité réduit de manière assez significative le score « absolu », permettant de tempérer les résultats obtenus lors de la première analyse.

Indice de risque climatique – Risques physiques souverains

Pour les émetteurs souverains, nous avons développé le thermomètre de résilience⁽²⁷⁾ basé sur le Global Climate Risk Index 2021⁽²⁸⁾ de Germanwatch. L'Indice des Risques Climatiques (CRI- Climate Risk Index) 2021 analyse dans quelle mesure les pays et les régions ont été affectés par les impacts physiques du changement climatique (tempêtes, inondations, vagues de chaleur, etc.). Les données les plus récentes disponibles (2019) ont été utilisées. Plus le score du pays est faible, plus celui-ci a été exposé à des événements climatiques comme des catastrophes naturelles.

Le thermomètre de résilience illustre l'écart entre le niveau de résilience de notre portefeuille d'obligations souveraines et celui du niveau le plus élevé (indiqué comme 100%). Nous prenons le score CRI de chaque pays détenu dans notre portefeuille d'obligations souveraines, que nous pondérons par l'exposition en portefeuille pour obtenir le score CRI agrégé du portefeuille. Enfin, nous comparons avec le score CRI le plus élevé de la base de données de Germanwatch, en supposant que ce dernier représente les impacts de risques physiques les plus faibles, d'où le meilleur scénario possible / le niveau de résilience le plus élevé⁽²⁹⁾.

Figure 26 | Thermomètre de résilience des obligations souveraines Allianz France (Source : Germanwatch, Allianz France)



(27) Processus d'agrégation.

I. Score CRI = classement de l'indicateur $\sum \text{country } (i) \times \text{pondération } (i)$.

II. Score de résilience du portefeuille = $\sum \text{issuer CRI score}(j) \times \text{pondération du portefeuille}(j)$.

(28) Pour plus de détails, voir, <https://germanwatch.org/en/19777>.

(29) Le pays à risque, ou pays de risque, fait référence à la zone géographique où les activités sous-jacentes aux instruments financiers se produisent réellement. Le pays de risque n'est souvent pas le même que le pays de l'émetteur. La portée de l'analyse concerne les obligations souveraines dans les mandats directs (aucune donnée de consultation des fonds n'est ajoutée).



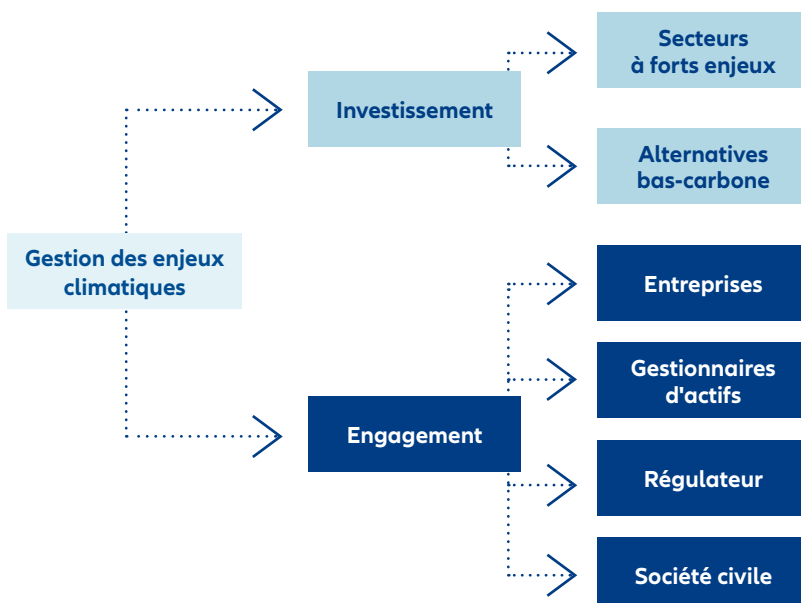


Financer la transition : quel modèle ?

La dernière étape de la stratégie Carbon Smart est le management des enjeux climatiques au travers de nos investissements et avec nos parties prenantes. En tant que propriétaire d'actifs, l'investissement et l'engagement sont les options que nous privilégions pour l'action climatique :

- En ce qui concerne les investissements, aux côtés de nos gestionnaires de portefeuille, nous avons vocation à identifier les opportunités de solutions climatiques, qu'il s'agisse d'adaptation ou d'atténuation.
- L'engagement actionnarial est au cœur de notre plan d'action pour renforcer la durabilité de nos investissements (voir chapitre 5) pour favoriser la décarbonation et plus largement la considération des enjeux ESG dans l'économie réelle. Nous favorisons un dialogue constructif avec les entreprises et évaluons les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs. Dans le cas où les résultats de l'engagement ne répondent pas à nos attentes, après plusieurs tentatives, nous lançons un processus d'escalade. En dernier recours, nous pouvons prendre la décision de désinvestir, pour signaler publiquement notre désapprobation de la stratégie de l'entreprise.
- Nous nous engageons avec plusieurs types de parties prenantes, pas seulement les entreprises, car nous sommes prêts à influencer le débat vers des pratiques plus durables au sein de la réglementation, du comportement de la société civile et de la gestion d'actifs.

Figure 27 | Carbon Smart étape 3 - Gestion des enjeux climatiques

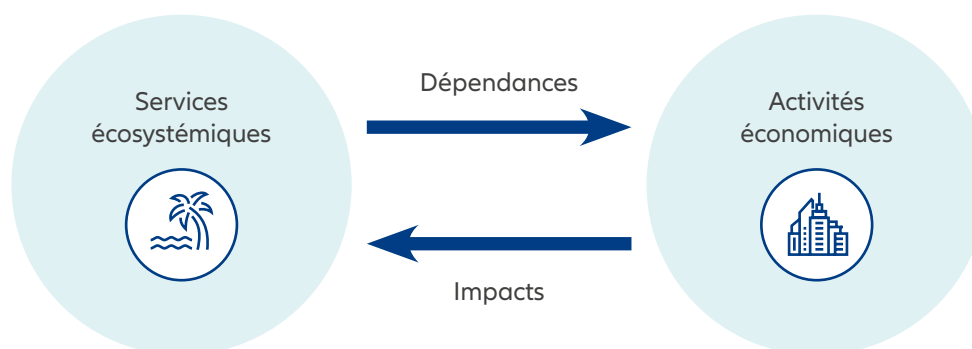


Préservation de la biodiversité

En 2019⁽³⁰⁾, la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) soulignait, d'une part, le rôle vital que joue la biodiversité pour assurer la subsistance de l'humanité et, d'autre part, le rapide déclin du capital naturel dû aux activités humaines. Le constat revenait également sur la réduction progressive des services écosystémiques rendus à l'homme par la nature. Au début de l'année 2022, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) rappelait les interdépendances entre climat et biodiversité, en expliquant comment les interactions entre changement climatique, dégradation des écosystèmes et perte de biodiversité se traduisent par de nouveaux risques (et opportunités) pour la société.

Afin de mieux comprendre les interactions entre notre portefeuille d'investissement⁽³¹⁾ et le capital naturel, nous agissons à plusieurs niveaux. Tout d'abord, nous participons activement aux initiatives d'engagement sur cette thématique de manière à travailler sur les approches méthodologiques, essentielles pour développer un cadre commun d'analyse. Ensuite, nous développons nos analyses biodiversité, basées sur l'utilisation de différentes sources de données externes, en considérant le principe de double matérialité. Cela signifie que nous regardons **l'impact sur la biodiversité et le capital naturel** généré par les entreprises dans lesquelles nous investissons, mais aussi **la dépendance à la biodiversité⁽³²⁾** de ces mêmes entreprises **pour pouvoir poursuivre leurs activités**.

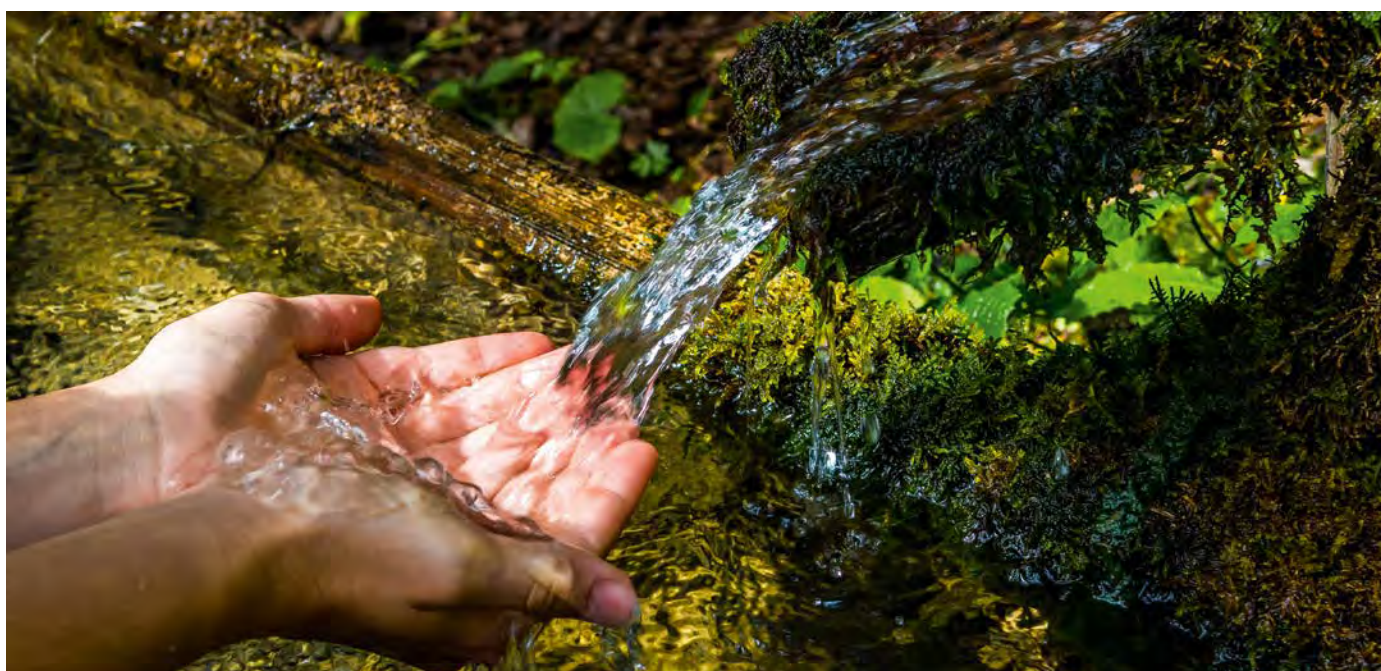
Les résultats présentés dans ce rapport mettent en lumière l'impact de nos investissements sur la biodiversité. Nous avons pour volonté de continuer à affiner le développement méthodologique de ces indicateurs, mais aussi à introduire des éléments d'analyse complémentaires, tels que la dépendance des entreprises financées aux services écosystémiques issus de la biodiversité.



(30) Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services | IPBES secrétariat.

(31) Portefeuille Actions et Obligations d'entreprises d'Allianz France.

(32) Comme services écosystémiques.



“ 3 questions à ...

Bruno David,

Président du Muséum National d'Histoire Naturelle ”



La préservation de la biodiversité, un enjeu crucial ?

Contrairement à l'image que l'on peut s'en faire en se promenant dans une forêt par exemple, le vivant n'est pas fait d'entités séparées les unes des autres. Fonctionnellement, tout est intriqué, tout est en interactions multiples et donc en interdépendance. Les humains ne font pas exception et nous ne pourrions pas vivre sans une foule d'autres organismes pour nous nourrir, digérer, respirer, nous soigner pour ne parler que des aspects les plus criants. La première raison de protéger la biodiversité est donc une raison purement égoïste : notre survie.

Pourrions-nous résoudre la crise climatique sans aborder la crise liée à la perte de biodiversité ?

Biodiversité et climat sont étroitement liés. Il est évident que le climat influence la biodiversité, à commencer par sa distribution géographique sur terre. Mais la biodiversité est en retour un régulateur essentiel du climat, à commencer par son rôle majeur dans le cycle du carbone et donc dans celui des gaz à effet de serre. Mais la biodiversité contribue aussi à réguler la température, la nébulosité... Donc l'un ne va pas sans l'autre et il faut impérativement les aborder de concert.

Les entreprises et institutions financières peuvent-elles contribuer à la protection de la biodiversité ?

Tout le monde, depuis le simple citoyen jusqu'au politique le plus haut placé, en passant par les entreprises, peut contribuer à protéger la biodiversité. Nous avons tous des marges de progrès devant nous. Il suffit de réduire nos impacts sur les facteurs qui pèsent le plus sur la biodiversité : l'usage des espaces, la pollution, la surexploitation des ressources, les causes du changement climatique. Pour les entreprises et institutions financières, il faut placer les sujets de biodiversité en amont dans leur stratégie, penser leurs actions, la chaîne de leurs activités avec en tête les questions environnementales envisagées au même niveau que les ressources humaines ou la gestion du foncier.



1. Initiatives et groupes de travail sur la biodiversité

Mesurer l'impact réel de l'action du secteur financier sur la biodiversité et son évolution dans le temps est essentiel pour apprécier la concrétisation des objectifs fixés. Allianz France est engagé dans différentes initiatives qui contribuent à promouvoir les bonnes pratiques et identifier des méthodologies pertinentes afin de soutenir une politique d'investissement favorable à la lutte contre la détérioration de la nature et de son capital.

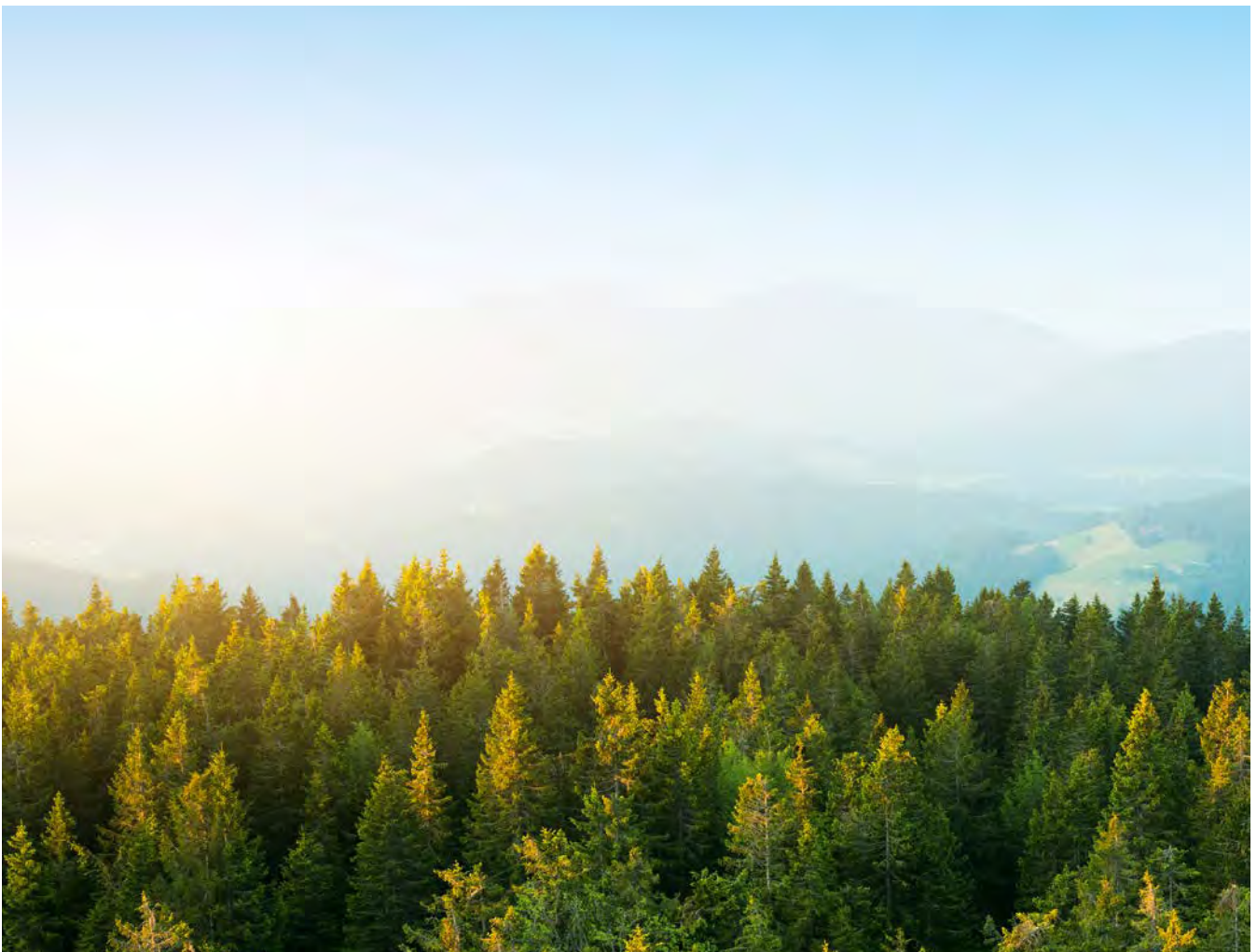
C'est pourquoi Allianz France, en tant qu'investisseur institutionnel, s'engage auprès de différentes initiatives et coalitions qui s'intéressent au rôle de la finance pour la préservation de la biodiversité. Celles-ci ont pour objectif de développer des cadres d'analyse communs pour permettre aux acteurs financiers d'évaluer leur impact sur la biodiversité et, à terme, de se fixer des cibles pour limiter ces impacts.

En 2020, aux côtés de plus de 25 autres acteurs financiers, Allianz France a été l'un des premiers investisseurs institutionnels à signer le Finance 4 Biodiversity Pledge. Cette initiative engage ses signataires à établir une cible quantifiée et mesurable en faveur de la protection de la biodiversité avant 2025. À travers cette coalition, nous souhaitons partager les bonnes pratiques et faire émerger des méthodologies pertinentes pour orienter les flux financiers vers la lutte contre la détérioration de la nature.

Nous sommes engagés dans différents groupes de travail comme par exemple au sein de Finance For Tomorrow ou de France Assureurs pour faire résonner notre vision sur la biodiversité, notre appréciation du sujet et nos ambitions qui lui sont liées. De plus, depuis 2022, nous répondons aux consultations émanant des travaux de la Task Force on Nature-Related Financial Disclosure (TNFD) via notre participation dans le TNFD Forum, afin de contribuer à la création d'une méthodologie de place et donc harmonisée, regroupant des mesures et déclarations extra-financières concernant la biodiversité.

Enfin, conscient du rôle que jouent les forêts à la fois dans la lutte contre le changement climatique et dans la préservation de la biodiversité, Allianz France s'est engagé dans le projet Aligned Accountability⁽³³⁾. Ce projet, impulsé par l'ONG britannique Global Canopy axée sur la préservation des forêts, réunit institutions financières, entreprises, représentants de gouvernement et membres de la société civile afin d'offrir des informations exploitables requises pour renforcer la responsabilité des entreprises et des institutions financières exposées à la déforestation. Plus spécifiquement, l'objectif de cette ONG est d'établir de nouveaux standards de mesure de la déforestation liés aux activités économiques afin de pouvoir responsabiliser chaque acteur à la lutte contre la déforestation.

(33) Corporate Performance – Global Canopy.



2. Impact des investissements sur la biodiversité

Précisions méthodologiques sur l'outil GBS-BIA

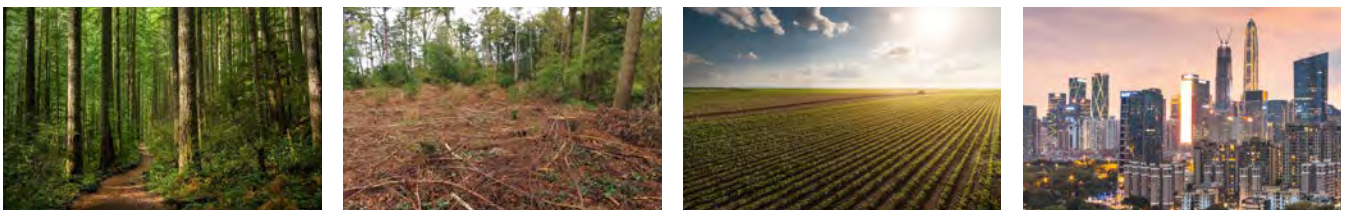
Les entreprises dans lesquelles nous investissons ont un impact sur les écosystèmes. L'IPBES classe ces derniers selon cinq grandes catégories appelées également « pressions » : le changement d'usage des terres ou des ressources marines, l'exploitation directe (extraction de ressources), le changement climatique, la pollution et les espèces invasives. CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance, grâce à leur méthodologie Global Biodiversity Score – Biodiversity Impact Analytics (GBS-BIA), permettent aux investisseurs institutionnels d'établir le lien entre les activités des entreprises qu'ils financent, les pressions mentionnées ci-dessus⁽³⁴⁾ et, in fine, l'impact sur le capital naturel. Ces impacts sont quantifiés selon trois types d'écosystèmes : terrestre, aquatique d'eau douce et aquatique d'eau marine⁽³⁵⁾.

Figure 28 | Pressions et écosystèmes couverts par la méthodologie GBS-BIA⁽³⁶⁾

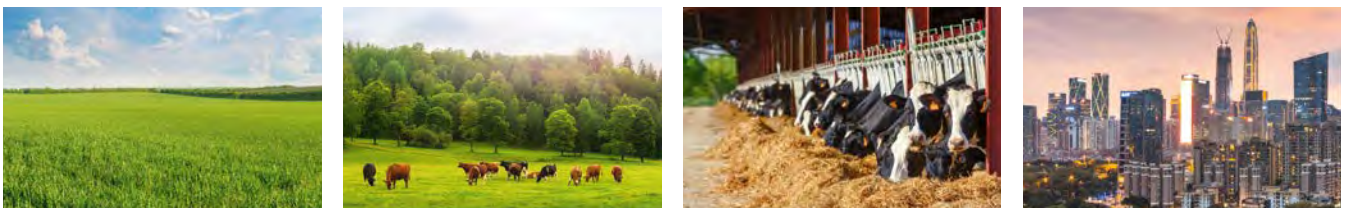
IPBES - Pressions	GBS/GLOBIO - Pressions		
	Terrestre	Eau douce	Eau marine
Changement d'usage des sols ou milieux aquatiques	Artificialisation des sols Détérioration des habitats naturels Intrusion humaine	Conversion des zones humides	Non couvert
Exploitation directe des ressources	Extraction des ressources (récoltes agricoles, extractions minières...)	Perturbation hydraulique due à l'usage direct de l'eau	
Changement climatique	Changement climatique	Perturbation hydraulique due au changement climatique	
Pollution	Dépôt atmosphérique d'azote Écotoxicité terrestre	Artificialisation captation des eaux de rivières / zones humides Eutrophisation d'eau douce Écotoxicité d'eau douce	
Espèces invasives	Non couvert		

La méthodologie BIA-GBS utilise la métrique de « Mean Species Abundance » (MSA) par kilomètre carré (ou mètre carré, MSA.km² ou MSA.m²), soit l'abondance moyenne d'espèces sur une surface donnée comparée à l'abondance qu'il y aurait sur cette même surface dans un état « vierge », c'est-à-dire un état exempt de toute perturbation induite par l'activité humaine. Par exemple, la perte d'1 MSA.km² est équivalent à la conversion d'1 km² d'écosystème vierge (MSA de 100%) en une surface totalement artificialisée (MSA de 0%). Le MSA peut également être traduit en intensité (MSA.km² par million/milliers d'euros) basé sur le montant investi dans les entreprises ou sur leur chiffre d'affaires.

Exemple d'une forêt



100%



0%

Exemple d'un pâturage

(34) La méthodologie n'inclut pas les espèces invasives à l'heure actuelle.

(35) En cours de développement.

(36) Source : Support de formation fourni par Carbon 4 Finance et CDC Biodiversité concernant la méthodologie GBS-BIA.

Le MSA.km² ou MSA.m² distingue les impacts statiques (impacts « historiques » à une date donnée) des impacts dynamiques (impacts qui ont eu lieu au cours de la période évaluée). Le MSA se calcule de manière différenciée entre les écosystèmes (terrestre et d'eau douce), ainsi qu'entre les types d'impact. Pour Allianz France, cela signifie que 4 indicateurs peuvent être calculés (les impacts statiques et dynamiques terrestres et impacts statiques et dynamiques aquatiques d'eau douce) mais ne sont pas additionnables.

Pour ce faire, et ainsi obtenir un résultat qui agrège, dans une même mesure, les impacts statiques et dynamiques de tous les écosystèmes, nous utilisons un indicateur appelé MSA ppb*, « MSA part per billion ». Cet indicateur permet de prendre en compte deux éléments clés :

- L'importance respective des écosystèmes terrestres et aquatiques par rapport à la surface de la terre.
- La conversion de l'impact statique en impact dynamique en considérant que ce premier est une opportunité manquée pour la biodiversité de se rétablir et retrouver son état vierge originel. En estimant qu'en moyenne un écosystème prend 50 ans à se rétablir complètement, la méthodologie GBS-BIA applique un facteur d'1/50 afin de réaliser cette conversion entre impacts statiques et dynamiques.

Grâce à cet indicateur, nous sommes capables d'analyser, au travers d'une seule et unique mesure, la répartition de l'impact biodiversité de notre portefeuille par pression, par secteur économique et par zone géographique, comme vous pouvez le voir dans les trois graphiques en page suivante⁽³⁷⁾.

Mesure de l'impact des investissements sur la biodiversité

Nos impacts terrestres représentent plus de 70% de notre impact sur la biodiversité. Nous avons choisi de nous focaliser sur l'analyse de nos impacts terrestres, statiques et dynamiques :

- L'impact statique des investissements d'Allianz France correspond approximativement à l'artificialisation d'une surface équivalente à 16 fois la taille de Paris.
- Sur l'année 2021, l'impact dynamique de nos investissements représente quant à lui l'artificialisation d'environ 19000 terrains de football.

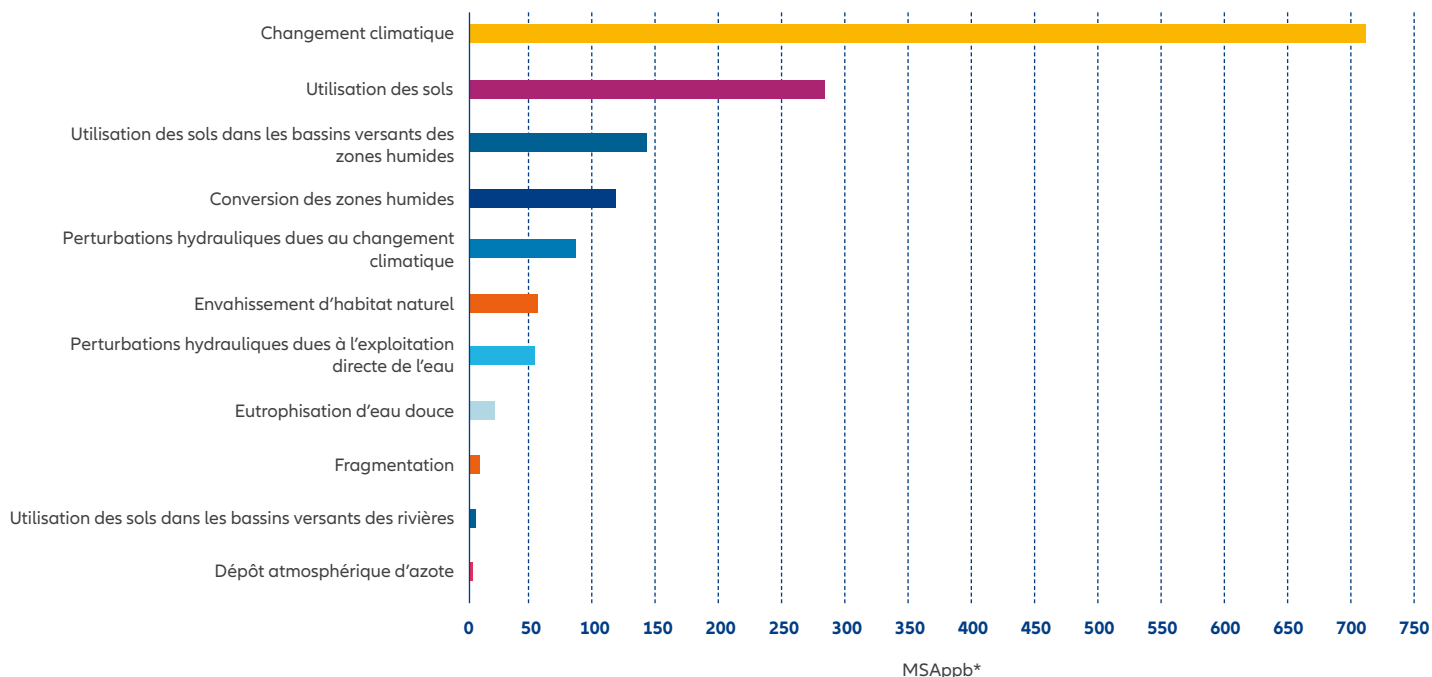
En termes d'intensité MSA, cela signifie que, pour générer 1000 euros de chiffre d'affaires, les activités des entreprises financées par Allianz France ont besoin de maintenir un impact sur la biodiversité terrestre de 201 MSA.m² (statique) et de créer un nouvel impact de 58 MSA.m² (dynamique). À titre d'exemple cela se traduit par l'usage d'un parking existant de 201 m², ainsi qu'une extension de 58 m² pendant l'année pour générer 1000 euros de chiffre d'affaires. À titre de comparaison, les activités des organisations du STOXX600 utiliseraient un parking existant de 310 m² et devraient l'étendre de 11 m² par an.

Pour aller plus loin, nous avons aussi analysé nos impacts tous écosystèmes confondus. Grâce à l'indicateur MSA ppb*, nous sommes capables d'obtenir, au travers d'une seule et unique mesure, la répartition de l'impact biodiversité de notre portefeuille par pression, par secteur économique et par zone géographique, comme illustré dans les trois graphiques en page suivante⁽³⁷⁾.

(37) Source : captures d'écran de la plateforme GBS-BIA.

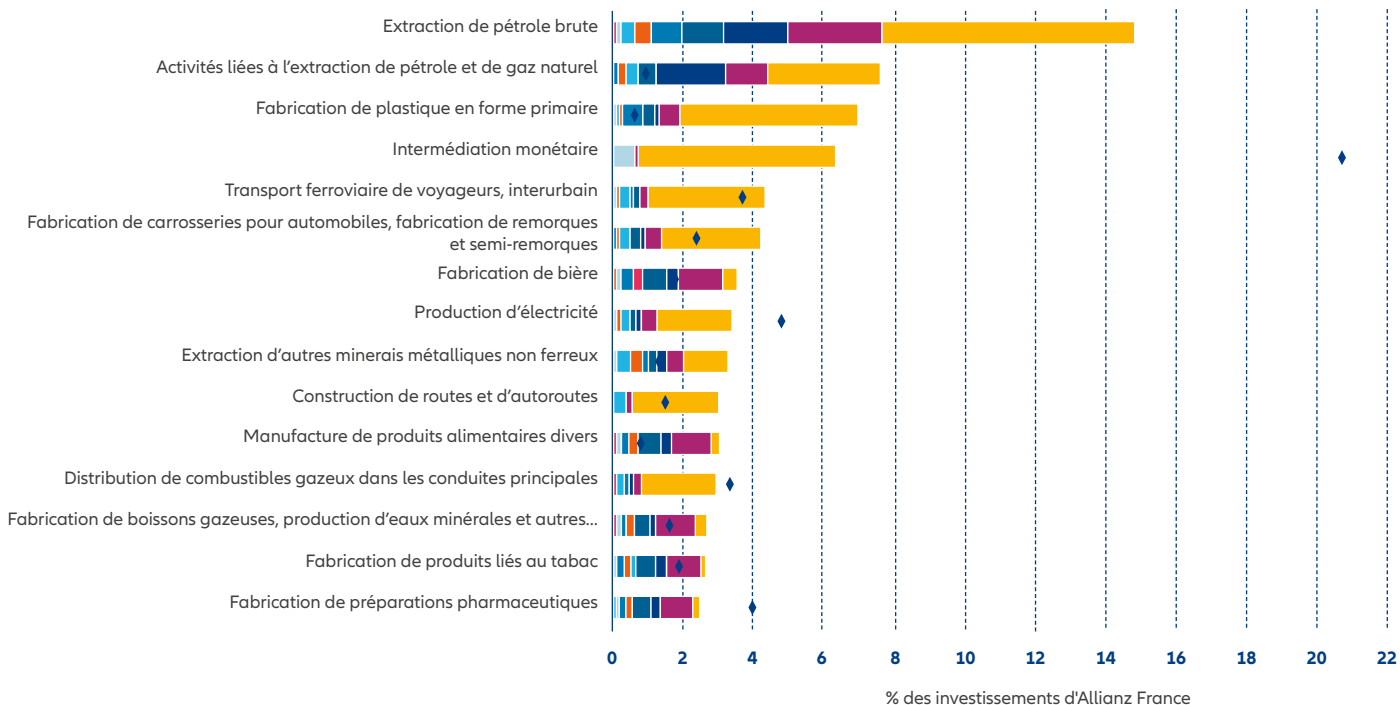


Figure 29 | Répartition du MSAppb* des investissements d'Allianz France par type de pression



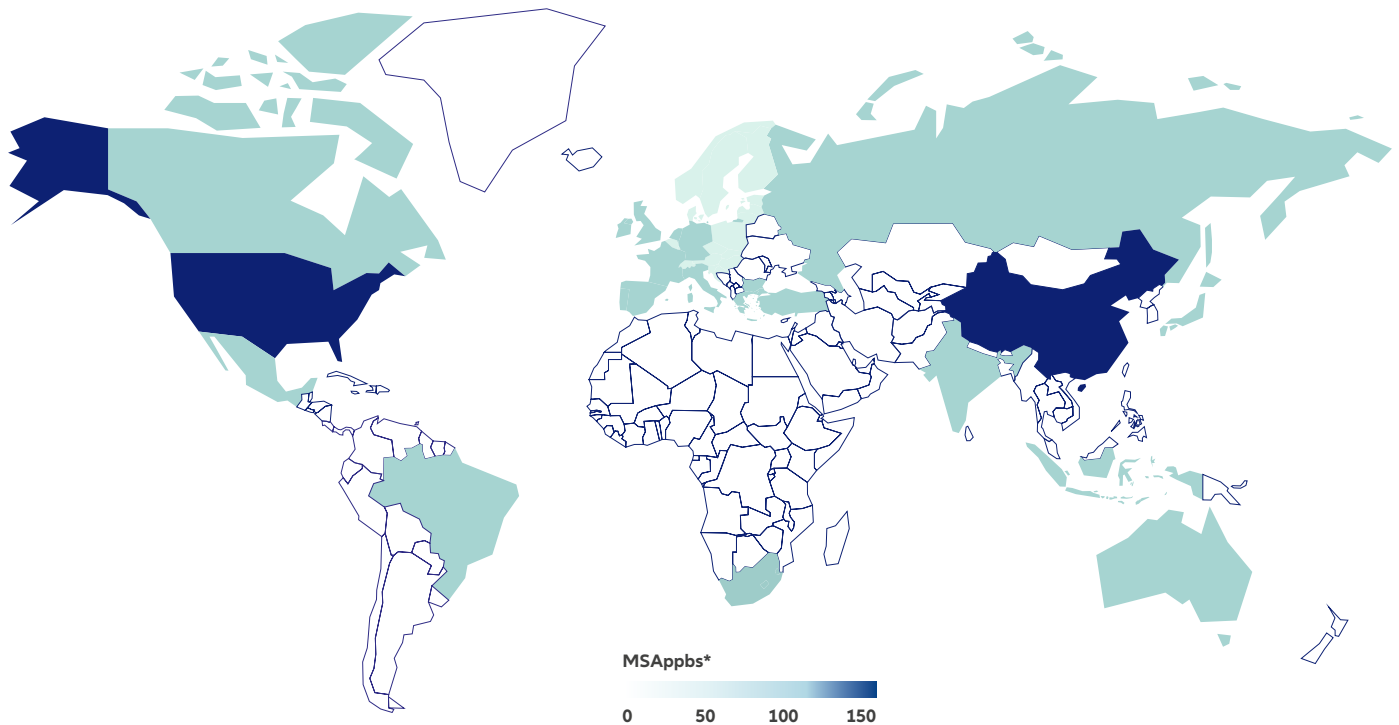
En regardant la répartition de notre impact sur la biodiversité par pression, nous remarquons que le changement climatique est le principal moteur de l'impact de notre portefeuille, suivi ensuite par l'utilisation des sols dans le domaine terrestre puis aquatique. En analysant cet impact par secteur d'activité, nous constatons que l'extraction et la production de pétrole et autres combustibles fossiles (dont le gaz naturel) représentent à elles seules plus de 25 % de l'impact de notre portefeuille. Une telle concentration nous oblige à continuer notre engagement auprès des entreprises de ces secteurs afin de les pousser à mieux gérer leur impact sur la biodiversité.

Figure 30 | Répartition du MSAppb* des investissements d'Allianz France par secteur économique (note : correspondance couleur selon figure 29)



Enfin, en adoptant une approche géographique, nous constatons que la majorité de notre impact sur la biodiversité est concentrée dans deux pays : les États-Unis et la Chine, suivis du Brésil et du Canada. Cela coïncide à la fois avec l'analyse de l'impact du portefeuille par secteur d'activité, mais également avec la répartition de cet impact par catégorie (scope). En effet, plus de 87 % de notre impact découle du scope 3 de nos actifs financés. Ainsi, même si Allianz France finance en priorité des actifs européens et français, un effort d'identification et d'engagement de l'intégralité de la chaîne de valeur des entreprises que nous finançons est nécessaire. Pour cela, nous continuerons de développer des méthodologies permettant d'analyser notre impact avec une granularité fine à l'échelle locale, selon les éventuelles recommandations de la TNFD.

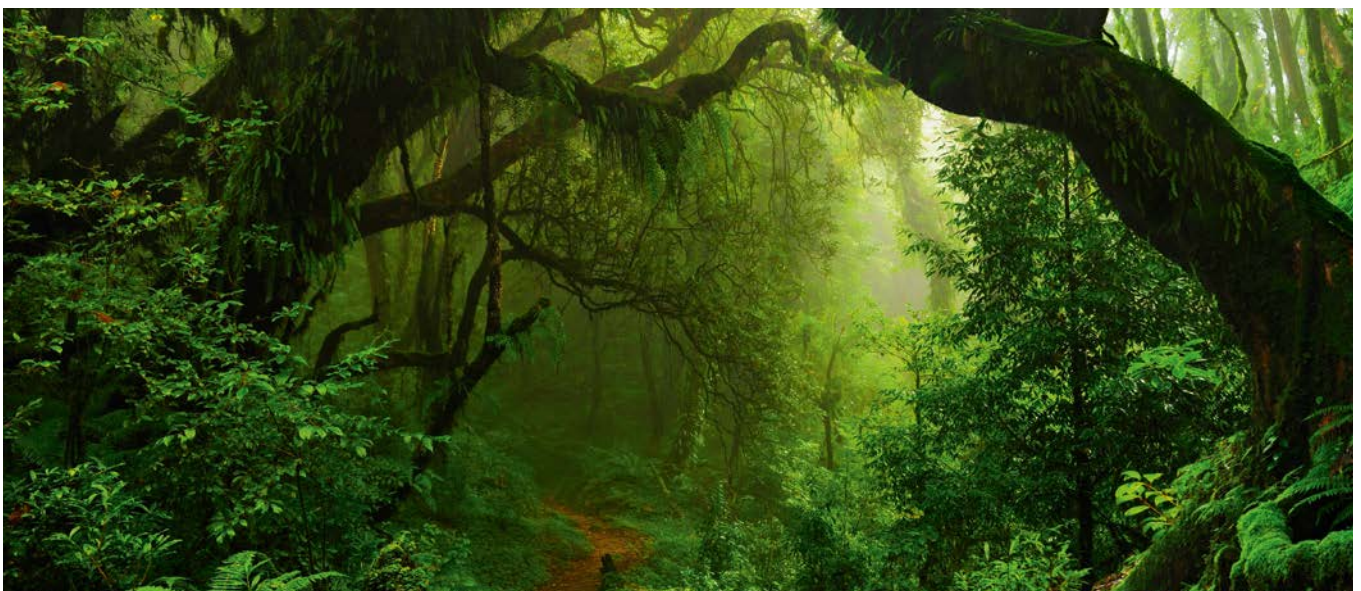
Figure 31 | Répartition du MSAppb* des investissements d'Allianz France par origine géographique du chiffre d'affaires des entreprises en portefeuille



Limites méthodologiques et perspectives d'amélioration

Étant donné la complexité d'un sujet comme la biodiversité, ainsi que la prise en compte relativement récente de cette dernière par les acteurs financiers, les méthodologies actuelles, bien qu'elles puissent être élaborées rigoureusement et scientifiquement, comportent des limites. S'agissant de notre analyse basée sur l'outil GBS-BIA, nous pouvons citer les suivantes :

- Couverture de notre portefeuille : GBS-BIA couvre uniquement les entreprises et ne tient pas compte des actifs souverains. L'analyse réalisée couvre 70% de la valeur de nos actifs financiers liés aux entreprises.
- Couverture des pressions et écosystèmes : GBS-BIA ne couvre pas encore la pression liée aux espèces invasives et n'intègre pas les écosystèmes aquatiques marins. De plus, cette méthodologie ne couvre pas l'entièreté du scope 3, seule la pression liée au changement climatique est considérée, biaisant ainsi les résultats de notre analyse en surpondérant l'importance de cette pression relativement aux autres.
- Manque de comparatif : le manque de données disponibles provenant de nos pairs ainsi que l'absence d'uniformisation des méthodologies liées au reporting sur les impacts biodiversité rendent difficiles la mise en perspective des résultats obtenus. Allianz France continuera donc à s'engager à la fois avec nos fournisseurs de données et dans le cadre des initiatives de place (Finance for Tomorrow, TNFD Forum) afin d'aider à la création de méthodologies cohérentes, pertinentes et standardisées.



3. Gouvernance et gestion des risques liés à la biodiversité

Outre l'évaluation des impacts potentiels sur la biodiversité inhérente aux opérations des entreprises que nous finançons, nous suivons également les politiques en place et les actions en faveur de la protection de la biodiversité menées par ces organisations. Pour cela, nous utilisons les scores de gestion fournis par MSCI qui attestent de la capacité d'une entreprise à gérer les risques et opportunités liés aux 4 types de pressions suivants :

- le changement d'utilisation des terres;
- les émissions carbone;
- les émissions toxiques;
- le stress hydrique.

Les résultats sont reportés séparément pour notre portefeuille d'actions et notre portefeuille obligataire, dans les figures ci-dessous.

Figure 32 | Répartition des scores de gestion des entreprises du portefeuille d'actions d'Allianz France pour 4 types de pression

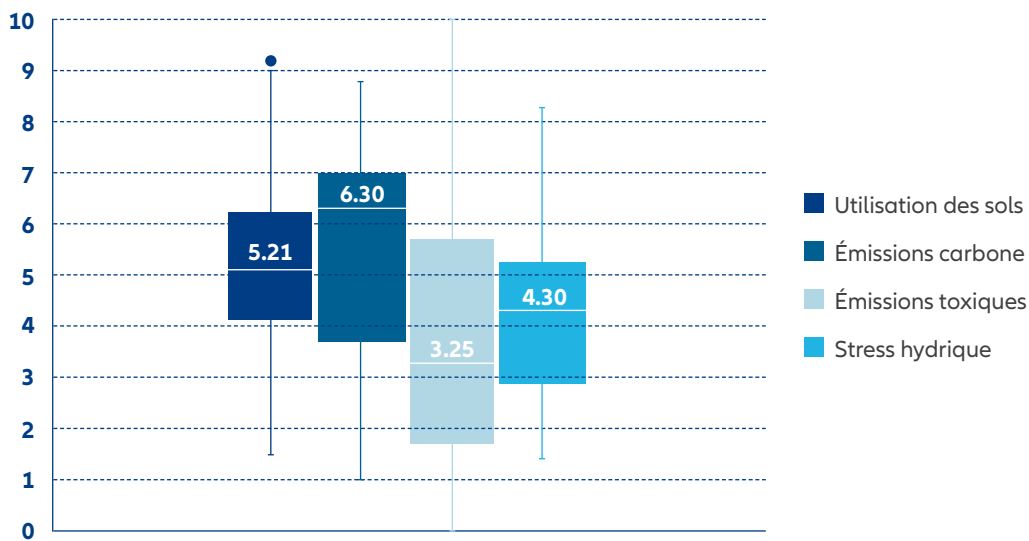


Figure 33 | Répartition des scores de gestion des entreprises du portefeuille obligataire d'Allianz France pour 4 types de pression

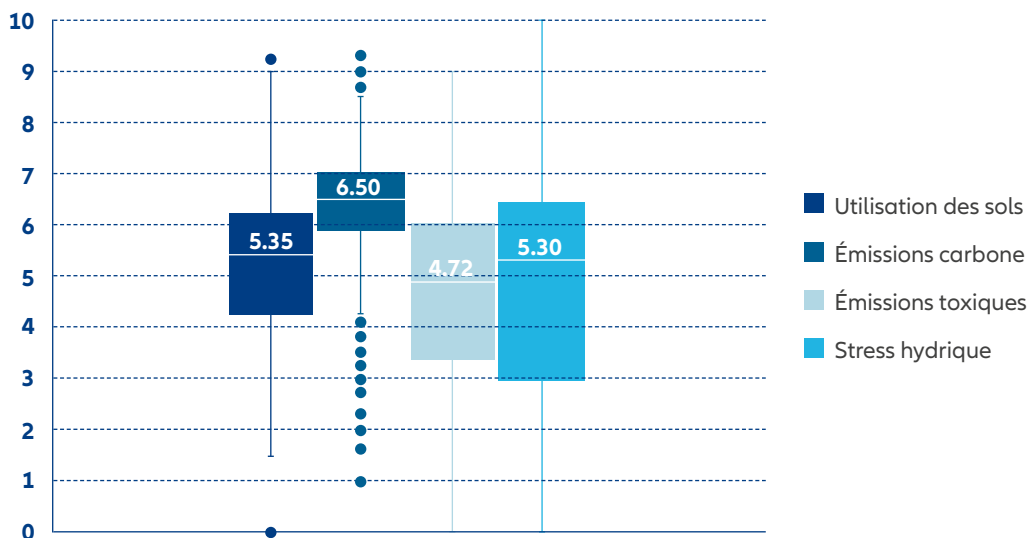


Figure 34 | Taux de couverture de l'analyse des scores de gestion biodiversité des portefeuilles Allianz France⁽³⁸⁾

Portefeuille concerné	Type de pression	Entreprises couvertes (en %)	Entreprises pour lesquelles l'indicateur est non pertinent (en %)
Actions	Usage des sols	6%	92%
	Émissions carbone	94%	4%
	Émissions toxiques	22%	76%
	Stress hydrique	86%	11%
Obligations d'entreprise	Usage des sols	14%	83%
	Émissions carbone	83%	14%
	Émissions toxiques	21%	76%
	Stress hydrique	66%	31%

Globalement, notre portefeuille obtient son meilleur score de gestion sur l'enjeu des émissions carbone, avec plus de 50% des entreprises ayant un score supérieur à 6,3 et 6,5 sur 10, respectivement pour les actions listées et les obligations d'entreprise. Néanmoins, pour le portefeuille d'actions, nous observons une plus grande distribution que dans le portefeuille obligataire avec notamment des scores de gestion inférieurs ; cela nous rappelle que l'effort d'engagement est encore nécessaire pour une partie des entreprises que nous finançons.

S'agissant du changement d'utilisation des sols, nous constatons que, d'une part, la moyenne des notes obtenue est en hausse par rapport à l'évaluation réalisée sur ce critère l'année précédente, d'autre part, le quartile le moins performant augmente ses scores de gestion. Cela signifie que nos émetteurs les moins avancés dans la gestion de cet enjeu ont réalisé le plus de progrès au cours du dernier exercice. Si cela constitue un signe encourageant, il est tout de même nécessaire de poursuivre nos initiatives d'engagement avec ces émetteurs afin de les amener vers de meilleures pratiques.

Enfin, nous observons le contraire pour les enjeux des émissions toxiques et du stress hydrique, avec des moyennes et le seuil du premier quartile en baisse. Allianz France devra donc intensifier ses actions de sensibilisation et d'engagement s'agissant de ces deux axes.

(38) La mention « indicateur non pertinent » signifie que l'activité économique, dans son essence, ne représente pas un enjeu matériel pour l'entreprise compte tenu de son secteur d'activité. Par exemple, une entreprise de services informatiques a un impact faible, compte tenu de son secteur d'activité, sur le changement d'utilisation des sols ; a contrario, une entreprise minière a un impact considérable sur l'usage des sols.





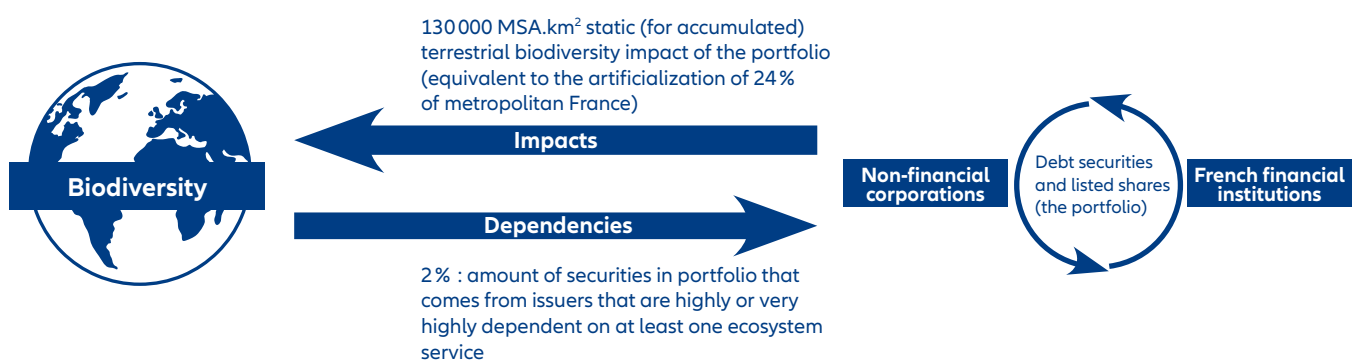
4. Dépendances aux services écosystémiques

Dans la suite logique de notre reconnaissance du principe de double matérialité, nous comprenons que nos activités ont non seulement un impact sur la biodiversité mais dépendent également de cette dernière. À titre d'exemple, l'industrie textile est fortement dépendante de l'eau pour sa production de fibres ; par conséquent, la dégradation de la disponibilité et de la qualité de l'eau pourrait avoir des conséquences importantes sur les activités du secteur, entraînant des pertes financières conséquentes.

Afin de mesurer cette dépendance, nous allons également utiliser la méthodologie BIA-GBS. Alors que les méthodologies concernant les calculs de cette dépendance des actifs financiers aux services rendus par la biodiversité sont encore naissantes, la méthodologie BIA-GBS a été choisie comme base scientifique pour une étude réalisée par la Banque de France en 2021 nommée « The Silent Spring »⁽³⁹⁾. Cette étude explore les risques financiers liés à la biodiversité en France. Elle conclut que 42 % du montant des actifs financiers détenus par des institutions françaises sont émis par des entreprises qui sont fortement ou très fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique.

Afin de calculer la dépendance d'un actif financier, la méthodologie BIA-GBS utilise les bases Encore et Exiobase afin, dans un premier temps, d'identifier la localisation et les procédés de production des actifs économiques sous-jacents ; puis, dans un second temps, de relier cette localisation et ces processus à des services écosystémiques spécifiques. Finalement, chaque entreprise obtient un score de dépendance allant de 0 à 100 %, en fonction de la localisation, le secteur et le procédé de production de son actif économique. Cette analyse de dépendance couvre à la fois le scope 1 de l'entreprise, mais également les activités économiques en amont dans sa chaîne de valeur. Grâce à cette méthodologie, Allianz France est confiant dans sa capacité à court terme d'évaluer la dépendance de ses actifs à la biodiversité, voire à moyen terme de traduire cette dépendance en valeur monétaire.

Figure 35 | Dépendances et impacts des écosystèmes sur les portefeuilles d'investissements des institutions financières françaises



(39) [wp826.pdf](#) (banque-france.fr).

Allianz France, actionnaire engagé

La stratégie d'Allianz France en tant qu'actionnaire engagé repose sur une triple démarche :

- **Instaurer un dialogue de qualité avec l'ensemble des parties prenantes.** C'est une des clés pour conduire notamment les efforts de décarbonation dans l'économie réelle. Notre participation au sein d'organisations internationales d'investisseurs telles que Climate Action 100+ permet de combiner nos efforts avec nos pairs et accroître l'impact auprès des entreprises. De même, nous portons une attention particulière aux critères de durabilité et extra-financiers dans les discussions avec les gestionnaires d'actifs. Nous veillons à ce que ces interlocuteurs privilégiés intègrent ces critères de manière satisfaisante dans la gestion de nos investissements, en particulier sur les exigences de neutralité carbone et suivons de près les efforts réalisés en ce sens.
- **Exercer les droits de votes lors des assemblées générales.** Nous pouvons ainsi exprimer notre soutien ou notre désaccord aux stratégies des entreprises que nous souhaitons accompagner sur les enjeux ESG.
- **Contribuer aux évolutions réglementaires** en partageant notre point de vue d'investisseur et d'assureur long terme dans les discussions avec les pouvoirs publics et l'autorité de contrôle.



“ 3 questions à ...

Deborah Zurkow,

Directrice des investissements

Allianz Global Investors



Compte tenu de vos activités d'engagement, quel niveau de maturité observez-vous sur les questions de durabilité, dans les entreprises dans lesquelles vous investissez ?

Cela varie beaucoup d'une entreprise à l'autre, mais il y a une tendance très nette qui se renforce, sur la prise en compte des questions de durabilité dans les entreprises, dans tous les secteurs. Alors que les questions de durabilité deviennent une priorité pour un nombre croissant d'entreprises, l'engagement des investisseurs est essentiel pour soutenir cette évolution, nous permettant d'exprimer clairement nos attentes vis-à-vis des entreprises dans lesquelles nous investissons. De nombreuses entreprises ont commencé à présenter leurs propres engagements climatiques, ce qui est positif, mais il est nécessaire de surveiller de près la mise en pratique de ces promesses. Les investisseurs ont besoin que les entreprises publient davantage d'informations en matière de durabilité. Nous encourageons donc les sociétés à communiquer de manière transparente sur leur stratégie, leurs objectifs et leurs progrès. À l'avenir, la réglementation CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) renforcera cette exigence.

Comment vous appuyez-vous sur les initiatives internationales pour vos activités d'engagement ?

Face au changement climatique, il est indispensable pour les investisseurs d'unir leurs efforts en matière d'engagement des actionnaires, et les initiatives internationales dans ce domaine ont été un puissant accélérateur. Les coalitions internationales telles que CA100+ peuvent aider les investisseurs à présenter leurs attentes aux entreprises qui ont le plus besoin de se transformer. Les initiatives internationales autour de l'engagement actionnarial ont changé sensiblement la donne. Les initiatives de collaboration actionnariale ont un pouvoir renforcé pour générer un impact réel, en demandant aux entreprises de fixer des objectifs en matière de durabilité, de rédiger des plans d'actions et de fournir régulièrement des informations transparentes sur leurs avancées.

Quels sont les secteurs que vous privilégiez pour vos activités d'engagement ?

Le fait de demander aux entreprises dans lesquelles nous investissons de s'aligner sur nos objectifs d'investissement à long terme est un aspect essentiel de nos activités d'engagement. L'engagement informe également nos stratégies d'investissement. En 2021, nous avons recadré nos activités d'engagement sur nos priorités thématiques autour du climat, des limites planétaires et du capitalisme inclusif. En tant que membre de l'Initiative Net Zero Asset Manager, engager les entreprises sur leurs plans de réduction de l'intensité carbone de leurs activités commerciales est naturellement une priorité pour nous. Nous cherchons à dialoguer avec les entreprises dans le but de les faire évoluer vers une sortie progressive des activités liées aux combustibles fossiles, en les orientant vers des alternatives bas-carbone qu'elles pourront développer à plus grande échelle. Nous croyons que l'engagement auprès des entreprises a un impact plus important que le simple fait d'investir dans des entreprises qui sont déjà « vertes ». De manière générale, nous ne considérons pas le désinvestissement comme une solution efficace pour avoir un impact réel et nous sommes prêts à soutenir les entreprises dans leur transition. Cependant, pour ce faire, au-delà des engagements de l'entreprise en matière de durabilité, nous avons besoin d'une information transparente sur les efforts et les progrès réalisés pour atteindre ces objectifs.

Quel est votre processus d'escalade si l'engagement échoue ?

Bien que nous préférions l'engagement au désinvestissement, car il tend à avoir un plus grand impact dans le monde réel, le désinvestissement est parfois inévitable en dernier recours. Si nos préoccupations ne sont pas prises en compte malgré de multiples relances, et qu'une entreprise ne parvient pas à démontrer la mise en œuvre effective de ses engagements, ou refuse de s'engager avec nous, cela peut nous amener à nous retirer d'une position après un cycle de revue.

1. Politique de vote et résultats

L'exercice des droits de vote se structure de deux façons :

- Sur la majorité des mandats actions, ces droits sont exercés directement par Allianz France lors des assemblées générales.
- Sur les fonds actions, les gestionnaires d'actifs exercent les droits de vote attachés aux investissements, Allianz France s'assurant de la cohérence entre sa politique de vote et celle du gestionnaire.

Cette section revient sur les résultats des droits de votes de la saison 2021 exercés en direct par Allianz France.

Politique de vote Allianz France

Allianz France a formalisé et adopté sa politique de vote basée sur le code de référence des bonnes pratiques en matière de gouvernance et durabilité élaboré par l'Association Française des entreprises privées et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et les recommandations de l'Association Française de Gestion (AFG).

Elle s'articule autour des thématiques clés telles que :

- la gouvernance des entreprises : rôle, composition, diversité, indépendance et modalités d'élection des instances exécutives (par exemple : conseil d'administration) et des comités permettant d'assurer la gouvernance d'une entreprise (exemple : comités de nomination, de rémunération, d'audit, de surveillance),
- la politique de rémunération et l'approbation du cadre de rémunération des dirigeants et des salariés,
- la gestion des risques, notamment associés aux enjeux ESG, ainsi que les thématiques relatives aux mandats et modalités d'intervention des commissaires aux comptes,
- la structure du capital et les opérations afférentes; les opérations d'entreprise (fusion, acquisition, ...) incluant les considérations relatives aux mécanismes anti-OPA.

Cette politique fait l'objet d'une révision régulière afin de renforcer les considérations et l'attention portée à l'ensemble des sujets liés aux thématiques ESG ainsi que les conditions d'exercice des droits des actionnaires.

La politique de vote d'Allianz France est disponible sur notre site internet dans la rubrique « Nos engagements » puis « Nos publications » ou directement ici : [Politique d'Engagement Actionnarial Allianz France](#)

Résultats des votes – saison 2021

Chaque résolution qui sera soumise au vote en assemblée générale fait l'objet d'une analyse par Allianz France et par un prestataire externe, tel que ISS. Celui-ci a connaissance de la politique de vote d'Allianz France et émet une recommandation de vote en conséquence.

Nous étudions ces recommandations et veillons à assurer la cohérence et le respect des considérations et ambitions sociales et environnementales dans nos décisions de vote.

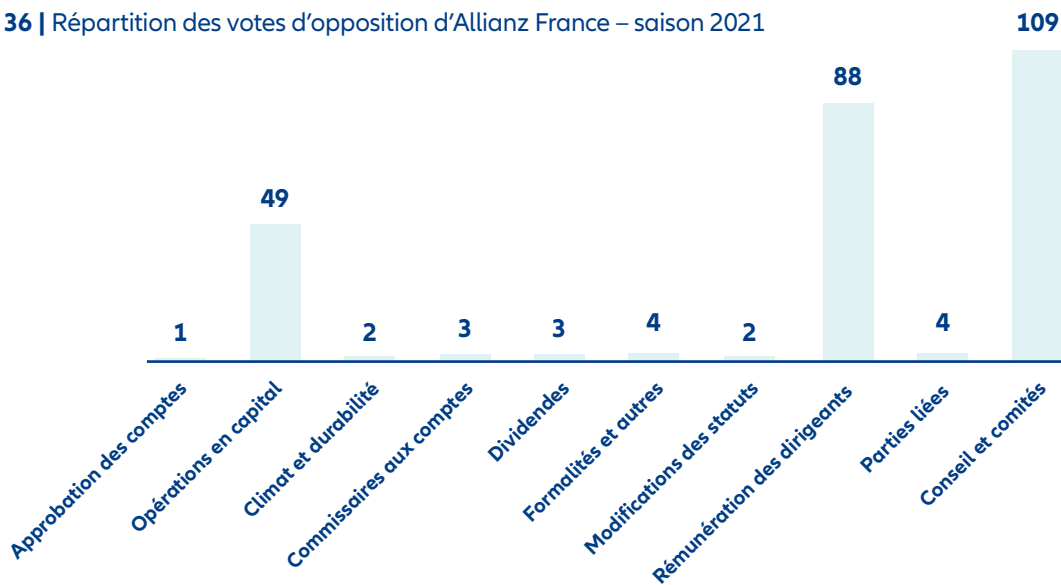
Au fur et à mesure que ces enjeux se complexifient, certaines décisions de vote requièrent une analyse plus approfondie de la part des investisseurs.

Lorsque ces situations se présentent (par exemple, lors d'une entreprise engagée par CA100+), nous veillons à intégrer à notre positionnement les derniers éléments issus des échanges avec l'entreprise. En cas d'escalade, le Directeur des investissements d'Allianz France arbitre la décision de vote finale.

Au cours de l'année 2021, nous avons participé à 96 assemblées générales d'actionnaires et voté directement 1762 résolutions, dont 1749 résolutions proposées par le management et 13 par les actionnaires. Chaque résolution, avec le support de l'analyse ISS, a été examinée au cas par cas afin de déterminer si elle respecte les intérêts de l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, salariés, environnement et société). Dans certains cas, des analyses plus approfondies ont été menées (gestionnaires d'actifs, laboratoire d'idées, organisations d'investisseurs, fournisseurs de données).



Figure 36 | Répartition des votes d'opposition d'Allianz France – saison 2021



Sur les 1762 résolutions, nous en avons approuvées 1431 (81 %), nous nous sommes opposés à 265 (15 %) et nous nous sommes abstenus sur 66 (4 % d'entre elles).

Le vote d'opposition a porté sur la composition des instances exécutives et comités de direction, en particulier dans le cadre des élections et réélections de leurs membres (97 résolutions) pour trois motifs :

- un niveau d'indépendance trop faible au sein des instances dirigeantes et comités relatifs (plus de la moitié des votes),
- des inquiétudes à l'égard de la disponibilité des candidats pour l'exercice de leur mandat, et du temps effectif qui pourra être consacré à ces fonctions au vu de leurs engagements divers actuels (environ 20 % des votes),
- une représentativité des femmes au sein du conseil d'administration insuffisante.

La question des compétences effectives des candidats ainsi que le taux d'assiduité – dans le cas de réélection – sont deux autres raisons qui ont pu motiver une opposition.

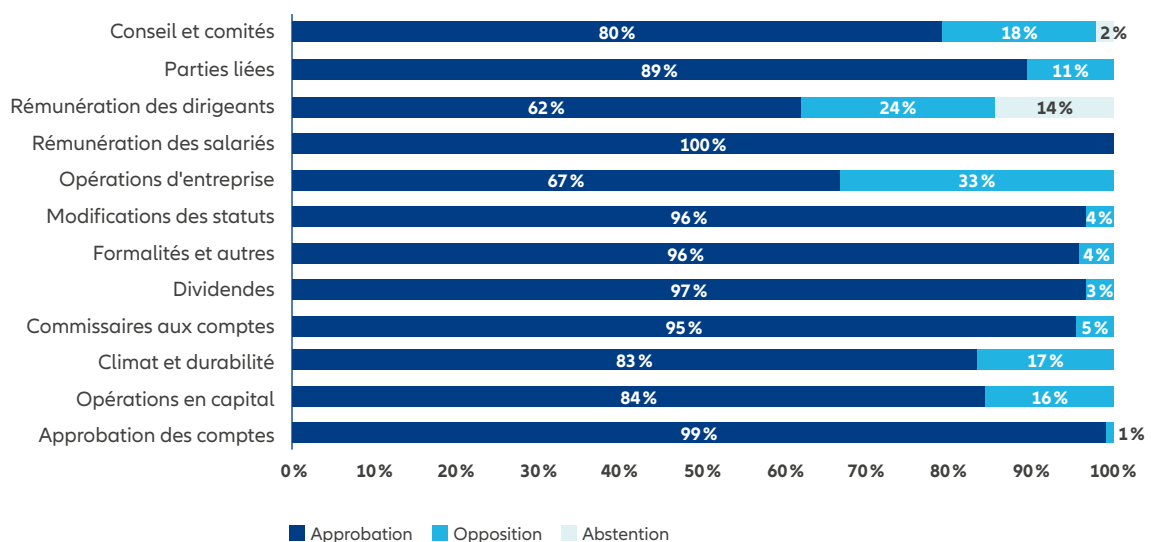
Allianz France s'est également prononcé contre certaines résolutions relatives à la rémunération des dirigeants, en particulier sur l'attribution et la politique de rémunération dans près d'une résolution sur quatre pour les raisons suivantes :

- des conditions d'attribution non justifiées, telles qu'une durée et/ou un périmètre de responsabilité inadéquats,
- des plans d'attribution n'incluant pas de conditions de performance relatives aux pairs,
- un manque de qualité ou d'ambition des objectifs définis comme critère d'attribution.

Le troisième volet d'opposition a porté sur **certaines résolutions susceptibles de porter atteinte aux droits des actionnaires** et leur capacité d'action.

En tant que membre de Climate 100+, Allianz France a prêté une attention particulière aux résolutions relatives au climat en prenant en considération les engagements des entreprises concernées d'une part et les actions menées en faveur des accords de Paris d'autre part.

Figure 37 | Répartition des votes exprimés en direct par Allianz France – saison 2021



Depuis quelques années, dans le but de répondre à une demande timide mais croissante de la part de leurs actionnaires, les entreprises formalisent des résolutions sur le climat, appelées « Say on Climate ». Ces dernières ont pour objectif de valider les approches ou stratégies et cibles climatiques de l'entreprise. En 2021, Allianz France s'est positionné en faveur de deux résolutions climat car les ambitions de transition présentées par les entreprises respectives (à travers un « Say On Climate ») répondaient aux exigences d'un processus d'engagement actionnarial. Allianz France regarde attentivement l'implémentation des plans climatiques énoncés au travers des « Say On Climate » et peut éventuellement soutenir des engagements d'actionnaires sur les ambitions climatiques de l'entreprise s'ils ne sont pas tenus.

Pour aller plus loin...

« Say on Climate » entre exercice de gouvernance et dialogue actionnarial

Les rapports du 6^e cycle d'analyse du GIEC ont, une fois de plus, rappelé l'urgence climatique à laquelle nous devons faire face. La communauté scientifique et l'Agence Internationale de l'Energie, ont, pour la première fois, appelé à ne pas développer de nouveaux projets d'exploration ou d'exploitation d'énergies fossiles après 2021, si nous souhaitons conserver une chance d'endiguer le réchauffement climatique autour de 1,5°C. Face à ce constat, les plans de transition des entreprises sont de plus en plus regardés et questionnés lors des Assemblées Générales (AG).

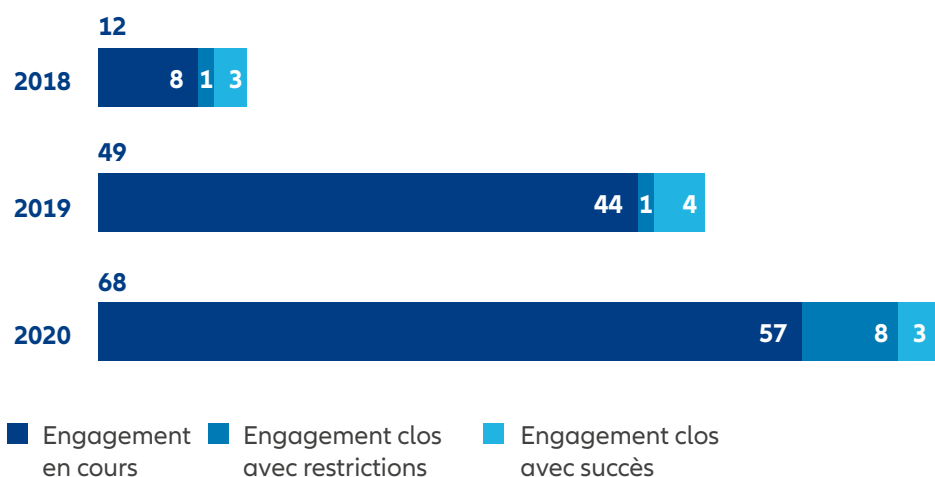
Depuis quelques années, une nouvelle tendance a vu le jour à travers les « Say on Climate », illustrées par des résolutions mises à l'ordre du jour des AG, afin que chaque entreprise consulte les actionnaires sur son approche et ses actions pour le climat. Ces résolutions permettent d'ouvrir un dialogue sur les questions climatiques lors des AG, ce qui constitue une avancée majeure dans la prise en compte des enjeux environnementaux. Lorsque le « Say on Climate » est proposé par l'entreprise, ce mécanisme incite les actionnaires à donner une opinion sur sa stratégie de transition, sans toutefois être prescriptif. En effet, à l'heure actuelle, ces résolutions sont purement « consultatives ».

Reste alors pour les actionnaires la validation du « Say on Climate », sans possibilité de contraindre de manière effective l'entreprise ou son organe de direction à revoir leur feuille de route climatique. Les actionnaires sont appelés à apprécier la crédibilité des « Say on Climate » des entreprises, notamment ceux qui portent des engagements pour l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050.

Engagement et dialogue actionnarial

En tant qu'investisseur de long terme, Allianz France est convaincu que l'engagement actionnarial est l'un des moyens les plus efficaces pour intégrer les enjeux de durabilité au sein des entreprises. En 2017, Allianz France a introduit une approche systématique, basée sur un seuil minimum de d'évaluation ESG, pour engager les entreprises dans lesquelles nous investissons à agir plus efficacement.

Figure 38 | Engagement ESG du Groupe Allianz en 2021



Grâce à ce processus, nous pouvons identifier et dès lors orienter nos efforts prioritairement vers les entreprises qui présentent d'importantes marges de progression au regard par exemple de leurs émissions de CO₂, de la gestion de déchets toxiques ou encore des conditions de travail. Un dialogue se construit avec les entreprises sur ces préoccupations. L'objectif d'Allianz France est double : s'assurer de l'existence de plans d'actions pour encadrer les risques et veiller à ce que les enjeux de durabilité soient mieux anticipés, traduisant un changement positif dans la stratégie de l'entreprise. En 2021, Allianz France a initié ce dialogue avec 61 entreprises identifiées comme étant en dessous des seuils de notation ESG.

Nous favorisons ce dialogue actionnarial et ne désinvestissons qu'en cas d'échec du processus d'engagement. Ces échanges avec les entreprises sont essentiels. Nous sommes convaincus que l'engagement est un moyen privilégié pour conduire des changements dans l'économie réelle, au niveau des entreprises, bénéfique pour l'ensemble des parties prenantes de notre économie. Nous sommes aussi conscients qu'un changement peut prendre plusieurs années. En revanche, si nous ne constatons pas d'améliorations notables au fil du temps, nous agissons en conséquence et renforçons nos échanges avec l'émetteur pour convenir de solutions convenant aux deux parties. Nous n'utilisons qu'en dernier recours notre désengagement de l'entreprise.

Pour l'engagement avec les émetteurs souverains, les leviers d'actions d'Allianz France sont légèrement différents de ceux liés aux entreprises. Néanmoins, Allianz France cherche des moyens d'engager ces émetteurs en identifiant des opportunités d'engagement collaboratif.

2. Engagement des gestionnaires d'actifs

Suivi de l'intégration ESG

En tant que propriétaires d'actifs, les interlocuteurs de premier ordre dans les discussions d'intégration ESG au sein des portefeuilles sont nos gestionnaires d'actifs. Nous entretenons une relation privilégiée avec Allianz GI et PIMCO sur les thématiques liées à l'investissement durable, tant sur les opportunités nouvelles d'investissement, que sur l'intégration ESG et l'engagement des sociétés détenues en portefeuille. Les principaux sujets d'échanges avec nos gestionnaires d'actifs sont :

- **Intégration ESG et engagement** : sur les actifs cotés, nous suivons le score WAKI⁽⁴⁰⁾ développé par MSCI comme indicateur de référence pour suivre l'intégration ESG et identifier les émetteurs porteurs de risques ESG. Nos gestionnaires d'actifs sont dans l'obligation de documenter trimestriellement l'exposition à des émetteurs en dessous des seuils, et sont amenés à fournir des preuves des efforts d'engagement menés avec ces entreprises. En parallèle, nous organisons des réunions semestrielles avec certains de nos gestionnaires d'actifs pour revoir le positionnement stratégique des portefeuilles sur les sujets ESG. Ces réunions sont l'occasion de mener une réflexion détaillée sur les positions les plus sensibles sur le plan ESG au sein des portefeuilles. Elles permettent également de comparer différentes sources d'analyses ESG entre les fournisseurs de données (MSCI, S&P).
- **Reporting ESG** : dans le cadre de l'intégration ESG, nos discussions portent aussi sur la construction d'un reporting ESG permettant de suivre les efforts et les objectifs sur le climat, la biodiversité et les aspects de gouvernance. Nous demandons à nos gestionnaires d'actifs de construire des niveaux de reporting à la fois au niveau des portefeuilles, mais aussi au niveau des secteurs et des entreprises, de manière à affiner la surveillance des risques de durabilité.
- **Suivi des objectifs de neutralité carbone** : l'ambition de neutralité carbone d'ici 2050 se traduit à court terme, 2025, par la baisse de 25% de l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'actions et obligations d'entreprises et d'immobilier en direct. C'est pourquoi nous demandons à nos gestionnaires d'actifs de mieux comprendre le profil des sociétés qu'ils incluent dans leurs portefeuilles, afin d'évaluer au mieux le profil « climat » des entreprises détenues, avec une attention particulière pour les secteurs à fort enjeu (énergie, ciment/construction, acier, transports, industrie lourde). Nous travaillons ensemble à l'identification de deux profils d'entreprises :
 - Les « leaders climatiques », c'est-à-dire les entreprises qui font preuve de résilience et d'anticipation dans le contexte de la transition énergétique, tant en termes d'objectifs de décarbonisation à court, moyen et long terme que des moyens engagés pour les atteindre.
 - Les entreprises qui sont prêtes à faire des efforts visibles pour intégrer les questions de durabilité, mais où le changement est difficile (par exemple dans les industries qui n'ont pas d'alternative à faible émission de carbone aujourd'hui) et ne conduit pas à des résultats immédiats. Nous cherchons à soutenir ces entreprises dans leurs efforts de transition.
- **Analyse de la performance** : dans le cadre de l'évaluation de la performance de nos gestionnaires d'actifs, nous intégrons un pilier ESG. Ce pilier se compose de KPIs de pilotage ainsi que des indicateurs extra-financiers qui sont mis à jour biannuellement. Pour Allianz France, les facteurs ESG doivent faire partie intégrante du processus d'investissement, c'est pourquoi nous avons à cœur d'évaluer nos gestionnaires d'actifs sur ces aspects. À l'avenir, nous envisageons d'ajouter une évaluation de la neutralité climatique au pilier ESG du tableau de bord des KPIs de pilotage.

(40) WAKI : Weighted Average Key Issue.

Investir pour un avenir durable

À l'occasion de la publication du dernier rapport du GIEC, avril 2022, les experts scientifiques nous ont rappelé que le coût de l'inaction sera bien plus élevé que celui de l'action immédiate. Ils ont souligné que si nous n'agissons pas collectivement dès aujourd'hui afin d'anticiper les coûts du dérèglement climatique, nous mettons en danger l'avenir de l'économie mondiale, et de manière directe, la résilience des portefeuilles de nos épargnants.

Le GIEC estime que les investissements nécessaires au financement de la transition énergétique, selon les régions et les technologies, doivent être multipliés par trois à six fois entre aujourd'hui et 2030. Nous suivons, chez Allianz France, cette recommandation en développant nos expositions en direct tout comme par une sélection de fonds en faveur d'un avenir plus durable à deux niveaux.

Tout d'abord, nous agissons pour la transition énergétique, en suivant, grâce à une approche propriétaire exigeante, nos investissements dans les actifs dits « verts », tels que certains bâtiments durables certifiés, les obligations vertes et les projets d'énergies renouvelables. Nous comptabilisons aujourd'hui 4,4 milliards d'euros sur ces trois familles d'actifs et travaillons chaque année pour en augmenter les encours. Cependant, cette approche ne se construit pas seulement autour des enjeux de la transition bas-carbone. Elle intègre aussi des enjeux sociaux et sociétaux essentiels pour bâtir une économie plus durable. En ce sens, nous nous efforçons de promouvoir aussi le développement d'alternatives en faveur des économies locales et d'une transition écologique juste. Nous utilisons plusieurs moyens pour adresser ces enjeux, entre notre démarche d'investisseur à impact, notre programme d'investissement régional ainsi que nos participations aux programmes nationaux pour favoriser la transition énergétique tels que l'initiative Tibi.



“ 3 questions à ... Raphaël Mertens,

Directeur de la gestion des risques, Allianz Real Estate ”



Aujourd'hui, quels sont les défis associés à la transition énergétique que le secteur immobilier doit relever en France et en Europe ?

Le secteur de l'immobilier représente environ 40 % des émissions annuelles mondiales de gaz à effet de serre (GES) ; une réduction des émissions aura donc un impact considérable sur la décarbonation mondiale. Les objectifs de décarbonation du secteur immobilier sont fixés au niveau européen, dans le cadre de la stratégie de relance verte de l'Europe, et sont relayés au niveau local : par exemple, en France, la stratégie nationale bas-carbone a fixé un objectif très ambitieux de réduction de ces émissions d'environ 50 % d'ici 2030.

En tant que gestionnaires d'actifs au sein du Groupe Allianz, il est de notre responsabilité de montrer l'exemple et de réduire l'empreinte carbone de notre portefeuille ainsi que d'encourager les autres acteurs du secteur à faire de même. Nous nous efforçons d'intégrer les facteurs de durabilité dans notre cycle d'investissement et de travailler à la réduction des émissions de GES de notre portefeuille pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. La première étape de ce projet consiste à réduire de 25 % l'empreinte carbone du portefeuille mondial d'Allianz Real Estate d'ici 2025.

Quelles sont les solutions existantes et envisageables pour réduire l'empreinte carbone de ce secteur ?

Allianz Real Estate met l'accent sur les émissions carbone et l'efficacité énergétique. Nous visons à orienter les capitaux vers des actifs et des solutions durables, à la fois par de nouveaux investissements et par la transformation de notre portefeuille historique. La clé de l'amélioration de notre portefeuille est la décarbonation de nos investissements directs, qui représentent la moitié de notre portefeuille d'investissement, et plus de 70 % du portefeuille français. En améliorant l'efficacité énergétique et en remplaçant les sources d'énergies traditionnelles par des alternatives bas-carbone, nous transformons nos bâtiments pour l'avenir. Pour les émissions carbone, nous utilisons les données fournies par CRREM, une approche scientifique et indépendante. Dans le cadre du modèle CRREM, nos investissements sont analysés par rapport à l'objectif climatique de 1,5° C et les trajectoires de réduction des émissions sont déterminées pour nos objectifs de décarbonation.

Comment le Groupe Allianz s'engage-t-il dans la transition vers la neutralité carbone de son portefeuille immobilier ? Quelles solutions sont privilégiées pour y parvenir ?

Notre soutien à la transition vers une économie bas-carbone est guidé par notre véritable engagement d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Il ne s'agit pas d'un énième programme visant à respecter certaines normes et à adhérer aux meilleures pratiques, mais bien d'actions concrètes et de mesures scientifiques dans la lutte contre le réchauffement climatique. Cela peut être illustré par la collaboration depuis près de 5 ans avec EcoAct en France qui soutient nos équipes pour intégrer la durabilité dans le portefeuille d'Allianz France. Notre approche de l'intégration ESG se décompose en trois grands thèmes : évaluer, améliorer et s'engager.

- **Évaluer** : la gestion est essentielle pour atteindre nos objectifs climatiques. Pour les émissions carbone, nous utilisons les données CRREM comme approche scientifique et indépendante. Pour les nouvelles acquisitions, nous évaluons la consommation d'énergie et les émissions carbone par rapport à l'évolution des GES et de l'énergie du CRREM à 1,5° C et nous intégrons les dépenses d'investissement nécessaires pour atteindre les objectifs correspondants dans notre processus de souscription. Les certificats ou labels « verts » ou « durables » jouent également un rôle clé dans la documentation des performances et/ou des caractéristiques ESG d'un actif.
- **Améliorer** : en améliorant l'efficacité énergétique, en réduisant la consommation grâce à des solutions intelligentes et en remplaçant les sources d'énergies traditionnelles par des alternatives bas-carbone, nous transformons nos bâtiments pour l'avenir.
- **Engager** : en encourageant des comportements et des offres de services durables et écologiques auprès de nos partenaires et de nos locataires, en les mettant en œuvre comme partie intégrante de nos processus et de nos contrats, et en prenant les bonnes décisions conjointement, nous pouvons ensemble prendre des mesures tangibles pour la transition vers une économie bas-carbone.

Figure 39 | Actifs verts 2021 - Allianz France

4,4 milliards d'euros
d'actifs verts



Énergies renouvelables :
477 millions d'euros



Bâtiments verts :
1,3 milliard d'euros



Obligations vertes :
2,6 milliards d'euros

« Shades of Green » - Allianz France



Pour mesurer ces actifs « verts », Allianz France a mis en place un cadre d'évaluation en interne. Cette méthodologie – dénommée « Shades of Green » – développée en 2017 et continuellement renforcée a pour but d'estimer le caractère « vert » de nos investissements. Cette évaluation nous permet d'analyser, sur les obligations d'entreprise et l'immobilier, la contribution de ces actifs aux enjeux de la transition bas-carbone. Nous les classons selon un nuancier de vert, du plus clair au plus foncé. La méthodologie porte sur différents indicateurs dont les certifications immobilières externes ou encore le score ESG de l'entreprise analysée





1. L'immobilier durable

Les enjeux du secteur immobilier sont considérables pour la transition écologique, comme en témoigne son importance dans les stratégies de décarbonation française et européenne. Le secteur de l'immobilier représente près de 30% des émissions de CO₂ au niveau français⁽⁴¹⁾. Dans le cadre de la SNBC (Stratégie Nationale Bas-Carbone), la priorité est mise sur la rénovation du parc immobilier, en multipliant au minimum par deux le nombre de rénovations annuelles entre 2030 et 2050. En ce sens, les aspects de durabilité au sein du portefeuille immobilier d'Allianz France sont suivis à plusieurs niveaux, conjointement avec EcoAct⁽⁴²⁾ : mesure de l'empreinte carbone, suivi des bâtiments certifiés, part verte et analyse CRREM⁽⁴³⁾. Un groupe de travail sur l'analyse des risques physique a été lancé en 2021.

Parc immobilier & certifications environnementales

Nous suivons trois types de certifications environnementales pour le bâtiment :

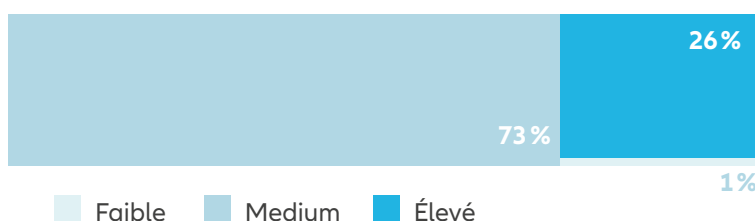
- HQE (Norme Environnementale de Haute Qualité),
- BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method)
- LEED (Leadership in Energy and Environmental Design)

Selon la méthodologie « Shades of Green », nous comparons les différents niveaux de certification des trois labels en fonction la matrice d'équivalence illustrée ci-dessous, afin de catégoriser les bâtiments possédant une certification selon leur impact environnemental positif faible/medium/élevé.

Figure 40 | Allianz France - Matrice d'équivalence des niveaux de certification des bâtiments verts

Certification levels	HQE	BREEAM	LEED
Pass	Pass	Pass	Certified
Good	Good	Good	Sliver
Very Good	Very Good	Very Good	Gold
Excellent	Excellent	Excellent	Platinum
Exceptionnal	Outstanding		

Figure 41 | Allianz France – Bâtiments certifiés – « Shades of Green »



Sur notre poche de 1,3 milliard d'euros d'immobilier vert, près de 75% se classe dans la catégorie medium.

(41) <https://www.carbone4.com/article-batiment-snbc>.

(42) Fournisseur de données d'analyse climat. Mesure des risques de transition du portefeuille immobilier d'Allianz France.

(43) CRREM : Carbon Risk Real Estate Monitor.

Part verte du portefeuille immobilier direct

Allianz France évalue également – avec l'aide d'EcoAct – la « part verte » de nos actifs immobiliers en direct. Cette analyse repose sur l'intensité carbone relative au mix énergétique de chaque actif immobilier (scopes 1 et 2). Si l'intensité des émissions de CO₂ est inférieure à la valeur seuil « environnementale » préalablement définie, alors l'actif est dit « vert ». Pour suivre les besoins énergétiques des différentes activités du bâtiment, la valeur seuil varie selon la typologie de l'immeuble : résidentiel, industrie, bureau. Ce seuil correspond à une évaluation « B » du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). Les valeurs suivantes sont utilisées pour qualifier les différents seuils.

Figure 42 | EcoAct – Valeurs seuils « part verte » DPE pour les différents sous-secteurs de l'immobilier

Secteur	Intensité carbone minimum (DPE B) (kg eq CO ₂ / m ² .an)
Hospitalité	30
Industrie	10
Bureau	15
Résidentiel	10
Vente au détail	10

Ainsi, un actif « résidentiel » est considéré comme vert si sa performance carbone est inférieure ou égale à 10 kg CO₂eq/m² - an. La part verte⁽⁴⁴⁾ des investissements immobiliers directs d'Allianz France est :

- 3,6 milliards d'euros sur 5,5 milliards d'euros, soit 70 % de la valeur totale de l'actif.
- 71 bâtiments sur 122, soit 58 % du portefeuille.
- 382 826 m² sur 586 434 m² de la surface des immeubles, soit 65 % de la surface totale des immeubles.

(44) Source : EcoAct.

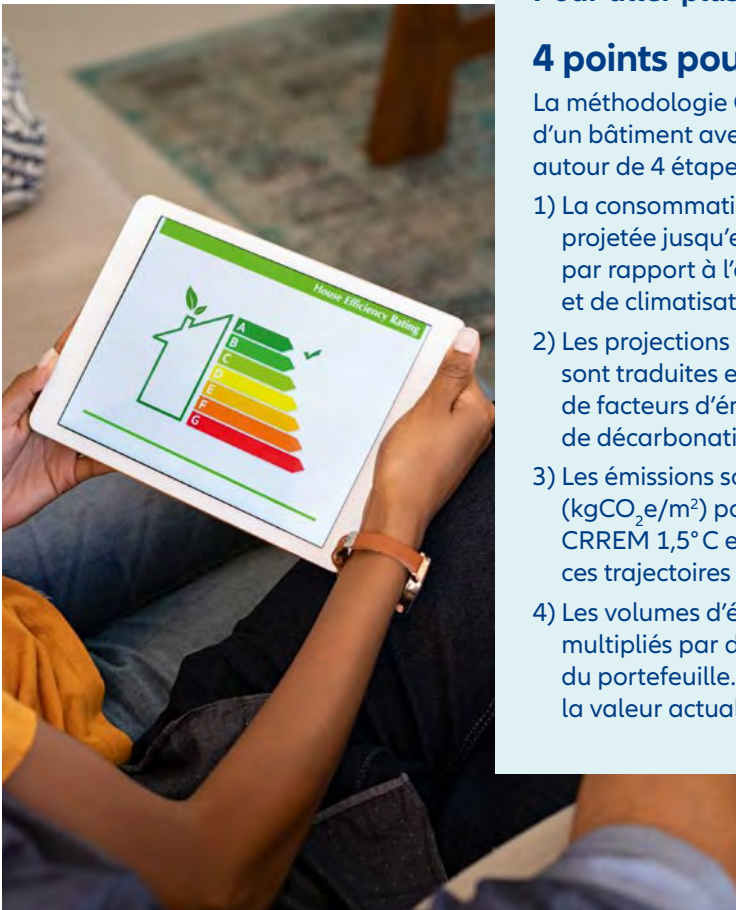
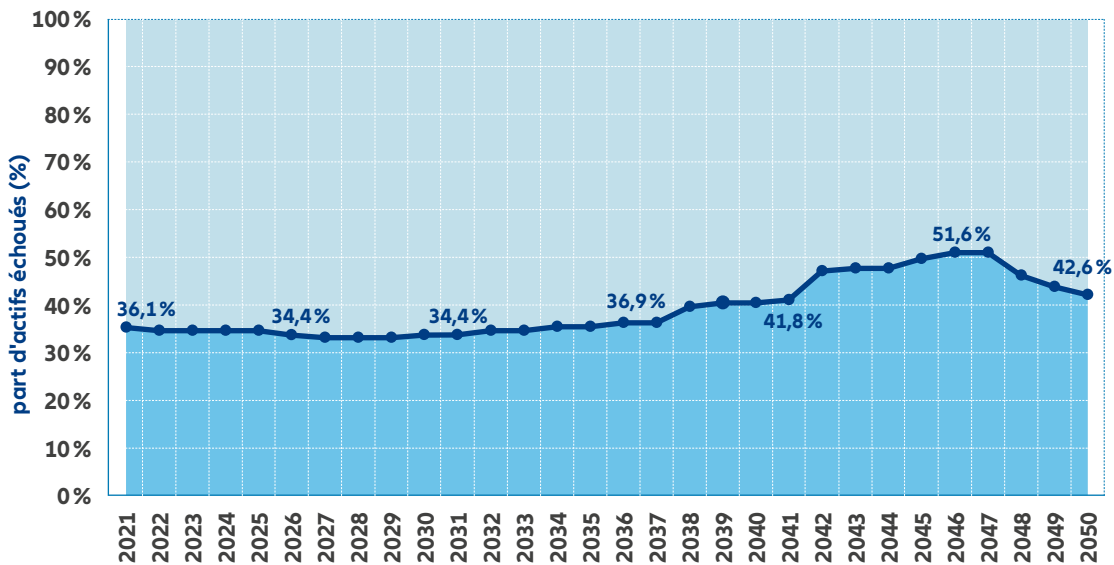


Trajectoire 1,5°C

Afin d'étudier l'alignement de la trajectoire du portefeuille immobilier avec l'Accord de Paris, nous utilisons – en collaboration avec EcoAct – l'approche CREEM⁽⁴⁵⁾ (Carbon Risk Real Estate Monitor). Cet outil permet de d'évaluer la trajectoire du portefeuille sur des scénarios 1,5°C et 2°C, de manière à étudier l'alignement, actif par actif, ainsi :

- En 2021, 64 % des actifs (en nombre) du portefeuille sont alignés sur une trajectoire de référence 2°C et 37 % sur une trajectoire 1,5°C.
- En 2040 et sans action complémentaire, cette part baisse à 59 % des actifs par rapport à une trajectoire 2°C et 15 % par rapport à une trajectoire 1,5°C.

Figure 43 | Allianz France – Alignement 2°C du portefeuille immobilier Allianz France



Pour aller plus loin...

4 points pour comprendre l'approche CRREM

La méthodologie CRREM permet de déterminer l'alignement d'un bâtiment avec une trajectoire 1,5°C ou 2°C. Elle s'articule autour de 4 étapes principales :

- 1) La consommation énergétique de l'année référence (2021) est projetée jusqu'en 2050 et les surcoûts financiers sont calculés par rapport à l'augmentation des besoins de chauffage et de climatisation par année (2022-2050).
- 2) Les projections de consommation énergétique (en kWh) sont traduites en volumes d'émissions (kgCO_2e) à partir de facteurs d'émissions déterminés suivant différents scénarios de décarbonation du mix électrique.
- 3) Les émissions sont ensuite traduites en intensité physique ($\text{kgCO}_2\text{e}/\text{m}^2$) pour chaque actif et comparées avec les cibles CRREM 1,5°C et 2°C. Les actifs qui ne sont pas alignés avec ces trajectoires sont considérés comme « actifs échoués ».
- 4) Les volumes d'émissions au-dessus de la cible sont ensuite multipliés par des prix de carbone afin d'évaluer la sensibilité du portefeuille. Ceci permet d'obtenir une Carbon Value at Risk : la valeur actualisée de ces surcoûts pour l'investisseur.

(45) Carbon Risk Real Estate Monitor- <https://www.crrem.eu/>.

2. Investissement dans les obligations durables

En tant qu'investisseurs de long terme qui a pour objectif d'œuvrer à notre échelle en faveur de la transition écologique et sociale, nous sommes constamment à la recherche et favorisons les instruments financiers qui puissent répondre à nos besoins. Pour cela, nous avons développé, au fil des dernières années, trois portefeuilles d'obligations « vertes », « sociales » et « durables » respectant les exigences établies par les principes de l'ICMA. Ces types d'obligations, dont le produit net de l'émission est exclusivement utilisé pour des opérations de financement ou de refinancement de projets à la fois environnementaux et sociaux, sont conformes aux recommandations des Green Bonds Principles & Social Bonds Principles. Ces instruments de financement accompagnent les entreprises dans leur transition, et permettent aux investisseurs de suivre les changements durables dans l'économie réelle engagés par ces dernières.



Obligations vertes

À travers nos investissements dans les obligations vertes, nous cherchons à accompagner les entreprises et les pays dans le développement de projets bas-carbone pour conduire leur transition énergétique à grande échelle. Les obligations vertes sont similaires aux obligations classiques, à la différence près qu'elles se distinguent sur la nature du projet financé. Les fonds sont affectés au financement ou au refinancement de projets verts et les émetteurs doivent suivre et rendre compte de leur utilisation pour garantir leur conformité avec les Green Bonds Principles.

Deux organismes principaux proposent des cadres d'analyse pour certifier la crédibilité du caractère vert de l'obligation émise. Il s'agit de l'ICMA (International Capital Market Association) et du CBI (Climate Bonds Initiative).

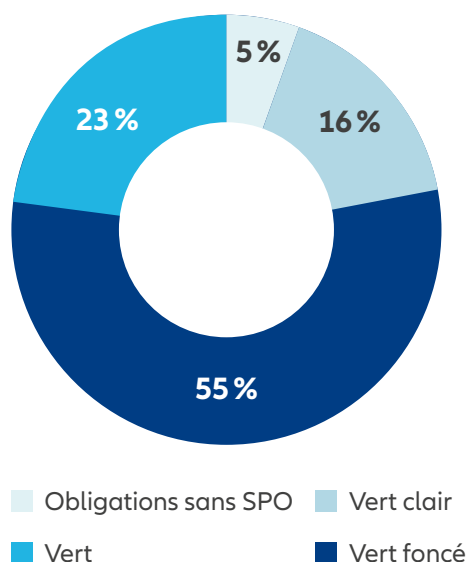
Les deux cadres recommandent l'utilisation de 4 critères d'analyse : « Use of Proceeds », « Process for Project Evaluation and Selection », « Management of Proceeds », « Reporting » en plus d'un examen effectué par un tiers. L'examen externe est double : il comprend un avis externe, appelé « Second Party Opinion », mandatée par l'émetteur pour évaluer l'obligation verte, ainsi qu'une vérification d'audit par une tierce partie agréée, qui permet de certifier l'obligation par rapport à une norme existante (les GBP de l'ICMA par exemple).

Allianz France a employé sa méthodologie « Shades of Green » pour analyser son portefeuille d'obligations vertes :

- Exclusion des obligations vertes sans « Second Party Opinion ». Nous considérons qu'une revue externe est un élément fondamental nécessaire pour adresser un message de transparence au marché.
- Classification sur le score ESG de l'émetteur, permettant de valoriser les émetteurs les plus actifs dans la prise en compte des critères ESG.

Sur les 2,6 milliards d'euros d'investissements en obligations vertes de notre portefeuille (fin 2021), cette approche montre qu'uniquement 5% d'entre elles sont émises par des entreprises sans relais SPO, ce qui représente une large amélioration par rapport à fin 2020 (16%).

Figure 44 | Allianz France – Répartition des obligations vertes selon l'approche « Shades of Green »



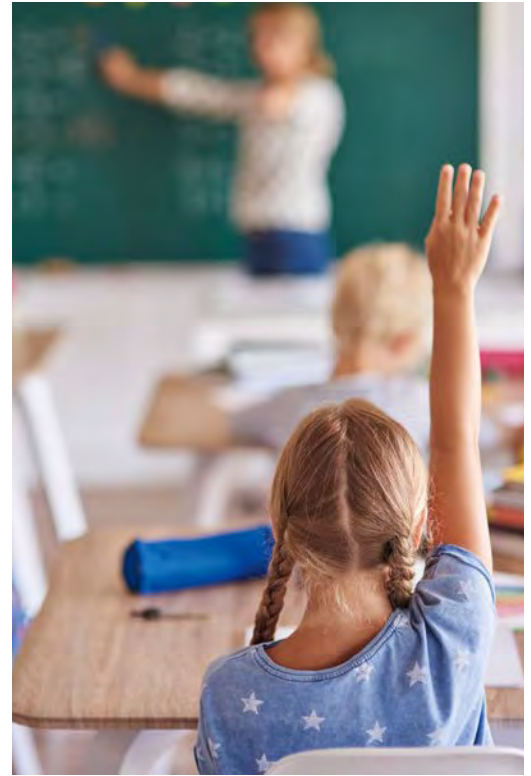
Obligations sociales

Les obligations sociales constituent le pendant des obligations vertes sur les enjeux sociaux, et doivent respecter les Social Bonds Principles de l'ICMA. Ces obligations ont des règles d'engagement et d'allocation fortes qui garantissent l'orientation de nos investissements vers le financement de projets tels que l'accès au logement (social, coopératif et municipal), l'inclusion sociale (foyers de réfugiés, ateliers pour les populations handicapées), les transports publics et services auxiliaires (trains, bus et gares associées), la santé (hôpitaux et cliniques), l'accès à la nutrition et à l'agriculture responsable, ou l'éducation (jardin d'enfants, écoles, universités). Les obligations sociales, selon le cadre des SBP, financent des projets qui visent des « populations cibles vulnérables définies » comme les populations vivant en dessous du seuil de pauvreté, les personnes handicapées, les migrants, les personnes sous-éduquées ou les chômeurs.

Chez Allianz France, notre portefeuille d'obligations sociales s'élève à 387 millions d'euros à fin 2021.

Les projets financés à travers l'émission de ces obligations visent notamment :

- le développement des services essentiels et leur accessibilité,
- le financement la lutte contre la Covid-19⁽⁴⁶⁾,
- la construction de logements sociaux.



Obligations durables

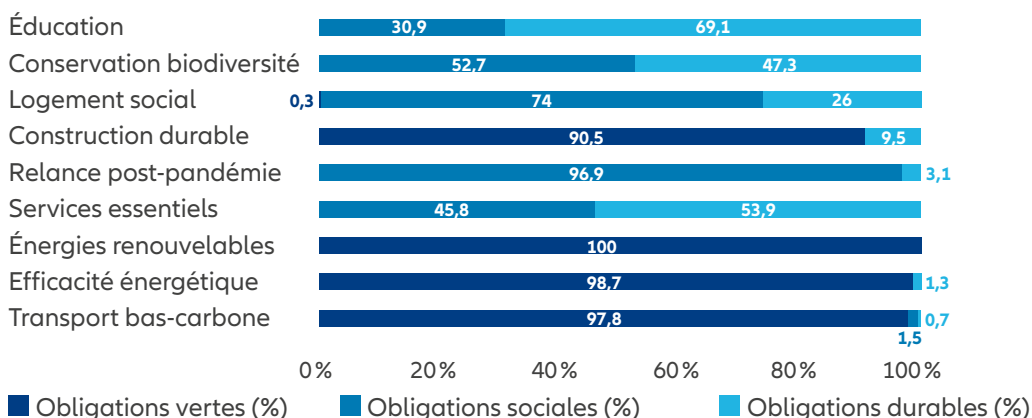
Le troisième type d'obligation permettant de garantir le suivi des financements sont les obligations dites « durables », c'est-à-dire celles dont le produit de l'émission est exclusivement utilisé pour des opérations de financement ou de refinancement de projets à la fois environnementaux et sociaux (là où les deux instruments précédents servent l'une ou l'autre thématique, sociale ou environnementale). Les obligations durables suivent les quatre principes clés des GBP et des SBP, respectivement pertinents pour les projets environnementaux et sociaux. Sur les 422 millions d'euros d'obligations durables que compte notre portefeuille à fin 2021, nous finançons principalement des projets dans les 3 catégories suivantes :

- le développement et l'accessibilité à des services essentiels,
- le développement de projets liés à la protection de l'environnement,
- le développement de projets visant à faire face au changement climatique.

Les projets financés

Le portefeuille d'Allianz France compte 3,4 milliards d'euros d'obligations durables sur l'ensemble des trois poches d'obligations vertes, sociales, et durables. Le tableau ci-dessous détaille les 10 catégories de projets les plus représentées ainsi que la répartition par type d'obligations :

Figure 45 | Tableau de répartition des « Use of Proceeds » du portefeuille d'obligations durables d'Allianz France



(46) Dépenses visant à accroître la capacité et l'efficacité de la fourniture de services et d'équipements de santé, la recherche médicale, les prêts aux PME qui soutiennent la création d'emplois dans les petites entreprises touchées.

3. Transition énergétique

Investissement dans l'éolien et le solaire

Allianz France investit à travers la France et l'Europe pour le financement de projets d'infrastructures éoliennes et solaires. La localisation par site des actifs renouvelables d'Allianz France est illustrée dans la figure 46.

Figure 46 | Répartition géographique des actifs d'énergie renouvelable d'Allianz France (Source : Allianz France)



Calcul des émissions évitées

Les émissions évitées correspondent à la différence entre les émissions générées par la production d'électricité issues d'énergies renouvelables et les émissions produites par le mix électrique classique « carboné » du pays dans lequel est implantée l'infrastructure.

Le calcul se fait en deux étapes :

1. Calcul du mix électrique non renouvelable des pays, selon un scénario de référence⁽⁴⁷⁾.
2. Calcul de la puissance électrique de chaque projet dans lesquels nous sommes investis ainsi que les émissions de CO₂e associées. Ces émissions prennent en compte les différentes étapes du cycle de vie d'une infrastructure renouvelable (fabrication des matériaux construction et maintenance des infrastructures).

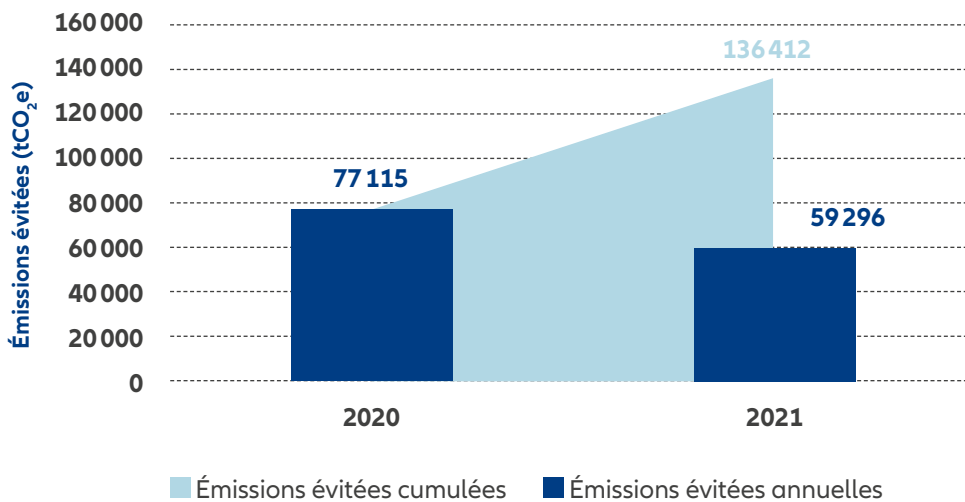
(47) Les données proviennent de l'AIB (Association of Issuing Bodies : un organisme européen qui développe, utilise et promeut un système européen de certification énergétique) et les données sont mises à jour annuellement.

Les émissions évitées d'un projet implanté en France par exemple résultent donc de la différence entre la puissance électrique produite avec le mix électrique historique du pays et les émissions de CO₂e émises par les sources de production d'énergie renouvelable.

Enfin, nous adoptons une logique de répartition (correspondant à la part d'investissement d'Allianz France) telle que recommandée par la PCAF⁽⁴⁸⁾ (Platform for Carbon Accounting Financials). En conséquence, les projets d'électricité renouvelable sous-jacents dans lesquels Allianz France a investi ont contribué à éviter 59 296 tCO₂e d'émissions à l'horizon 2021 et 136 412 tCO₂e en cumulé depuis 2020. La baisse des émissions évitées par rapport à 2020 s'explique notamment par deux facteurs :

- la baisse des émissions par MWh du mix carboné des pays (notamment en Allemagne : de 255 kg/MWh en 2020 à 184 kg/MWh en 2021) ce qui entraîne mécaniquement une baisse des émissions évitées,
- la baisse de la production d'électricité venant de l'éolien en 2021 sur toutes les infrastructures éoliennes.

Figure 47 | Calcul des émissions évitées du portefeuille d'infrastructure renouvelables d'Allianz France (Source : Allianz Capital Partners)



Solutions énergétiques bas-carbone

Hydrogène

L'industrie de l'hydrogène, par le biais du Pacte Vert de l'Union européenne, a reçu un fort soutien politique et est aussi en pleine expansion à travers le monde, notamment en Corée du Sud, au Japon et en Australie. Dans le même temps, la montée des prix du carbone dépoussière les projets autour de l'utilisation à grande échelle de solutions énergétiques décarbonées basées sur l'hydrogène. Alors que 95% de la production d'hydrogène est actuellement issue d'énergies fossiles, il est possible de produire de l'hydrogène par électrolyse de l'eau, avec de l'électricité verte. Les principales utilisations peuvent être classées en trois types :

- en tant que matière première, où l'hydrogène vert peut remplacer l'hydrogène fossile dans les processus industriels pour les secteurs carbo-intensifs tels que la production d'acier, d'engrais et d'ammoniac et le raffinage du pétrole,
- en tant que vecteur d'énergie, dans l'industrie et les transports,
- en tant que gaz pour le chauffage et les processus industriels.

En tant qu'investisseur, notre rôle est de soutenir ces initiatives, avec un double objectif : soutenir la décarbonation dans les secteurs à forte intensité carbone, où il n'existe actuellement aucune alternative moins carbo-intensive, ainsi que l'utilisation généralisée d'énergie propre et de transports propres. Enfin, le développement de ces alternatives bas-carbone pour l'industrie, pour les transports et le chauffage dépend fortement des incitations politiques ainsi que des prix du carbone élevés pour rendre cette solution rentable.

(48) PCAF : Platform for Accounting Financials.

Biogaz

Dans le contexte de la guerre en Ukraine, l'Union européenne prend toute la mesure de sa dépendance énergétique envers la Russie (principalement liée au gaz). Dès lors, toutes les solutions alternatives doivent être évaluées pour faciliter l'indépendance énergétique de l'UE tout en préservant les premiers efforts de décarbonation opérés ces dernières années. Le biogaz représente l'une de ces solutions.

Le biogaz est une énergie renouvelable obtenue par « méthanisation », c'est-à-dire à partir de la fermentation de matières organiques (résidus agricoles, effluents d'élevage, déchets urbains...) dans un environnement privé d'oxygène. Le biogaz sert en majorité à produire de l'électricité et de la chaleur. Par ailleurs, le biogaz peut également être épuré en biométhane, afin d'être ensuite injecté dans les réseaux de gaz naturel.

Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), le potentiel du biogaz et du biométhane est « considérable et largement inexploité ». La production et les ressources, principalement en Europe, pourraient permettre de couvrir environ 20% de la demande mondiale en gaz naturel⁽⁴⁹⁾. Cependant, aujourd'hui le biogaz ne représente encore que 0,5% de la consommation française de gaz⁽⁵⁰⁾. En effet, son coût de production reste bien plus élevé que celui du gaz naturel. Par ailleurs, il existe encore des risques environnementaux liés aux fuites de méthane lors du processus de méthanisation.

L'AIE appelle les gouvernements à promouvoir massivement le biogaz, élément indispensable selon elle pour la transition bas-carbone. Les aides publiques, par exemple via des quotas d'énergie renouvelable dans les transports et des nouvelles politiques de gestion des déchets, sont autant de solutions pour rendre le biogaz compétitif face au gaz naturel.

4. Investissements à Impact

200 millions d'euros
d'investissement à impact
qui contribuent à



Dépollution des sols



Protection de
la biodiversité



Économie circulaire

Allianz France continue d'élargir sa stratégie d'investissement à d'impact en accompagnant des fonds d'impact qui intègrent des objectifs sociaux et environnementaux positifs, un suivi des KPI et des engagements de reporting solides. Nos exigences lors de la sélection de ces stratégies d'impact se traduisent dans l'utilisation d'un outil d'évaluation interne. Cet outil nous amène à privilégier les fonds qui quantifient non seulement les impacts positifs attendus ou réels, mais également ceux qui ont la capacité de s'assurer que les impacts négatifs sont atténués ou négligeables. L'équipe ESG Innovation, responsable de ces sélections, mène à la fois une évaluation sur la stratégie du fonds mais aussi sur le gestionnaire d'actifs. Notre objectif d'investissement à impact se limite aux fonds de capital-investissement, de dette privée et immobiliers ayant des objectifs clairs et mesurables. Voici quelques exemples d'investissements à impact au sein de notre portefeuille :

• Le fonds ECBF (European Circular Bioeconomy Fund)

Ce fonds a pour vocation de financer des entreprises et des projets innovants relevant de l'économie circulaire – et plus particulièrement de la bioéconomie - dans l'UE et dans les pays associés au programme Horizon 2020. La bioéconomie circulaire a pour but de valoriser les ressources biologiques renouvelables pour produire des aliments, des matériaux et de l'énergie (bioéthanol, biogaz...) dont la société a besoin. Dans une économie en pleine transformation, le Fonds Européen pour une Bioéconomie Circulaire (ECBF – European Circular Bioeconomy Fund) investit et s'associe à des entrepreneurs pour permettre à des entreprises en phase avancée de développement de passer à la vitesse supérieure. Il a pour objectif de combler le déficit de financement dans l'économie (et la bioéconomie) en Europe et d'amener sur le marché le savoir-faire d'excellence de l'Europe en matière de technologies circulaires.

• SWIFT (Sven Impact Fund for Transition)

Le fonds SWIFT est le premier fonds d'impact dédié au financement des infrastructures en gaz renouvelable en Europe. À travers ce fonds, nous soutenons la décarbonation du secteur gazier grâce à des investissements dans des infrastructures en gaz renouvelable, à l'échelle locale majoritairement. Ainsi, nous soutenons des projets de petite taille (implantation de méthaniseurs au niveau des exploitations agricoles par exemple), moins financés par les acteurs traditionnels et à fort rendement environnemental. Les infrastructures financées ont notamment pour visée la production de biométhane ou d'hydrogène bleu et vert. L'ambition est d'autant plus forte que l'Union européenne vise à se défaire de sa dépendance envers le gaz russe. Cela ne pourra que se faire en soutenant des initiatives locales et décarbonées.

• Ginkgo – Fonds de dépollution des sols

Nous avons également récemment ajouté à notre portefeuille d'investissement le fond d'impact Ginkgo, un fonds immobilier visant à financer l'assainissement des friches industrielles. Le fonds reconnaît que l'étalement urbain

(49) <https://www.transitionsnergies.com/aie-biogaz-biomethane-indispensables/>.

(50) <https://www.terega.fr/newsroom/edito/quelles-perspectives-pour-le-biogaz-et-le-biomethane-en-france-en-2021>.

est un problème grave, avec des impacts négatifs sur la biodiversité et la santé, et assure la récupération des sites par des actions de dépollution et de reconditionnement. Le fonds veille également à ce que les émissions carbone soient contrôlées in situ grâce au traitement d'assainissement, à la réutilisation des déchets pendant le processus de construction et à la livraison de bâtiments économes en énergie. Le fonds s'occupe également de la dimension sociale en offrant des logements abordables et au prix du marché, en réduisant l'exposition aux produits chimiques nocifs et à la mauvaise qualité de l'air, et en rétablissant le dynamisme social et économique des sites restés longtemps inactifs.

5. Investissements dans l'économie réelle

En tant qu'assureur, nous avons par nature un rôle sociétal à jouer. Cela se traduit par notre volonté de contribuer à la stabilité de l'économie, au développement d'une société durable et à la cohésion sociale. En tant qu'investisseur, nous sommes convaincus que nous devons aider à construire une économie plus durable, plus résiliente et agir pour promouvoir la cohésion territoriale. C'est pourquoi, chez Allianz France, nous veillons à ce que notre portefeuille d'investissements soit profondément ancré sur l'ensemble du territoire, que ce soit au niveau des zones urbaines ou rurales, afin d'avoir un impact sur l'économie réelle.

Depuis plus de 20 ans, nous proposons des solutions globales pour accompagner les entreprises tout au long de leur développement. Cette dynamique s'est d'ailleurs amplifiée dans le contexte de la crise sanitaire. En France, l'engagement d'Allianz dans le financement de l'économie réelle s'articule autour d'initiatives qui soutiennent l'économie locale, les entreprises innovantes, ainsi que la relance économique et sociale post-pandémie.



- **Initiative Tibi**

Dans le cadre de l'initiative Tibi, Allianz France contribue au financement des startups technologiques françaises. Le programme, dont l'objectif est de débloquer la capacité financière du secteur d'ici fin 2022, a rassemblé plus de 6 milliards d'euros auprès des investisseurs institutionnels français.

En 2020, le comité d'investisseurs a approuvé plus de 20 fonds éligibles supplémentaires sur des actifs privés et cotés pour indexer le financement des startups tech en phase avancée.

- **Caisse des Dépôts « Relance Durable France »**

Depuis 2021, la priorité a été donnée au soutien de la reprise durable de tous les acteurs économiques.

Dans cet esprit, au début de la crise sanitaire, les assureurs français ont contribué à hauteur de 400 millions d'euros au fonds de solidarité nationale qui a été créé pour soutenir les PME et les travailleurs indépendants.

À la suite de cet effort, une vingtaine d'assureurs français, coordonnés par France Assureurs, ont lancé avec la Caisse des Dépôts, un programme ambitieux intitulé « Assureurs - Caisse des Dépôts Relance Durable France ».

Ce programme consacre 2,3 milliards d'euros au soutien des entreprises françaises (PME et acteurs industriels), toutes sélectionnées sur des critères ESG, qui ont connu des difficultés pendant la crise de la Covid-19. Les secteurs privilégiés sont ceux de la santé, du tourisme et de l'industrie.

- **Programme Région Allianz France**

Dans le cadre du plan stratégique Allianz France 2025, nous avons lancé, début 2021, un programme d'investissement pour soutenir l'économie des régions françaises, en investissant au plus près des écosystèmes locaux. Ce programme, qui vise à promouvoir le dynamisme des régions françaises, nous semble un angle important pour assurer la pérennité d'une économie française décentralisée. Pour Allianz, c'est aussi l'occasion de poursuivre l'ancrage local de ses investissements sur l'ensemble du territoire français, auprès d'acteurs et d'investisseurs portant les mêmes convictions. Afin d'accompagner les entreprises locales françaises dans leurs défis de financement, Allianz France va allouer jusqu'à 100 millions d'euros d'ici 2025 dans des fonds régionaux français.

Pour plus d'informations, nos équipes sont à votre disposition.



Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 991.967.200 €

1, cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex

542 110 291 RCS Nanterre

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

